

UNIVERSITE DU QUEBEC

MEMOIRE

PRESENTÉ A

L'UNIVERSITE DU QUEBEC A CHICOUTIMI

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE EN ETUDES REGIONALES

PAR

NORMANDE SIMARD-VASIL

FEMMES, PRISE DE DECISION ET POUVOIR

Analyse des relations entre les époux
dans la famille chicoutimienne
pour la première moitié du XX^e siècle

AOUT 1983



Mise en garde/Advice

Afin de rendre accessible au plus grand nombre le résultat des travaux de recherche menés par ses étudiants gradués et dans l'esprit des règles qui régissent le dépôt et la diffusion des mémoires et thèses produits dans cette Institution, **l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** est fière de rendre accessible une version complète et gratuite de cette œuvre.

Motivated by a desire to make the results of its graduate students' research accessible to all, and in accordance with the rules governing the acceptance and diffusion of dissertations and theses in this Institution, the **Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)** is proud to make a complete version of this work available at no cost to the reader.

L'auteur conserve néanmoins la propriété du droit d'auteur qui protège ce mémoire ou cette thèse. Ni le mémoire ou la thèse ni des extraits substantiels de ceux-ci ne peuvent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

The author retains ownership of the copyright of this dissertation or thesis. Neither the dissertation or thesis, nor substantial extracts from it, may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

RESUME

FEMMES, PRISE DE DECISION ET POUVOIR

Analyse des relations entre les époux
dans la famille chicoutimienne
pour la première moitié du XX^o siècle

Ce mémoire porte sur deux problèmes: celui de la prise de décision dans le couple et celui de l'intégration sociale des femmes. Ces deux problèmes sont abordés dans le contexte d'une région périphérique et rurale telle celle du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les aspects économique, social et culturel sont intégrés à l'analyse. La période étudiée est celle de la première moitié du XX^o siècle. Pour mieux cerner le problème en ce qui concerne les statistiques existantes, les années-témoins choisies sont celles de 1921 pour le début de la période et 1951 pour la fin de celle-ci.

Après une revue de la littérature portant sur la femme et la famille, on formule une problématique où on développe les notions de dépendance, d'oppression et de pouvoir, qui sont d'ailleurs les notions-clés du mémoire. Les hypothèses que l'on teste dans le travail sont de deux types: le premier concerne les mécanismes des prises de décision dans le couple; le deuxième porte plus particulièrement sur ce processus de prise de décision et ses rapports avec la sexualité et la religion. Ainsi, on soutient que les femmes de la région à l'étude ont subi un rapport social de domination, rapport qui, faut-il le souligner, est historique et non conjonctuel.

Cependant, la recherche nous a appris que certains aspects de la vie sociale régionale relèvent plutôt de l'influence des femmes. Il s'agit des aspects économique, social et culturel. Or, en ce qui concerne la sexualité et la reproduction, les femmes semblent avoir été complètement dominées par leur mari et par l'Eglise catholique. Et, soulignons-le, il s'agit de deux aspects fondamentaux de la reproduction sociale.

Des entrevues en profondeur faites auprès de 30 femmes âgées de 70 ans et plus nous ont permis de valider empiriquement les hypothèses. Les résultats des entrevues découlent de l'analyse de contenu des témoignages ainsi recueillis.

Bref, la recherche nous montre qu'il est possible de postuler que la femme a exercé un pouvoir d'influence significatif sur les trois plans de la vie familiale déjà évoqués. Cependant, cette influence ne se traduit pas par un pouvoir de décision et ce, parce que, à cause de la présence imposante de l'Eglise dans la vie familiale régionale, la reproduction relevait exclusivement de la volonté des hommes.

Normande Simard Vasil

Normande Simard-Vasil,
Etudiante à la M.E.R.



Juan-Luis Klein,
Directeur du mémoire

REMERCIEMENTS

La réalisation de ce mémoire a été rendue possible grâce à l'appui de plusieurs personnes. D'une part, la partie empirique de cette recherche s'est inscrite dans le cadre d'un projet de développement communautaire du Canada dont la responsable était Madame Etienne Tremblay de Chicoutimi et l'instigatrice, Madame Denise Girard-Bouchard, également de Chicoutimi. Grâce à ce projet de recherche et à ses résultats, auxquels nous avons eu un accès privilégié, ainsi qu'aux membres de l'équipe qui nous ont fourni des informations supplémentaires, un premier pas était accompli. Nous les remercions chaleureusement.

D'autre part, nous remercions aussi tous les chercheurs universitaires qui ont contribué à cette recherche, particulièrement:

Madame Denise Girard-Bouchard, historienne, conseillère en documentation et en études régionales à l'Université du Québec à Chicoutimi, qui a fourni l'aide nécessaire par l'entremise de la bibliothèque et qui a témoigné un intérêt soutenu tout au long de notre travail;

Monsieur Gérard Bouchard, professeur d'histoire à l'Université du Québec à Chicoutimi et responsable de recherche en histoire de la popu-

lation à Chicoutimi, qui nous a aidée à préciser le sujet d'étude;

Monsieur Pierre Jacques, professeur d'histoire à l'Université du Québec à Chicoutimi, spécialiste en histoire religieuse et directeur du module d'histoire de l'Université du Québec à Chicoutimi;

Madame Micheline Dumont, professeur d'histoire à l'Université de Sherbrooke et spécialiste de la condition féminine qui nous a soutenue;

Monsieur Juan-Luis Klein, professeur à la maîtrise en études régionales (MESR) à l'Université du Québec à Chicoutimi, directeur de ce mémoire qui a été notre principal appui intellectuel. Monsieur Klein a manifesté son intérêt tout au long de la rédaction de ce mémoire. En plus de donner de nombreuses suggestions avec la rigueur scientifique qu'on lui connaît, il a corrigé avec minutie les différentes parties de ce travail.

Sans Monsieur Klein et toutes ces personnes, ce mémoire n'aurait pu être possible et nous tenons à leur exprimer notre reconnaissance.

AVANT-PROPOS

Notre travail s'inscrit dans une préoccupation globale de l'auteure face à la violence faite aux femmes. Comme nous ne pouvions pas faire seule une recherche sur ce sujet, nous nous sommes jointe à une équipe de trois autres femmes oeuvrant dans un projet de développement communautaire.

Ce projet consistait en une enquête effectuée auprès de 30 femmes de 70 ans et l'objectif était de connaître la vie quotidienne de celles-ci, dans la période allant de 1921 à 1951.

L'auteure de ce mémoire qui y participait avait déjà un certain nombre d'acquis qui ont été apportés à cette recherche et qui ont contribué à l'orienter. Ceux-ci ont servi de base à l'équipe pour la préparation d'un questionnaire.

A cette fin, notre cheminement a débuté avec l'hypothèse de travail voulant que les femmes aient subi un pouvoir social de domination qui pourrait être saisi à travers l'analyse de la vie quotidienne des femmes chicoutimiennes de 70 ans et plus.

Le questionnaire préparé par l'équipe cernait bien le sujet: avec 350 questions ouvertes, nous étions convaincues que les réponses nous indiqueraien comment se partageaient les décisions, les tâches et le pouvoir entre l'homme et la femme dans la famille, le travail et les loisirs.

L'auteure de ce mémoire a elle-même réalisé 13 des 30 entrevues; les autres l'ont été par des membres de l'équipe. Une secrétaire dactylographiait tous les textes écrits par les intervieweures¹.

L'auteure a pu avoir accès de façon exclusive au matériel résultant de l'enquête; chacune de ces entrevues dactylographiée a été lue et suivie d'une analyse détaillée du contenu. Cette analyse est une contribution originale de l'auteure.

¹ Le matériel de base, cassettes d'enregistrement, textes dactylographiées, formules remplies, est déposé au Centre des Archives Nationales du Québec, à Chicoutimi.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	ix
LISTE DES FIGURES.....	xi
LISTE DES CARTES.....	xii
LISTE DES ANNEXES.....	xiii
INTRODUCTION.....	1
1. PRESENTATION DU SUJET.....	5
1.1 Définition du sujet.....	5
1.2 Etat de la question.....	8
1.2.1 Les recherches sur les femmes au Canada.....	8
1.2.2 Les recherches sur les femmes au Québec.....	11
1.3 Importance d'étudier le problème.....	15
1.4 Méthodologie.....	16
1.4.1 Population étudiée et entrevues.....	16
1.4.2 L'histoire orale.....	18
1.4.3 Méthode d'analyse de contenu.....	20
2. PROBLEMATIQUE.....	25
2.1 Cadre théorique des principales théories féministes.....	25
2.1.1 Le conservatisme.....	27
2.1.2 Le libéralisme.....	28
2.1.3 La marxisme traditionnel.....	30
2.1.4 Le féminisme socialiste.....	32
2.1.5 Le féminisme radical.....	33
2.1.6 Approche existentialiste.....	36
2.1.7 Essai de synthèse critique.....	37
2.1.8 Théories féministes et reproduction.....	39

2.2 Vers un cadre théorique pour examiner l'expérience historique des femmes.....	43
2.3 Principaux concepts utilisés dans cette analyse.....	46
2.3.1 Le pouvoir et l'influence.....	46
2.3.2 Vocabulaire relié au concept de domination.....	47
2.3.3 Le rapport de domination entre les sexes.....	50
3. CONTEXTE.....	53
3.1 Cadre économique.....	53
3.1.1 Contexte spatial: isolement géographique.....	53
3.1.2 Contexte temporel: fragilité du développement.....	57
3.1.3 Contexte socio-économique: structure économique...	62
3.2 Cadre social.....	64
3.2.1 Développement démographique global.....	65
3.2.2 Caractéristiques de la population.....	67
3.2.3 Mouvements de la population.....	72
3.3 Cadre culturel global.....	79
3.3.1 Cadre juridique.....	79
3.3.2 Climat religieux.....	85
3.3.2.1 Conception de la famille et du couple selon saint Paul.....	86
3.3.2.2 Conception selon la philosophie chrétienne.....	86
3.3.2.3 Enseignement doctrinal basé sur la crainte et l'obéissance.....	87
3.3.2.4 Enseignement moral basé sur la hantise de la chair.....	88
3.3.2.5 Absence de femmes dans la hiérarchie: modèle d'autorité de l'Eglise: modèle d'autorité dans la famille.....	89
3.3.2.6 Pratique de l'autorité assurée par un ensemble de modalités intégrées au milieu social ambiant (contrôle social)...	91
3.4 Modèle familial et féminin.....	92
3.5 Hypothèses.....	95
3.6 Les comportements examinés en regard de la prise de décision.....	98

4. RELATIONS ENTRE LES CONJOINTS: RESULTATS.....	100
4.1 Caractéristiques de l'échantillon de l'enquête.....	101
4.1.1 Age et provenance des femmes étudiées.....	101
4.1.2 Milieu occupationnel et niveau de scolarité.....	102
4.1.3 Régime matrimonial.....	107
4.1.4 Nombre d'enfants des informatrices.....	108
4.2 Prise de décision.....	108
4.2.1 Vie socio-économique et rôle de chacun.....	110
4.2.1.1 Rôle de chacun.....	110
4.2.1.2 Propriété et gestion des biens.....	118
4.2.1.3 Reproduction sociale.....	122
4.2.2 Procréation.....	123
4.2.2.1 Formation et grosseur de la famille.....	124
4.2.2.2 Santé de la mère.....	128
4.2.2.3 Sexualité.....	131
4.2.3 Education des enfants.....	133
4.2.4 Religion dans la famille.....	137
4.2.5 Vie communautaire.....	143
4.2.5.1 Composition de la maisonnée.....	144
4.2.5.2 Relations dans le couple.....	144
4.2.5.3 Usages.....	150
4.2.5.4 Les loisirs familiaux.....	153
4.2.5.5 Orientation et allégeance politique de la femme.....	154
4.3 Intégration sociale.....	156
4.3.1 Relations sociales.....	156
4.3.1.1 Rencontres.....	156
4.3.2 Associations.....	158
4.3.3 Communications.....	159
5. ANALYSE DE LA DOMINATION DES FEMMES: LA PRÉSENCE SEXUELLE.....	163
5.1 Rapports d'autorité.....	163
5.2 Rapport des résultats entre variables.....	168

5.3 Rapport avec les hypothèses.....	178
CONCLUSION.....	188
BIBLIOGRAPHIE.....	193
ANNEXES	

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU I	biographies de femmes canadiennes	10
TABLEAU II	croissance de la population du Saguenay 1851-1951	60
TABLEAU III	population totale de la région de Chicoutimi et du Québec pour les années 1921-1951	66
TABLEAU IV	population de Chicoutimi et du Québec selon le sexe, 1921-1951	67
TABLEAU V	population de Chicoutimi pour 1941 selon l'habitat, les années d'études, la langue parlée et le sexe	71
TABLEAU VI	main-d'oeuvre selon l'occupation dans la région de Chicoutimi et au Québec pour 1941	73
TABLEAU VII	nombre annuel de naissances à Chicoutimi et au Québec pour 1931-1951	74
TABLEAU VIII	naissances vivantes et taux de natalité au Saguenay et au Québec pour différentes pé- riodes, 1926-1951	75
TABLEAU IX	mariages et taux de nuptialité à Chicoutimi et au Québec, 1931-1951	76
TABLEAU X	population féminine ayant été mariée selon l'âge au premier mariage à Chicoutimi et au Québec, 1941	78
TABLEAU XI	année de naissance des femmes interviewées	102
TABLEAU XII	années vécues dans la région de Chicoutimi par les informatrices	103
TABLEAU XIII	niveau de scolarité des femmes et de leur mari	105
TABLEAU XIV	raisons d'interruption des études des infor- matrices et de leurs maris	106

TABLEAU XI	nature du travail des informatrices et de leur mari avant le mariage	107
TABLEAU XVI	nombre d'accouchements et nombre d'enfants nés vivants chez les répondantes	109
TABLEAU XVII	métier des maris des informatrices	111
TABLEAU XVIII	prise de décision de nature économique	122
TABLEAU XIX	perception de l'acte sexuel	134
TABLEAU XX	condition de la grossesse et de l'accouchement	135
TABLEAU XXI	rôle loué par l'homme et la femme dans l'éducation et les punitions des enfants	138
TABLEAU XXII	vie religieuse des informatrices	142
TABLEAU XXIII	vie conjugale de la femme	152
TABLEAU XXIV	relations dans le couple	152
TABLEAU XXV	loisirs des femmes interviewées	155
TABLEAU XXVI	prise de décision sur les loisirs et sur la participation politique	155
TABLEAU XXVII	répondantes ayant participé à des associations pieuses, bénévoles et de femmes	159
TABLEAU XVIII	intégration sociale des femmes interviewées	161
TABLEAU XXIX	prise de décision par les femmes interviewées en ce qui concerne certains aspects de leur vie	162
TABLEAU XXX	sexualité des informatrices	169
TABLEAU XXXI	participation des informatrices	170
TABLEAU XXXII	décision pour le vote	176

LISTE DES FIGURES

FIGURE I distribution de la population,
région 1941 69

L I S T E D E S C A R T E S

CARTE I	la région du Saguenay et ses sous-régions	55
CARTE II	province de Québec	56

L I S T E D E S A N N E X E S

ANNEXE I	analyse descriptive des relations entre les époux dans la famille traditionnelle	207
ANNEXE II	projet - les filles de Maria Chapdelaine	219

INTRODUCTION

Cette recherche, qui vise à analyser le quotidien de 30 femmes âgées, est née de préoccupations très vives exprimées par plusieurs chercheurs à l'égard de la condition féminine. Thème de recherche vaste et relativement neuf, la condition féminine exige du chercheur la solution de problèmes de nature très différente, l'élaboration de problématiques nouvelles et la définition de concepts; il doit asseoir ses résultats sur des théories, regrouper et interpréter des résultats épars; il doit aussi approfondir des questions particulières et examiner des problèmes individuels vécus.

Nous avons donc abordé la condition féminine à partir d'un problème particulier: le pouvoir des femmes dans le couple. Nous avons étudié deux processus: la prise de décision dans le couple sous différents aspects et l'intégration sociale de la femme. En optant pour la quotidienneté, par opposition à l'analyse des structures globales, nous avons évité d'écrire l'histoire ou le bilan du sort des femmes dans une société industrielle ou rurale. Les travaux disponibles à ce sujet ont plutôt servi de support à l'insertion de notre sujet d'étude dans la vie quotidienne des femmes québécoises. Mais ce contexte offre un chantier de recherche complexe, difficile à parcourir. Il fallait choisir; c'est la raison pour

laquelle nous avons retenu seulement les aspects de la condition féminine les plus directement liés au processus de la prise de décision.

La démarche empirique adoptée sera celle de l'analyse de contenu des entrevues en profondeur réalisées avec des femmes de 70 ans et plus, ayant vécu en milieu rural ou en milieu urbain pendant la période de 1921 à 1951.

Ce mémoire s'inscrit dans un processus de prise de conscience, suite à une réflexion personnelle et aussi à une volonté de contribution à des recherches ultérieures. Il vise aussi à saisir la dynamique de la prise de décision dans la famille traditionnelle en soulignant le rôle joué par la femme.

Les objectifs de notre recherche sont: faire ressortir les grandes orientations de ce qu'ont vécu les femmes la première moitié du XX^o siècle; reconstituer et analyser le rapport social dont ces femmes ont été l'objet; évaluer le rôle du facteur religieux dans la situation d'infériorité dans laquelle se trouvaient les femmes; poser des hypothèses sur les liens existant entre la vie sexuelle de la femme et la religion; mieux connaître le mécanisme de la prise de décision et de l'intégration sociale de la femme; contribuer à l'analyse de la situation de la femme.

Notre mémoire aura deux parties: une première théorique et une seconde empirique. La première partie comprendra l'état de la question, la méthodologie, la problématique et le contexte dans lequel ont vécu les femmes. La deuxième partie apportera la synthèse des entrevues et des résultats ainsi que l'analyse et l'interprétation qu'on peut en proposer avant d'en dégager notre conclusion.

Notre exposé se fera en cinq chapitres en plus de l'introduction. Dans le premier chapitre, nous définirons le sujet, parlerons de son utilité et ferons l'état de la question. Nous décrirons aussi la méthodologie utilisée.

Dans un deuxième chapitre, appelé problématique, nous nous efforcerons d'expliquer les notions de dépendance, d'oppression et de pouvoir; nous examinerons la façon dont les femmes ont vécu et vivent ainsi que les principaux concepts d'une situation de dépendance. Cette situation sera étudiée en rapport avec le rôle des femmes dans la société en tant qu'agents responsables de la reproduction. Nous vérifierons aussi les aspects socio-économiques, éducatifs et religieux de la vie familiale.

Dans le troisième chapitre, nous examinerons le contexte global où se trouvaient les femmes entre 1921 et 1951 dans la région de Chicoutimi en mettant en relief les traits les plus significatifs de leur cadre de vie, que ce soit sur le plan économique, politique, social ou culturel. Ensuite,

nous élaborerons certaines hypothèses et expliquerons comment ces idées se rapportent au sujet et comment la méthode utilisée permettra d'infirmer ou de confirmer les hypothèses.

Dans le quatrième chapitre, nous entrerons dans la dimension empirique de notre recherche. D'abord, nous énoncerons et analyserons les résultats de notre enquête. Nous tenterons d'expliquer la situation des femmes dans le contexte religieux de l'époque.

Cette explication et notre interprétation générale sur la prise de décision et l'intégration sociale feront l'objet de notre cinquième chapitre. Nous illustrerons, au moyen de tableaux, le phénomène de prise de décision. Il sera alors possible de déterminer qui, véritablement, détenait le pouvoir dans le couple et de quelle sorte de pouvoir il s'agissait.

La rareté des informations relatives à des pratiques quotidiennes des femmes a confirmé la nécessité d'une telle enquête et justifié notre recherche.

CHAPITRE I

PRESENTATION DU SUJET

1. PRESENTATION DU SUJET

Dans ce chapitre, nous définirons davantage notre sujet de même que notre démarche. Après avoir effectué l'état de la question, nous montrerons davantage l'importance d'étudier ce problème et nous exposerons notre méthodologie.

1.1 Définition du sujet

Lorsque nous avons présenté notre hypothèse principale, nous avons parlé d'un rapport social de domination subi par les femmes. Qu'en-tendons-nous par cela? Nous préciserons les principaux concepts de ce problème dans le deuxième chapitre mais disons qu'un rapport de domination est, pour nous, l'impossibilité de prendre des décisions personnelles due à des contraintes sociales. Un tel rapport véhicule des normes de comportement, des valeurs, des représentations que nous allons explorer en profondeur dans la mesure où elles ont façonné la vie des femmes, leur pouvoir, leur identité, leur autonomie, leur soumission, etc.

Quand nous parlons de condition féminine, nous ne voulons pas reconstituer une évolution ou une mutation mais un contexte, des faits,

un vécu quotidien, à une époque précise, dans ce cas de 1921 à 1951, c'est-à-dire l'époque où ces femmes ont élevé leur famille et dans un espace précis, la région chicoutimienne.

Lorsque nous parlons du quotidien de femmes chicoutimiennes, nous entendons par cela les faits, les événements, les comportements, les habitudes, les coutumes, les controverses, les travaux, les valeurs qui les ont façonnées.

Dans notre hypothèse générale, nous avons parlé de pouvoir; or, le pouvoir suppose toujours un rapport de force que nous explorerons à travers le processus de prise de décision et de l'intégration sociale de la femme. Un rapport de domination qui est une relation de dominant-dominé, suppose une situation de pouvoir, un exercice d'une autorité dans le cadre d'un rapport social. Cela fait qu'on impose des conduites qui produisent des comportements qui peuvent brimer une personne ou la dominer. Si la personne "dominée" ne passe pas par le moule traditionnel, la société l'opprime, la constraint, la marginalise, la réprouve. Or, la société véhicule un modèle. Pour vérifier si ce modèle produit un rapport de domination, nous observerons les femmes dans la famille, dans le couple, dans la paroisse, dans la hiérarchie et face aux contraintes qui ont agi sur elles. Le milieu familial sera exploré face à la religion, aux traditions, aux pressions sociales. La place occupée par la femme, le degré de libertés, les prérogatives et fonctions seront aussi étudiées.

Nous examinerons les rôles et le statut de la femme dans la famille. Nous chercherons à savoir comment se faisait le partage de ces rôles dans le couple et si ce partage relevait d'un rapport de domination. Il s'agira de qualifier et d'examiner les représentations, les comportements et les valeurs véhiculées. Nous pourrons alors préciser les éléments de ce rapport et ses articulations. Nous tenterons d'identifier les zones d'autonomie et d'influence de la femme et de l'homme. Notre fil conducteur sera le phénomène de la prise de décision sous divers aspects.

Nous analyserons les conditions de vie des femmes dans la famille à partir de deux aspects: le rôle joué par les femmes de Chicoutimi dans la prise de décision et le contexte culturel, social, économique et politique dans lequel les femmes vivaient.

Bref, nous tenterons de savoir comment les femmes chicoutimaises ont vécu leur condition et si elles l'ont voulu.

L'approche utilisée dans cette étude d'histoire régionale pourra être dans plusieurs disciplines: l'histoire orale, la géographie, la démographie, la science politique, l'anthropologie, la science économique, etc. Il s'agit donc d'une démarche pluridisciplinaire car les divers aspects de la réalité peuvent être examinés avec les outils de sciences variées. Même si plusieurs textes ont été écrits au sujet des femmes, même si l'auteure est engagée, il appert que le sujet nous intéresse beaucoup

et que les recherches seront effectuées avec un effort d'objectivité.

Il y aura tout un monde concret à explorer. Ces éléments nous éclaireront sur le rôle de la femme dans la famille. Cependant, le type de questions se restreindra aux mécanismes de prise de décision et d'intégration sociale de la femme, ce qui constituera notre cadre d'analyse des femmes rurales et urbaines dont nous reconstituerons la vie.

1.2 Etat de la question

1.2.1 Les recherches sur les femmes au Canada

Au début de toute recherche, il est indispensable de faire une analyse rétrospective pour voir ce qui s'est fait sur le sujet, la manière dont on a procédé ainsi que les résultats auxquels on est arrivé.

En 1967, la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada (Commission Bird, 1970) était mandatée "de faire enquête" et rapport sur le statut des femmes au Canada et de présenter les recommandations afin d'assurer aux femmes des chances égales à celles des hommes dans toutes les sphères de la société canadienne. Il s'agissait d'étudier l'écart qui séparait les citoyennes canadiennes des citoyens du pays. Il fallait en mesurer l'ampleur, en identifier les causes et les conséquences, proposer des solutions susceptibles d'enrayer cet écart. La recherche relative aux femmes naissait au Canada. Il est difficile de séparer ce thème

de recherche de l'intention du mouvement féministe qui s'est lui-même inscrit au sein d'une vaste remise en question des rapports sociaux de domination existant dans nos sociétés. Pourtant, aussi bien au sein des pays dits du centre que de la périphérie, des groupes dominés découvraient leur oppression et cherchaient à abolir leur statut minoritaire. Un discours sur l'inégalité remplaçait les explications culturalistes. Il fallait cerner le malaise qu'un nombre croissant de femmes ressentaient, ce mal sans nom dont parle Betty Friedan (Friedan, 1964).

L'historiographie des femmes du Canada est jeune comparativement aux traditions historiographiques en Europe et aux Etats-Unis. Suite à l'année 1975, décrétée l'année internationale de la femme, on a vu la publication d'une grande quantité d'ouvrages, rapports, etc. concernant les femmes. Sont à souligner le nombre impressionnant de travaux rattachés à la thématique de la condition féminine et la diversité des disciplines concernées. Non seulement on les trouve représentées dans toutes les branches en sciences humaines, de l'histoire à la sociologie, à l'ethnologie, à la psychologie, sans oublier leurs variantes appliquées, thérapies, orientation professionnelle, criminologie, mais on les retrouve aussi dans des secteurs particuliers de ces branches: sociologie du travail, sociologie de la famille, etc. ou selon la chronologie; histoire du Canada, histoire du XX^o siècle. Ce qui est à considérer dans ces études, c'est le silence étonnant de la recherche antérieure s'intéressant à un thème féminin.

Se demandant "Peut-on faire l'histoire des femmes?", Micheline

Dumont (1975, 421) a souligné les problèmes du chercheur dès qu'il aborde l'histoire des femmes et cela l'oblige à adopter une approche multidisciplinaire. Cette auteure dit: "Les femmes ne figurent pour ainsi dire pas dans l'historiographie canadienne française et si on s'intéresse à elles dans les études historiques, c'est en tant que thème particulier au lieu de la traiter comme sujet général". Elle explique que c'est parce que les femmes ont rempli le plus souvent des fonctions dévaluées socialement ou des rôles marginaux qu'on les a laissées dans l'oubli. De plus, des chiffres concernant le nombre de biographies de femmes figurant dans les volumes parus du Dictionnaire biographique du Canada nous prouvent cet oubli. Celles-ci ne dépassent pas 5,3% du total (tableau I).

TABLEAU I

BIOGRAPHIES DE FEMMES CANADIENNES

TOME DU DBC	Nombre total de biographies	Nombre de femmes y figurant	Pourcentage de femmes
I	594	24	4,07%
II	578	22	3,6%
III	550	29	5,3%
X	574	15	2,6%
TOTAL	2 296	90	3,9%

Source: DUMONT-JOHNSON, Micheline. "Peut-on faire l'histoire de la femme?", Revue d'histoire de l'Amérique française, v. 29, 1975, p. 421.

Comment a été faite cette histoire? La réponse de Micheline Dumont (1975, 421) est que la science a généralisé des faits qui concernaient surtout l'histoire des hommes. Deux chercheuses (Lavigne et Pinard, 1977, 5), dans un ouvrage, Les femmes dans la société québécoise, affirment à cet égard: "Si les femmes ont été exclues de l'histoire, c'est qu'elles étaient exclues du pouvoir". Ceci confirme la pertinence de notre sujet. De plus, ces auteures précisent que la période de 1900-1950 est peu explorée et que les femmes sont exclues des analyses réalisées.

1.2.2 Les recherches sur les femmes au Québec

Auparavant, nous avons parlé du rapport Bird (1970); depuis cette date, il y a quelques autres études que nous voulons rappeler, surtout pour l'importance qu'elles ont eue au Québec. Les premières de ces études sont le Rapport sur la Condition Economique des Femmes au Québec (Québec, 1978) et ensuite, la politique d'ensemble Pour les Québécoises: égalité et indépendance (C.S.F., 1978). Ces textes situent les femmes dans le travail de même que dans les luttes politiques et sociales au Québec. On en conclut que la division traditionnelle des rôles entre hommes et femmes est la principale source des obstacles à l'autonomie des femmes. La famille apparaît comme le premier lieu où s'élaborent les futurs modèles sociaux.

Les mouvements qui font des recherches sur les femmes sont nombreux. Il nous serait impossible ici d'être exhaustive mais nous nous permettons d'en nommer quelques-uns. Il y a l'Association Féminine d'Edu-

cation et d'Action Sociale (AFEAS) qui étudie la situation des femmes de même que le comité de lutte pour l'avortement et la contraception libres et gratuits, les centrales syndicales, la Commission des Droits de la Personne (CDP), etc.

C'est de l'histoire que naissent les premières tentatives pour situer les recherches sur les femmes au Québec dans une perspective d'ensemble. Un ouvrage important dans ce domaine est la synthèse de Micheline Dumont-Johnson (1972) qui s'étend des débuts de la Nouvelle-France à nos jours. Un livre de Michèle Jean (1974) identifie le système patriarcal comme le fondement de l'oppression des femmes et voit cette oppression rattachée à leurs fonctions reproductrices. La présentation de Lavigne et Pinard (1977) fait le point sur les recherches concernant les femmes à partir d'un cadre chronologique et d'une problématique de l'égalité. D'autres auteurs (Fahmy-Eid, Laurin-Frenette, 1980) croient au pouvoir de l'Etat bourgeois et de l'Eglise. La bibliographie et le bilan des recherches entrepris par l'Institut Québécois de Recherche sur la Culture (IQRCC) se veulent une contribution à ce développement éventuel d'une approche d'ensemble et une étape préalable à d'autres recherches sur le changement culturel concernant les femmes (Lemieux et Mercier, 1982). Tout récemment, un nouveau livre rédigé par quatre historienne (Le Collectif Clio: Dumont, Jean, Lavigne, Stoddart, 1982) nous renseigne sur l'histoire des femmes depuis quatre siècles et devrait faciliter les prochaines recherches. *"Il dit l'histoire autrement, utilise une périodisation appropriée à l'histoire des femmes et relate l'expérience des milliers d'anonymes qui ont vécu ici. L'objectif des auteures est de redécouvrir à la lumière des problématiques les plus nouvelles et de*

la production historique récente une histoire trop longtemps marginalisée". (Lavigne et Pinard, 1983, 13).

Dans la production littéraire d'après-guerre, on découvrit d'un œil critique le pouvoir traditionnel des femmes dans la famille et les mythes de la mère véhiculés par notre culture. On parlait alors de matriarcat. Les monographies sur le milieu rural contenaient plusieurs observations concernant la ségrégation des sexes et le statut inférieur des femmes dans certaines de ces communautés, ce qui n'excluait pas l'existence de zones de pouvoir féminin dont l'étendue reste à établir. *"L'accent mis sur le rôle familial, dans les premières analyses de la condition féminine au Québec, s'inscrit dans un problème plus général des sciences humaines, soit la difficulté pour les théories de la stratification sociale tant fonctionnalistes que marxistes, de tenir compte de la variable "sexe" dans leurs analyses des structures sociales"* (Mercier et Lemieux, 1982, 27). Depuis ce temps, on tient davantage compte de la variable sexe dans la stratification sociale pour orienter les recherches vers la division sexuelle des occupations, les rapports entre les statuts familiaux, les statuts occupationnels et l'analyse des statuts relevant de la production domestique, des rôles reproducteurs et des activités féminines non-rémunérées.

Sociologues et démographes ont décortiqué la structure familiale afin d'en dégager les composantes majeures et d'en suivre l'évolution. Leurs travaux comprennent nombre de données sur la fonction de reproduction des femmes et sur leur rôle spécifique dans l'organisation de la famille.

le rurale traditionnelle. Au début de ce siècle, la monographie de Léon Gérin (1938) sur la paroisse de Saint-Justin analysait la répartition des tâches selon le sexe dans la famille, phénomène qui s'est maintenu et que des études ultérieures ont montré (Miner, 1939; Rioux, 1954; Garigue, 1970). Ce dernier s'est vraiment préoccupé de la question de la famille québécoise sans ignorer l'importance de l'industrialisation et de l'urbanisation dans la transformation de la famille. L'image traditionnelle de cette famille fait ressortir le prestige énorme de l'autorité considérable du père.

L'homme possède dans son rôle de mari et de père une priorité statuaire. C'est ainsi que, dans la presque totalité des cas, l'autorité est présentée comme une prérogative masculine et non féminine. (...) Il semble que la vie familiale se présente à l'homme canadien-français comme une activité d'ordre de "pouvoir" sur les autres". (Garigue, 1970, 34)

Cet auteur insiste sur les fonctions maternelles des femmes qui font d'elles plus des mères que des épouses. Il rattache son analyse des modèles culturels et des valeurs liées aux comportements familiaux à une hypothèse au sujet du rôle compensateur de la famille par rapport à l'ensemble des institutions sociales.

En démographie, Jacques Henripin (1973) admet qu'une lacune existe pour la période 1900-1940 et précise que seul le dépouillement des recensements et des archives paroissiales permettrait d'obtenir des résultats. En attendant, il suggère de prendre des ouvrages en sociologie et en

économie mais rares sont les études faites dans cette discipline qui remontent à 1900.

Enfin, le travail féminin comporte deux sphères: le travail effectué dans le cadre de l'économie familiale et de la production sociale. La première étude qui a mis en lumière des aspects tant idéologiques que politiques et économiques du travail ménager est l'analyse socio-économique de la ménagère québécoise (David, 1972). Cette étude analyse le travail "invisible" de l'époque de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours. Bref, disons que dans ces domaines, la réflexion est amorcée seulement.

1.3 Importance d'étudier le problème

Comme l'ont dit certains historiens (Dumont, 1975), l'histoire ne s'est guère occupée des femmes. Or, nous pensons que les femmes âgées en ont long à dire sur leur passé. Celles-ci ont vécu la période où le développement industriel et la technologie ont transformé la vie quotidienne, particulièrement dans les milieux ruraux. Elles ont de plus traversé la crise et les deux guerres mondiales.

A travers le récit de vie, nous voulons tirer de l'ombre le visage et la personnalité de ces femmes. Leur expérience doit être interprétée comme des expressions de la condition féminine. De façon générale, les femmes n'écrivent guère. A part quelques documents officiels, elles ne laissent que peu de traces de leurs activités. Il est important de voir à ce qu'elles expriment leur quotidien, avant qu'elles ne meurent.

Les récits autobiographiques publiés sont ceux dont la vie a dévié de la norme et qui ont été considérés comme intéressants, mais nous remarquons une absence quasi-totale de récits d'employées, de femmes travailleuses ou de mères de famille. Si nous ne recueillons pas l'histoire de ces femmes avant que celles-ci décèdent, nous risquons de la voir disparaître dans l'oubli. Et que dire d'écrire l'histoire avec celles qui l'ont vraiment vécue? Pour concrétiser cette recherche, nous devrons utiliser une méthode particulière.

1.4 Méthodologie

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un projet de développement communautaire du Canada, réalisé en hiver 1982. L'équipe du projet était composée de quatre personnes: une secrétaire, deux historiennes et une coordonnatrice qui ont réalisé 30 entrevues en profondeur. C'est à partir du contenu de ces entrevues dactylographiées que nous allons procéder à une analyse de contenu. Auparavant, nous décrirons comment s'est déroulé le choix des informatrices et les entrevues proprement dites.

1.4.1 Population étudiée et entrevues

On comprendra que l'examen minutieux des comportements presque quotidiens ne peut être entrepris qu'auprès d'une population circonscrite, limitée en nombre, aisément observable et qui se prête bien à une ou plusieurs entrevues en profondeur. Un sondage d'opinions ne saurait donner

les réponses attendues aux questions posées. Seule une étude en profondeur, une véritable enquête en personne est susceptible d'atteindre ce but.

On a choisi de débuter cette enquête auprès de femmes de milieux dits populaires. Celles-ci constituaient un tableau qui nous semble représentatif de la mémoire des femmes de cette génération. Pour éviter les rapports stéréotypés ou l'excès d'implication, les femmes au destin trop exceptionnel ont été évitées; on cherchait une vision qui touchait de près la réalité.

Les informatrices choisies pour la recherche-enquête demeurent soit à Chicoutimi, soit à Jonquière, en milieu rural¹, en milieu urbain², en milieu semi-rural³ ou en milieu semi-urbain⁴ et ce, depuis au moins 40 ans. Elles ont 70 ans et plus, sont autonomes et en bonne santé physique et mentale. Elles vivent à leur domicile pour 28 d'entre elles⁵. Elles sont mère de famille nombreuse et ont vécu en couple pendant la période de temps étudiée.

1 Famille demeurant à la campagne.

2 Famille demeurant à la ville.

3 Famille demeurant aux abords de la ville mais vivant de la ferme.

4 Famille demeurant aux abords de la campagne mais vivant du travail urbain.

5 Les deux autres demeurent en foyer d'accueil et dans une conciergerie pour personnes âgées.

Le recrutement des informatrices s'est fait par des bénévoles auprès des clubs d'Age d'Or, par des amis et par l'équipe de travail de recherche. Les refus ont été rares. La collecte de données s'est concrétisée au moyen d'entrevues face à face, au domicile de la femme. Ces entrevues, d'une durée moyenne de trois heures, pouvaient se réaliser en une ou deux fois, selon le désir de la personne interviewée. L'enquêteur remplissait d'abord la fiche signalétique; elle faisait ensuite signer la formule de consentement; après quelques explications sur le questionnaire, l'entrevue commençait en même temps que l'enregistrement. Chaque mot a été enregistré sur mini-cassettes pour être ensuite transcrits fidèlement par les intervieweuses avant d'être dactylographiés.

L'anonymat des informatrices fut respecté en remplaçant leur nom par des numéros et en omettant les autres noms qui pourraient les faire reconnaître¹.

1.4.2 L'*histoire orale*

L'*histoire orale* est une méthode classique de cueillette de données. On y a recours dès qu'il s'agit de saisir l'ensemble de l'expérience de vie d'un individu ou des études particulières: elle aide à livrer le vécu, témoigne de la culture d'un groupe à un moment donné et

¹ Ces renseignements sont tirés du rapport écrit par Etienette Tremblay (Chicoutimi, 1982, pp. 21-26).

nous donne les souvenirs de l'expérience vécue par une population sélectionnée. Qui peut mieux parler d'un vécu que la personne elle-même? Qui peut mieux parler de la condition féminine que les femmes elles-mêmes? Qui peut mieux parler de la vie de mère de plusieurs enfants que celles qui l'ont vécue? Ce sont elles qui possèdent les informations sur ce sujet; essayer de l'exprimer à leur place risquerait de nous amener à des contresens analogues à ceux des premiers ethnologues étudiant les sociétés dites primitives à la lumière de leur propre système de valeurs occidentales.

Cette méthode a été utilisée par Nicole Gagnon (1974) et par Oscar Lewis (1963) ainsi que par plusieurs historiens¹. Dans une étude intitulée L'histoire orale, Bruno Jean (1978, 9-38) tente de tirer des conclusions concernant l'utilisation de la méthode orale. Il dresse un tableau complet de la littérature existante en ce domaine et souligne la multitude d'utilisations de cette forme d'enquête en histoire.

Comment aller chercher l'histoire de vie de femmes autrement que par l'histoire orale? C'est la méthode que nous croyons la plus valable avec l'aide d'un questionnaire structuré, que nous utilisons dans une entrevue semi-dirigée. Ceci constitue notre cueillette de données.

Nous sommes en accord avec cette méthode utilisée par le projet

¹ OZOUF, J., A. Burguière, J. Gay du Centre de Recherche historique "Histoire de vie et ethnohistoire: à propos des archives orales de la France contemporaine", B. Bernadi, C. Poni, A. Triulzo, Fronti, Orali, Anthropologia e Storia Milaro Franco.

qui est celle de l'histoire orale. Nous avons constaté en écoutant et en lisant les entrevues¹ qu'à travers l'intensité du dialogue entre l'historienne et l'informatrice, une confiance est née, confiance basée sur le respect mutuel. Cette confiance a permis à ces 30 femmes de se livrer à leur rythme, avec objectivité et sans se sentir biaisées.

Elles ont, à travers divers épisodes de leur vie, décrit les faits, leur point de vue et ce, sur plusieurs aspects, ce qui constituera notre matériel de base pour l'analyse. De plus, cette façon de procéder, c'est restituer aux femmes leur place dans l'histoire.

1.4.3 Méthode d'analyse de contenu

L'étude systématique des histoires de vie que nous analysons dans ce mémoire exige, comme toute recherche de ce genre, une analyse capable de rendre compte du matériel recueilli ainsi que de la réalité sociale dont il n'est qu'un biais d'observation. Après une lecture exploratoire, nous en sommes arrivée à la conclusion que la démarche suivie sera celle de l'analyse de contenu.

Notre perspective est l'analyse du quotidien (des faits) des informatrices afin de savoir: comment se prenaient les décisions, s'il y a eu des influences et par qui elles s'exprimaient.

¹ Le matériel de base: cassettes, textes dactylographiés, formules sont déposées au Centre des Archives Nationales du Québec, à Chicoutimi.

Alors, nous analyserons l'information recueillie, dans ses différentes parties prises séparément et puis en relation avec les autres. L'analyse de contenu est une technique de recherche et d'étude de la communication véhiculée dans des productions destinées à un groupe social.

L'analyse du contenu est en quelque sorte une analyse du tenant, la recherche d'un message profond superposé à une signification qui peut être secondaire. Elle est nécessaire pour en arriver à une analyse objective et rigoureuse. Il s'agit, selon Bernard Berelson, "d'une technique de recherche pour la description objective systématique et quantitative, du contenu manifeste des communications ayant pour but de les interpréter" (Kientz, 1971, 10). Aujourd'hui, l'efficacité de cette technique de recherche est établie en sociologie, en psychologie et en ethnologie (Kientz, 1971, 11). Les messages sont des objets mesurables, quantifiables. On découpe, dénombre les éléments, calcule les fréquences d'apparition, cherche les corrélations. On confronte des indices avec d'autres variables. Elle donne moins une explication qu'elle risque une interprétation.

Pour nous protéger contre une analyse partielle ou biaisée, nous suivrons certaines règles. Selon Kientz (1971, 149-169), notre analyse devra:

1. Etre objective de sorte que si d'autres chercheurs traitent les mêmes données en arrivent aux mêmes résultats que les nôtres. Il est

important de définir nos catégories avec clarté pour faire le même classement, ce qui a été facilité dans notre recherche parce que les catégories étaient toutes définies par le questionnaire utilisé;

2. Etre systématique, c'est-à-dire prendre en considération tout ce qui, dans le contenu, relève du problème étudié (domination, dans notre cas) et l'analyser en fonction de catégories sans sélection arbitraire même si ceci conduit à infirmer l'hypothèse.

3. Ne porter que sur le contenu manifeste: ceci élimine les préjugés du chercheur et les présomptions sur le contenu exprimé et non exprimé. Le message est alors examiné en lui-même;

4. Quantifier: ceci remplace des impressions par des mesures précises. On s'oriente vers une analyse qui ne tient pas seulement compte des mots mais des liens qui les unissent. C'est une analyse associative qui se réalise par étapes.

Ces étapes sont:

1. Nous trouvons les objectifs et les définissons avec précision;

2. Nous constituons un corpus en rassemblant le matériel sur lequel va porter l'analyse (sélection des titres, des contenus, des thèmes, etc.);

3. Nous découpons le corpus en unité en décomposant le matériel traité en des éléments constitutifs (items). L'analyse de contenu va découper le corpus en unités de plus en plus petites;

4. Nous regroupons les unités en catégories pour maîtriser la masse et la diversité: classification qui doit être exhaustive, mutuellement exclusive et les critères de classification doivent être définis avec précision et pertinence;

5. Après ces étapes, notre recherche aboutit. Nous avons une fiche technique avec des indicateurs sur ce qu'ils permettent d'établir: analyse de fréquence, association de contingence, relations entre les éléments, confrontation des associations enregistrées avec des associations observées ailleurs.

Notre matériel de base est organisé après avoir traversé ces étapes. A nous de l'analyser et de l'interpréter. "*L'analyse de contenu judicieusement complétée par d'autres techniques d'investigation (enquête, etc.) est un des plus puissants leviers intellectuels dont dispose l'homme d'aujourd'hui pour renforcer sa capacité de réaction personnelle et en assurer le contrôle*" (Kientz, 1971, 169).

Cette méthode est l'une des techniques employées en analyse de contenu. Maintenant, voyons dans le chapitre II les diverses modalités de

l'inégalité des sexes à différentes époques de l'histoire. Cette description nous aidera à mieux situer les femmes chicoutimiennes.

CHAPITRE II

PROBLEMATIQUE

2. PROBLEMATIQUE

L'oppression des femmes a déjà été décrite mais on n'en a pas trouvé les causes profondes. Il y a de grands textes, désormais classiques, qui expliquent du point de vue marxiste ou existentialiste, pour ne citer que les plus controversés, l'origine de l'inégalité des sexes à certains moments. Le droit à l'égalité et à la différence en sont le mot d'ordre. Pourtant, ces réponses restent insuffisantes pour expliquer comment certaines de nos mères et nos grands-mères, dans les temps les plus reculés, ont accepté d'être dominées. Comment une société dite démocratique s'auto-engendre dans l'inégalité?

2.1 Cadre théorique des principales théories féministes

Des théoriciens se sont déjà prononcés sur le sujet de la condition féminine, en particulier sur l'oppression et la domination subies par les femmes. On a vu naître des théories féministes. Parler des femmes sans faire une analyse des raisons qui les ont figées dans la passivité, la dépendance et la soumission ne serait pas réaliste. Aussi, sans vouloir faire l'historique de la question, nous chercherons à comprendre comment la situation des femmes s'est ainsi perpétuée.

Il importe de définir en premier lieu ce qui a donné naissance aux théories féministes. "C'est tout bonnement que les aperçus du monde étaient largement d'inspiration masculine" (Ambert, 1981, 1), l'homme et la femme occupant des rôles différents et jouissant d'un statut différent. Certaines observations peuvent être appliquées à l'ensemble des cultures.

1) toutes les sociétés pratiquent une répartition du travail en fonction du sexe, certaines activités constituant l'apanage principal, voire exclusif, de l'homme ou de la femme; 2) chaque culture définit l'homme et la femme comme des êtres psychologiquement et même intellectuellement différents; 3) à l'exception du soin des enfants, la plupart des tâches confiées aux femmes dans une culture donnée sont exécutées par les hommes dans une autre culture, et inversement; 4) sauf pour la même exception, aucune tâche n'est universellement féminine, mais quelques-unes sont universellement masculines; 5) dans toutes les sociétés, les activités de caractère masculin commandent un prestige plus élevé que les activités féminines et les postes d'autorité sont presque toujours occupés par des hommes.
(Martin et Voorhies, 1975, 10)

Il faut aller plus loin dans le temps pour notre analyse.

Nous ne comptons pas nous attarder sur le pourquoi mais simplement rappeler les principaux courants théoriques qui cherchent à remonter aux racines de l'oppression des femmes. Pour traiter ce sujet, nous nous sommes basée sur des textes faisant partie de deux livres et d'un essai¹.

¹ "The roots of oppression", Alison M. Jaggar, Paula Rothenberg Struhl, Feminist Frameworks, New-York, McGraw-Hill Book Company, 1978, pp. 79-168.

LAURIN-FRENETTE, Nicole, "La libération des femmes", Marie Lavigne, Yolande Pinard, Les femmes dans la société québécoise, Montréal, Boréal Express, 1977, pp. 191-214.

Ces textes nous fournissent une vision globale des grands courants dans le domaine qui nous intéresse: le conservatisme, le libéralisme, le marxisme traditionnel, le féminisme socialiste, le féminisme radical et l'existentialisme. Par la suite, nous verrons si l'expérience historique des femmes peut s'analyser selon un cadre théorique particulier.

2.1.1 Le conservatisme

La vision conservatrice de la situation des femmes dans la société n'est pas féministe parce que cette vision nie que les femmes sont opprimées. Leur situation par rapport aux hommes serait déterminée par leur nature. C'est une vision qui affirme l'immuabilité de la nature humaine. Le conservatisme déclare que les intérêts, les désirs, les habiletés et les besoins humains sont déterminés par des facteurs innés plus que par les efforts d'un individu.

Il y a plusieurs formes de la théorie conservatrice qui s'associent à la théorie psychanalytique. Par exemple, Freud (Laurin-Frenette, 1977, 199) déclare qu'il y a des différences psychologiques universelles entre les sexes et voit cette différence comme une réponse aux découvertes que les garçons et les filles font de leur différenciation sexuelle. Il considère comme normale, naturelle et nécessaire la castration psychique qui fait de la femme un être passif. L'absence de pénis chez elle explique,

"La dépendance de la femme", Lise Tremblay, La dépendance de la femme et le pouvoir gynécologique, essai de maîtrise en counseling et orientation, Québec, Université Laval, 1982, pp. 8-18.

pour Freud, l'infériorité intellectuelle et sociale dans laquelle on la maintient dans la soumission et la dépendance. De même, la présence chez l'homme de cet organe suffirait à légitimer sa supériorité intellectuelle, politique et sociale. La théorie freudienne a servi de justification pour garder les femmes dans leur place traditionnelle.

Golbert (Jaggar et Struhl, 1978, 93), pour sa part, affirme que la différence psychologique universelle entre les sexes est due principalement aux hormones mâles. En effet, il soutient que la "testostérone" (hormone mâle) stimule davantage le cerveau du mâle, augmente son agressivité et explique, par conséquent, la domination universelle des mâles.

Pour ces auteurs, c'est la biologie qui est la cause des différences entre les sexes, différences qui sont naturelles et immuables. Cette théorie conservatrice a été contestée par les féministes, libéralistes ou marxistes. Les féministes n'acceptent pas que les différences biologiques soient immuables et contestent la justesse de cet axiome qui considère que tout ce qui est naturel est nécessairement bon pour l'individu.

2.1.2 Le libéralisme

La philosophie libérale tire ses origines des théories du "contrat social" du XVI⁰ et XVII⁰ siècles. Toutefois, la question de l'oppression de la femme n'a pas attiré beaucoup l'attention des penseurs avant la publication, en 1792, du livre de Mary Wollstonecraft (Jaggar et Struhl, 1978, 82). A ce moment-là, la raison était considérée comme fondamentale

pour obtenir des droits et cette auteure postulait que les droits des femmes devraient être égaux à ceux des hommes parce que les femmes, comme les hommes, avaient la possibilité de raisonner. Elle croyait que l'infériorité intellectuelle apparente des femmes était due à l'éducation inférieure que celles-ci recevaient. Le thème de Wollstonecraft a été repris par les libéraux féministes, comme Taylor et Mill (Jaggar et Struhl, 1978, 82) au XIX^O siècle. Ceux-ci affirment que les femmes devraient avoir légalement les mêmes droits et les mêmes possibilités de s'instruire qu'ont les hommes. Le même argument est repris de nos jours par Betty Friedan et Gloria Steinem (Jaggar et Struhl, 1978, 82) qui protestent contre la discrimination sexiste. Betty Friedan (1964) décrit le malaise profond des femmes américaines reléguées dans leurs foyers et limitées à leurs rôles de consommatrices. Son type d'analyse fut déterminant parce que celle-ci approche la nature même de l'oppression féminine. A partir d'une enquête réalisée dans la classe moyenne américaine, elle affirme que la condition attribuée aux femmes et le maintien dans cet état de semi-promotion, c'est-à-dire d'assujettissement à l'ordre des hommes, est une mystification bien maintenue dans le sens qu'elles n'ont aucune réalisation exaltante. Cette étude constate que le problème des femmes mariées est plus grand que celui des célibataires.

Les libéraux estiment que chaque individu, qu'il soit homme ou femme, peut grimper dans l'échelle sociale dans la mesure même où ses talents le lui permettent sans être bloqué ni par la loi, ni par la tradition.

Pour eux, les racines de l'oppression féminine résident dans les inégalités des droits civils et des chances éducationnelles.

2.1.3 Le marxisme traditionnel

Contrairement au conservatisme, le marxisme rejette explicitement la notion d'une nature humaine biologique innée. Dans la perspective marxiste, c'est la manière dont les hommes et les femmes dans une société produisent et reproduisent leur existence, c'est-à-dire la manière dont ils et elles vivent, travaillent, font des enfants et les nourrissent, qui détermine ce qu'ils et elles sont, comment ils et elles pensent, parlent, etc.

Ce mode de production et de reproduction de l'existence est soumis à un changement constant parce que les moyens et les outils dont on se sert et la façon dont on s'organise pour produire se perfectionnent, se développent, se complexifient au fur et à mesure que l'on produit. Les rapports sociaux et les institutions se transforment en conséquence. Puisque les humains créent l'organisation sociale, les personnes ne sont pas des êtres passifs, à la merci de leur environnement mais plutôt des êtres qui créent leur société.

En plus de rejeter le déterminisme, les marxistes rejettent la croyance libérale en l'égalité de chances des individus de développer leur potentiel, à l'intérieur d'une société de classes où beaucoup produisent

la richesse mais où la richesse et le pouvoir finissent dans les mains de quelques-uns. Dans une telle société, la poursuite du profit par la classe dirigeante détermine tous les aspects de la vie: les conditions dans lesquelles le peuple travaille, l'éducation qu'il reçoit et même la qualité des relations interpersonnelles. Pour Engels (1954) qui se réfère au fondement économique de la condition féminine, la fin de l'oppression des femmes coïncide avec l'abolition de la société divisée en classes.

En reconstituant l'histoire du développement de la propriété, de la famille et de l'Etat, Engels peut rendre compte de l'oppression des femmes. La division du travail, la production du surplus, l'émergence de la propriété et la division de la société en classes coïncident, selon cet auteur, avec l'avènement de la famille patriarcale et de l'Etat, ce qui modifie la position de la femme. A la famille patriarcale comme appareil d'oppression des femmes et des enfants, correspond l'Etat comme appareil d'oppression des classes qui sont dominées et exploitées à l'échelle de la société globale.

Pour Engels (Laurin-Frenette, 1977, 96), l'oppression des femmes est donc fondamentalement un problème économique et, par conséquent, sa solution est principalement d'ordre économique et n'est possible que dans la société industrielle socialiste, sans classe. Tant que les femmes resteront exclues du travail social productif et qu'elles devront se borner au travail domestique, privé, leur égalité demeurera impossible.

De cette brève esquisse de la théorie marxiste, il est clair que ces théoriciens fondent les origines de l'oppression féminine non pas sur la biologie mais dans un système particulier d'organisation sociale. En fait, le marxisme dit que l'oppression féminine trouve son origine dans l'institution de la propriété privée. L'appropriation des moyens de production par quelques individus, tous mâles, institue un système de classe, ce qui est la racine de toutes les inégalités.

Le capitalisme, selon eux, a besoin du travail gratuit des femmes à la maison, lesquelles, d'une part, servent à reconstituer la force de travail des maris et, d'autre part, assurent par les enfants qu'elles mettent au monde, la reproduction de la classe des travailleurs.

Par conséquent, le sexism est considéré comme un phénomène secondaire, comme un symptôme d'une forme plus fondamentale d'oppression. On a vu qu'avec Engels, la révolution socialiste abolirait la propriété privée des moyens de production et permettrait à tout le sexe féminin de participer de plein droit à la production sociale. La majorité des penseurs et leaders socialistes et communistes ont également proposé ce type de solutions à l'oppression des femmes.

2.1.4 Le féminisme socialiste

La théorie socialiste féministe accepte comme base l'approche matérialiste historique de Marx et d'Engels. Cependant, si on veut com-

prendre l'oppression des femmes sous ses diverses facettes, les socialistes féministes déclarent que l'analyse de Marx et d'Engels est incomplète et qu'il faut l'enrichir en plaçant une emphase sur la compréhension des institutions culturelles (la famille, les relations sexuelles, les relations interpersonnelles, le groupe, etc.) qui jouent un rôle majeur dans l'oppression des femmes.

Contrairement au féminisme radical (voir plus loin), les socialistes refusent de traiter l'oppression économique comme secondaire. Contrairement au marxisme traditionnel, elles refusent de traiter l'oppression sexuelle comme secondaire. Leur but est de créer une théorie qui démontre que ces deux formes d'oppression sont inséparables et qu'il faut lutter simultanément contre celles-ci. *"All socialist feminists agree that sexism is at least or fundamental as economic oppression. And their analyses of the contemporary situation, they all emphasize how capitalism and sexism reinforce each other"* (Jaggar et Struhal, 1978, 85).

2.1.5 Le féminisme radical

L'apparition, en 1969, de mouvements de femmes plus radicaux a donné naissance à une nouvelle analyse féministe qu'on a qualifiée de radicale.

L'approche féministe qui dénonce les différentes formes de l'exploitation féminine est liée à la vague la plus récente du mouvement de li-

bération des femmes. Les ouvrages de Kate Millett (1969) en sont des exemples représentatifs.

Dans cette perspective, les rapports d'oppression entre les sexes sont considérés comme la source première de tous les phénomènes économiques et politiques d'exploitation et de domination existant dans la société capitaliste comme dans les sociétés antérieures. En d'autres termes, la lutte des sexes représente la contradiction fondamentale, le conflit social principal dont dépendent et dérivent tous les autres: lutte de classes, conflits raciaux, domination, impérialisme, etc.

C'est ainsi que pour Kate Millett, les rapports entre les sexes sont des rapports politiques, c'est-à-dire des rapports de pouvoir, de puissance, par lesquels la moitié féminine de l'humanité est soumise au contrôle de la moitié masculine. Cette oppression et cette exploitation d'un sexe par l'autre sont fondées dans la relation humaine de base, celle de la sexualité qui est le modèle de tous les rapports sociaux plus élaborés. Le système patriarcal est l'institution qui organise et maintient la suprématie masculine; il repose sur la famille, il est universel et bien antérieur à la société capitaliste. Selon Millett (1971, 38):

Le mâle domine la femme. Une forme extrêmement ingénieuse de colonisation intérieure s'est développée grâce à ce système. Elle tend en outre à être plus sordide que n'impose quelle autre forme de ségrégation, plus rigoureuse que la stratification des classes, plus uniforme et certainement plus durable. Aussi discrète que puisse être actuellement son apparence, la domination sexuelle est sans doute l'idéologie la plus répandue de notre culture et lui fournit son concept de puissance le plus fondamental.

Millett conclut en disant qu'aucune révolution ne peut opérer une transformation sociale profonde et durable si elle ne s'attaque pas au système patriarcal comme source de tous les autres systèmes d'oppression, si elle ne renverse pas d'abord la suprématie de l'homme sur la femme comme source et modèle de tous les rapports humains corrompus.

Shulamith Firestone (Laurin-Frenette, 1977, 208) reprend les mêmes thèmes en démontrant qu'un tel cadre théorique est plus global que celui de Marx et d'Engels et qu'il permet d'expliquer à la fois la lutte des sexes qui dépend du rapport humain inégal entre l'homme et la femme dans la procréation et la lutte des classes qui s'édifie sur la base de cette première division sociale du travail. Pour elle, c'est l'organisation sexuelle de la société en vue de sa reproduction qui seule constitue la base à partir de laquelle on peut expliquer la "superstructure" des institutions économiques, juridiques et politiques, de même que les systèmes philosophiques, religieux et autres d'une période historique donnée.

Dans La dialectique des sexes, Firestone déclare que les racines de l'oppression féminine sont dans la fonction reproductrice de la femme. "Roots are ultimately biological grounded in the fact that women's child-bearing function made them dependent on men for physical survival" (Jaggar et Struhl, 1978, 84). Elle dit que la libération de la femme requiert une révolution biologique qui permettra la reproduction extra-utérine des enfants. Sur ce point, les féministes radicales sont en opposition totale

avec le conservatisme. En effet, celles-ci postulent que la biologie elle-même peut être changée par la technologie.

L'action révolutionnaire privilégiée est celle qui s'attaque aux bases du système patriarcal: la suprématie masculine dans les rapports sexuels et dans les relations qui en dérivent. Cette action prend appui sur l'expérience subjective et les conditions personnelles d'oppression vécues et ressenties par chaque femme dans ses rapports avec la société mâle.

Les femmes ont commencé avec Firestone (1970) et Millett (1971) à nommer les rapports de force et à identifier les lieux de pouvoir. Elles ont aussi appris à parler en tant que femme et à revendiquer le droit à leur spécificité dans l'agissement et le discours.

2.1.6 Approche existentialiste

A côté des différents courants qui tentent d'analyser la condition féminine, il faut tenir compte de la conception existentialiste des rapports entre les sexes, ne serait-ce qu'à cause de l'influence qu'elle a exercée et qu'elle exerce encore, principalement par l'intermédiaire des travaux de Simone de Beauvoir (1949). Son livre, Le deuxième sexe, est, selon Nicole Laurin-Frenette (1977, 204), probablement l'ouvrage le mieux documenté et le plus passionnant jamais écrit sur la condition féminine. Il faut y distinguer deux aspects: d'une part, l'analyse descrip-

tive ou phénoménologique de la condition féminine et d'autre part, l'explication philosophique des phénomènes analysés. Cette explication s'appuie sur des principes de la philosophie existentialiste.

Pour cette auteure, l'inégalité et la lutte entre les sexes relèvent du fait qu'il y a coïncidence entre deux tendances universelles et essentielles de la conscience humaine:

1. La tendance à constituer l'autre en objet pour s'éprouver comme sujet;
2. La tendance à vouloir se pétrifier en objet pour fuir l'angoisse et la responsabilité d'exister comme sujet.

Selon De Beauvoir, l'homme sort vainqueur de cette dialectique avec la complicité de la femme. Dans cette perspective, la libération de la femme exige qu'elle refuse d'être complice de son oppression, c'est-à-dire qu'elle refuse de s'abandonner au rôle d'objet, qu'elle s'affirme et s'assume comme sujet dans l'angoisse et la solitude inévitables. Et c'est dans et par le travail défini comme activité créatrice, prise sur le monde, réalisation de soi, que la femme peut devenir un être humain authentique, libre et responsable.

2.1.7 Essai de synthèse critique

Toutes les théories qui se sont penchées sur la question du rap-

port homme/femme s'accordent pour reconnaître le caractère d'inégalité inhérent à ce rapport. Cette démarche nous permet de constater que chaque problématique semble privilégier une dimension de la condition humaine, économique, biologique, idéologique, à l'exclusion des autres et qu'une synthèse de ces points de vue partiels peut être envisagée. Ainsi, le marxisme avec Engels ramène l'oppression et l'ensemble des institutions patriarcales à une seule cause d'ordre économique. Les écrits marxistes présentent un courant où on ne parvient pas encore -ou on se refuse à le faire- à circonscrire une problématique spécifique de la condition féminine et à accepter que le problème dépasse nécessairement les divisions de classes. Les tentatives faites en ce sens sont trop souvent une adaptation au goût du jour d'une tentative de récupération qui satisfasse la "clientèle". Qui est plus est, ces tentatives s'appuient sur une interprétation historique qui associe la fin de l'oppression féminine à celle du capitalisme. C'est que le marxisme s'est appliqué à mettre à jour les rapports d'exploitation entre une catégorie d'hommes, les bourgeois et une autre, les prolétaires, au sein d'une société d'hommes et dans le cadre de la seule activité reconnue: la production rémunérée.

La description existentialiste permet de bien analyser la manière dont l'oppression est vécue subjectivement chez les femmes et les hommes, mais n'explique ni le pourquoi de cette oppression, ni pourquoi elle est vécue de cette façon. La solution que Simone De Beauvoir propose est individuelle et bourgeoise. La réalisation de soi comme sujet dans le travail créatif laisse de côté l'action collective de libération parce qu'elle

ne tient pas suffisamment compte du fondement économique et politique de l'oppression des femmes.

Les théories féministes que nous définissons comme une idéologie en vue de percevoir et d'expliquer éventuellement la situation des sexes démontrent le fondement sexuel de l'oppression et l'inégalité dont souffrent les femmes. Elles se fondent sur deux concepts fondamentaux: le rôle dévalué selon le sexe et les différences qui en résultent (la femme reconnue comme épouse, mère, femme d'intérieur avec un rôle dévalué qu'elle doit accepter et l'homme reconnu comme ayant des activités plus importantes et mieux rétribuées) et le statut. Elles ne négligent pas le patriarcat, où elles y voient une organisation sociale dans laquelle l'autorité et le pouvoir sont exercés par les hommes mais il faut se méfier car certaines œuvres féministes, malgré leurs mérites évidents, ont trop souvent tendance à inciter les femmes à désavouer leur identité et leur sexualité propres pour obtenir une reconnaissance sociale et professionnelle entière.

2.1.8 Théories féministes et reproduction

A côté de ces ouvrages, il s'est écrit depuis une génération, une multitude de livres venant de toutes les disciplines et adoptant tous les modes de la création littéraire. Ces écrits rejoignent à leur manière les différentes théories féministes et ils permettent de mettre en relief le rôle central de la reproduction dans le destin féminin. Certains aspects concrets sont impliqués par l'analyse spécifique du phénomène de

reproduction.

Fondamentalement, chaque société est divisée selon le sexe: c'est le sexe qui détermine la répartition du travail et le rôle des femmes. Sur ce point, l'article de Nicole Laurin-Frenette sur "La libération des femmes" dont nous avons parlé auparavant est significatif. Cet article:

...présentait pour l'époque l'immense avantage d'analyser et de systématiser les différentes approches théoriques sur la question des femmes et du féminisme. Considérant que celles de la psychanalyse, du marxisme, du féminisme radical et de l'existentialisme étaient partielles, elle proposait d'en regrouper les acquis autour du concept de reproduction. C'est en analysant la question des femmes à partir de ce concept que pouvait s'élaborer, selon elle, une synthèse cohérente de la question. L'auteure introduisait par là une problématique originale et ouvrait de nouvelles avenues de recherche. (Lavigne et Pinard, 1983, 49).

Ces théories et d'autres sont, à l'heure actuelle, les seules capables de relier l'inégalité du statut et le dimorphisme du travail selon le sexe qui se retrouvent à l'intérieur comme à l'extérieur de la famille. Elles ont analysé et dénoncé les rapports de pouvoir et mis en évidence l'oppression spécifique des femmes. C'est la pierre de taille des interactions qui caractérisent le régime familial. Les féministes déplorent les rôles dévolus selon le sexe et préconisent une possibilité pour les femmes de se réaliser pleinement.

Mais les femmes ne constituent pas un groupe minoritaire ni une

caste; il faut articuler production et reproduction. Selon la théorie féministe, il existe un rapport spécifique des femmes à la production. Toutes les femmes fournissent un travail d'entretien matériel, corporel et affectif à l'ensemble des membres de la société; ce travail engendre pour les femmes la double journée de travail, la "ghettorisation" des emplois, un salaire inférieur pour un travail équivalent; ces caractéristiques du travail féminin ne s'expliquent pas en termes de scolarité ou de motivations inférieures (Barry, 1977; Armstrong and Armstrong, 1978). Les conséquences concrètes de cet état de fait sont innombrables et constituent plusieurs problèmes.

Les recherches effectuées par le CCCSF (Conseil Consultatif Canadien sur la Situation des Femmes, 1979-1980) ont dévoilé que les femmes pauvres sont 1,4 fois plus nombreuses que les hommes pauvres; que le revenu moyen qu'une femme obtient des régimes de pension est inférieur à celui des hommes; que les femmes au foyer ne bénéficient en propre d aucun régime de pension; que trois femmes sur cinq de plus de 65 ans, célibataires, veuves ou divorcées, vivent en dessous du seuil de la pauvreté.

Ayant mis à nu ce rapport de domination, il fallait effectuer des recherches sur la violence car 1 canadienne sur 17 est violée au cours de son existence, mais aussi sur la pornographie, le harcèlement sexuel, les coups, car 1 femme sur 10 est battue au Canada, et sur les meurtres qui constituent les moyens de l'appropriation (CCCSF, 1980).

Il ne faut pas ignorer non plus le viol légal, celui de la femme mariée, qui n'est pas déclaré, de même que les gifles, les pincées, les étranglements, les poussées, les coups de poings, les claques, les lancements d'objets, les peurs, les menaces de mort et de blessures, les pressions morales, les injures de toutes sortes, les humiliations, etc. et celui de faire ce qu'elle n'a pas le goût de faire, par peur. Il y aurait un demi-million de femmes battues régulièrement par un homme, soit 1 sur 10, selon les chiffres du Conseil consultatif de la situation de la femme au Canada¹.

Cette violence n'est pas un fait isolé, attribuable à des hommes déséquilibrés ou vivant des situations économiques pouvant sinon justifier au moins expliquer ce geste. Au contraire, ce geste est relié à la condition féminine, à la culture et à la complicité des lois qui accordent dans la pratique le droit de propriété du mari sur la femme. Ceci, les théories féministes l'expliquent. Un point commun qui caractérise la violence contre les femmes, c'est que les femmes violentées le sont d'autant plus qu'elles sont dépendantes.

L'universalité de l'oppression des femmes est commentée mais on n'en a pas encore cerné les causes profondes. Il y a des théories désormais classiques, qui expliquent, comme on l'a vu; mais qu'elles trouvent

¹ Etude de Linda MacLeod et André Cadieux pour CCSFC.
Communiqu'elles, juin 1981.

ces inégalités naturelles (le conservatisme) ou qu'elles les considèrent de l'ordre de l'oppression et de l'exploitation économique ou culturelle, toutes ces théories (à l'exception du libéralisme) insistent sur la part importante jouée par la spécificité des fonctions sexuelles des femmes et leur rôle dans la reproduction de l'espèce dans leur condition de "dominées".

Et c'est bien cet aspect que nous retenons ici. Que l'oppression des femmes soit considérée sous son angle psychologique et culturel ou bien sous son angle économique et biologique ou qu'elle s'exerce dans le domaine de la production ou de la reproduction, elle passe toujours par l'oppression de leur corps (biologique et culturel) en ce qu'il a de spécifiquement féminin.

Toutes ces théories se sont-elles vérifiées dans l'histoire des femmes d'ici?

2.2 Vers un cadre théorique pour examiner l'expérience historique des femmes

Ici, au Québec, avant la parution de L'histoire des femmes depuis quatre siècles (Le Collectif Clio, 1982), aucun livre de synthèse n'a réussi à rassembler l'histoire des femmes en un ensemble cohérent, ayant une signification historique nouvelle, elle-même en fonction des rôles sociaux joués par les femmes.

L'analyse historique des femmes est difficile à réaliser parce que les catégories de l'histoire sont faites par les hommes et pour les hommes et ne conviennent pas pour les femmes. Micheline Dumont (Dumont=Johnson, 1981, 60), décrit quatre concepts qui ont servi à faire l'analyse de l'expérience historique des femmes. Après s'être posée la question: Sur quelle base les femmes partagent-elles une existence historique? Elle répond que de toute évidence, l'identité sexuelle ne suffit pas. Le point de référence peut être la situation actuelle mais on doit prendre garde d'imposer aux périodes passées des concepts nés de l'analyse féministe. On doit convenir que les concepts les plus utilisés, égalité, libération, sujétion et différence, présentent tous des inconvénients. Laissons parler Micheline Dumont:

Ainsi, l'idée d'égalité est étrangère aux diverses sociétés de l'Europe moderne voire même aux sociétés féodales. De même, l'idée de sphère féminine, qui est apparue au XIX^e siècle à la faveur de la révolution industrielle, est le fruit de la culture bourgeoisie et ne constitue pas une réalité transposable dans les autres classes sociales. D'ailleurs, que n'a-t-on pas imposé aux femmes, au nom de leur différence? D'un autre côté, l'idée de sujétion est à la fois vague et ambiguë. Elle est vague parce qu'elle conduit à des analyses simplistes; elle est ambiguë parce qu'elle peut impliquer la réalité d'une "caste féminine", ce qu'un examen rigoureux de la réalité oblige à contester. Si l'on veut utiliser le concept de sujétion, il faut le faire avec beaucoup de raffinement et varier les hypothèses selon les époques, les groupes sociaux, les conditions de vie courante, etc. Enfin, l'idée de libération mérite d'être réévaluée. Certes, la lutte féministe est un événement historique de plus de 150 ans, mais il faut cesser d'analyser cette libération à travers la grille libérale démocratique. En effet, cette pers-

pective oblitère le sens réel de la lutte car elle camoufle le statut d'infériorité conféré aux femmes. De plus, elle ramène souvent à des dimensions exclusivement politiques des problèmes dont les racines sont à la fois philosophiques, économiques et sociales.
(Dumont-Johnson, 1981, 60-61)

Selon Micheline Dumont, ces quatre concepts, égalité et différence, sujexion et libération, mériteraient des analyses très fouillées mais tous ont des avantages et des inconvénients et des implications. Par exemple, le féminisme contemporain dénonce l'idéologie de la sujexion des femmes et par là, remet en question les sociétés dans lesquelles nous vivons. Il remet également en question les modalités qui placent, ça et là, des femmes-alibis qui laissent croire que tout est possible alors qu'au fond, rien n'est changé.

Il est clair qu'il ne sera jamais possible d'établir un consensus sur un cadre théorique global qui servirait de base à l'histoire des femmes (Dumont, 1981, 61). Après tout, on n'a jamais réussi à en définir un pour l'histoire tout court et l'histoire des femmes prétend justement atteindre le même objectif: reconstituer intégralement l'aventure humaine, mais en incorporant de manière systématique pour toutes les analyses et tous les thèmes l'obligatoire relation entre les sexes.

Joan Kelly-Gadol (1976, 809) a exposé les conditions de cette ré-interprétation dans un article. Après avoir repris l'idée fondamentale que la relation entre les sexes est culturelle et non pas naturelle, elle en dégage trois idées directrices pour l'histoire des femmes que nous livre

Micheline Dumont-Johnson (Bélanger, 1981, 62):

D'une part, l'expérience des hommes ne pourra jamais se superposer à l'expérience des femmes dans l'analyse historique. Ainsi, trois moments privilégiés de l'histoire, la civilisation athénienne, la Renaissance et la Révolution française, se révèlent à l'analyse des périodes où la condition des femmes s'est trouvée diminuée, handicapée. De plus, les livres consacrés à certaines questions particulières, luttes nationales et sociales, entre autres, démontrent avec éloquence que les femmes ont été exclues des luttes collectives et que leur participation à ces luttes a été analysée selon un préjugé sexiste. C'est dire qu'il ne faudra plus se contenter de ces brefs paragraphes consacrés aux femmes et aux enfants, dans les livres d'histoire. D'autre part, l'analyse sociale doit déborder la simple description fut-elle dialectique, des diverses classes sociales. Elle doit contenir obligatoirement, pour être valable, une mesure de la relation femme/homme dans une classe sociale donnée. Les femmes sont l'opposé social non pas d'une classe ou d'une caste ou d'une majorité, mais d'un sexe: les hommes. Ce concept doit devenir aussi fondamental que celui de classe ou de race, dans l'analyse historique.

2.3 Principaux concepts utilisés dans cette analyse

Toutefois, la relation homme/femme ne peut être analysée sans faire référence à de nombreux concepts reliés plus ou moins directement à l'exercice du pouvoir. C'est ce qui nous occupera maintenant. Pour les concepts de pouvoir et d'influence, nous nous inspirerons de Crener et Monteil (1975, 369) dans leur livre Les principes de management.

2.3.1 Le pouvoir et l'influence

D'abord, le pouvoir désigne la capacité qu'ont certains individus

ou groupes de décider, d'orienter ou d'imposer leurs points de vue et leurs décisions à d'autres individus, groupes et collectivités.

Les notions de pouvoir et d'influence sont faciles à cerner. Avoir un pouvoir sur quelqu'un, c'est posséder quelque chose qu'il désire et qu'il ne peut obtenir ailleurs, c'est disposer des moyens nécessaires pour être obéi. (...) Le pouvoir implique un système de sanctions, ce qui pourra d'ailleurs entraîner un aspect négatif chez les individus qui n'agiront que par crainte de la punition. (...) Si nous avons pu dire que l'autorité tenait à la personne, nous devons maintenant affirmer que le pouvoir tient aux règles, il est un instrument au service de l'autorité. (...) Quant à l'influence, elle est l'action qu'une personne peut exercer sur une autre; elle est la capacité qu'a un homme de modifier les attitudes ou le comportement d'autres personnes. Elle se différencie de l'autorité, par le fait qu'elle n'a aucun fondement institutionnel ou légal, et du pouvoir par le fait qu'elle est acceptée ou refusée volontairement et librement sans intervention d'un système de sanctions. De plus, l'influence ne s'exerce pas simplement de supérieur à subordonnés, mais elle peut aussi s'exercer du bas vers le haut ou entre égaux.

(Crener et Monteil, 1975, 368-369)

L'influence est un processus interpersonnel: l'étendue et l'intensité du pouvoir d'un individu dépendent de ses ressources personnelles et de la dépendance de la personne-cible vis-à-vis de ces ressources. L'environnement peut être aussi pris en considération. Le pouvoir coercitif est fondé sur la crainte. Celui qui se soumet à ce pouvoir le fait par peur des conséquences négatives que pourrait amener sa désobéissance.

2.3.2 Vocabulaire relié au concept de domination

Le concept de pouvoir est relié au concept de domination et mobi-

lise toute une série de concepts qu'il est important de définir. C'est ce que nous proposons maintenant en nous basant principalement sur la pensée de Bergeron (1979) et Weber (Aron, 1967).

Le concept de pouvoir est beaucoup plus vaste que celui de domination. La domination implique une relation de supériorité à infériorité. Bien que les dominateurs ont apparemment plus de pouvoir que les dominés, la relation de pouvoir n'équivaut pas nécessairement à la relation de domination. Elle est beaucoup plus subtile.
(Bergeron, Léger, Jacques, Bélanger, 1979, 206)

La domination est une autorité souveraine, absolue; alors que le concept de pouvoir décrit les moyens d'agir, le contrôle que l'on peut avoir sur une personne ou une situation. La domination intervient quand le pouvoir est exercé à l'endroit de quelqu'un pour l'influencer, l'écartier d'une situation ou l'assujettir.

Max Weber définit la domination par rapport à la puissance (Aron, 1967, 553):

La puissance se définit simplement par la chance que possède un acteur d'imposer sa volonté à un autre, même contre la résistance de celui-ci. Elle se situe donc à l'intérieur d'un rapport social et désigne la situation d'inégalité qui fait que l'un des acteurs peut imposer sa volonté à un autre. (...) La domination est la situation dans laquelle il y a un maître. Elle peut se définir par la chance du maître d'obtenir l'obéissance de ceux qui, en théorie, la lui doivent. La différence entre la puissance et la domination, c'est que dans le premier cas, le commandement n'est pas nécessairement légitime, ni la soumission obligatoirement un devoir, alors que dans le second,

l'obéissance est fondée sur la reconnaissance par ceux qui obéissent des ordres qui leur sont donnés.

Max Weber introduit un autre concept, celui du groupement hiérarchique ou sacré. "C'est le groupement dans lequel la domination appartient à ceux qui détiennent les biens sacrés et sont en mesure de les dispenser" (Aron, 1967, 554).

Voici maintenant une dizaine d'autres concepts et leur définition. Il s'agit de concepts fondamentaux pour l'analyse de la condition féminine. Ceux-ci ont été tirés du cours de Télé-Université¹.

L'aliénation est le fait de ne plus s'appartenir, d'être étranger à soi-même, de céder ou perdre un droit.

Le conditionnement est un processus par lequel on peut modeler un comportement, une attitude, à travers la répétition d'effets positifs ou négatifs.

La discrimination est le fait de séparer un groupe social d'un autre en le traitant moins bien, à son détriment.

L'exploitation est l'action de tirer parti, de profiter, d'abuser.

¹ Chapitre "Les concepts", La condition féminine et masculine, Québec, Université du Québec, 1980, p. 35.

La hiérarchie est une série ascendante de pouvoir, organisation dans laquelle chaque terme est supérieur au suivant.

L'oppression est une violence faite à quelqu'un par abus d'autorité.

Le rôle est une fonction assignée à quelqu'un, comportement qu'il est convenu d'attendre de sa part. C'est une norme dictant le comportement des individus occupant une position donnée.

Un stéréotype est une image appliquée de façon rigide à tous les membres d'un groupe social pour décrire ce qu'ils sont.

Le pouvoir est la possibilité d'agir ou de contrôler.

La domination est une autorité souveraine absolue; c'est l'exercice du pouvoir pour assujettir ou influencer qu'un.

2.3.3 Le rapport de domination entre les sexes

Un examen superficiel de la réalité permet de conclure à un rapport de domination du masculin sur le féminin. Il en résulte une division rigide des rôles et des fonctions sociales selon l'appartenance à un sexe, division qui aliène le potentiel de développement des individus et dont l'un des effets principaux est la discrimination envers les femmes,

ce qui sépare arbitrairement les hommes et les femmes. Ainsi, les rôles et les fonctions sociales nous sont présentés comme non négociables, ne laissant aucune place pour le compromis. Cette division se manifeste à bien des niveaux: travail, loisirs, sports, tâches de maison, rapports interpersonnels. Cette rigidité nous est imposée très tôt et nous force à agir et à penser nos vies sans égard à nos inspirations individuelles. Nos gestes quotidiens, nos manières d'agir, nos comportements sont marqués par cette fixité dans les rôles et les fonctions sociales.

Les conséquences d'une telle rigidité des rôles et des fonctions sociales sont nombreuses mais la principale est l'aliénation. Chacun des sexes a une image incomplète de lui-même. Le potentiel de développement se trouve restreint. L'aliénation que provoque la rigidité des rôles et des fonctions sociales restreint, diminue les capacités de reconnaître l'originalité, la différence de l'autre. Lorsqu'on demande aux hommes d'être logiques, rationnels, froids, responsables et courageux, on exige qu'ils répondent à un modèle précis, on s'attend à des comportements non équivoques de leur part. Lorsqu'on demande aux femmes d'être soumises, tendres, douces, au service de l'autre, disponibles, on exige qu'elles répondent à un modèle général, à une norme. Cette habitude brouille les rapports entre les hommes et les femmes au point qu'un sexe domine l'autre.

Qu'est-ce, au juste, que cette domination et d'où provient-elle? Elle est une conséquence des rapports existants entre les hommes et les femmes. Si nous reprenons les traits évoqués ci-haut, nous voyons que

les qualificatifs masculins sont généralement ceux qui s'appliquent à une situation de pouvoir ou de commandement. Il revient aux hommes de diriger, de mener, d'être actifs. On attribue aux femmes un rôle d'appoint qui les amène à se soumettre, ce qui souvent les place en situation d'exploitation et ce modèle qu'on pourrait qualifier de sexiste ne fait pas que rigidifier, il hiérarchise, c'est-à-dire qu'il classe par ordre décroissant d'importance chacune des tâches. Une reconnaissance sociale est surajoutée à chacune, reconnaissance qui définit qualitativement chaque individu devant exercer cette tâche. Notre société a généralement présenté le travail masculin comme plus important socialement et ce, à tous les niveaux. Les travaux ménagers, l'éducation des enfants réservés aux femmes n'ont jamais d'importance. Non seulement ces tâches apparaissent-elles habituellement comme "secondaires" mais elles sont souvent méprisées.

Le domaine privé dans cette hiérarchisation permet difficilement aux femmes d'accéder à l'indépendance et à l'autonomie.

L'autonomie qui est la possibilité de s'assumer, de prendre des décisions soi-même est une forme de liberté. L'absence d'autonomie des femmes a donné naissance au féminisme.

Ce cadre théorique sera appliqué à l'analyse des femmes de la région de Chicoutimi, pour les années 1921-1951. Nous essaierons de voir, dans cette recherche, si nos mères et grands-mères, dans un temps pas si éloigné, ont accepté d'être dominées et si oui, sous quels aspects elles l'ont été. Voyons d'abord le contexte dans lequel ont vécu les répondantes.

CHAPITRE III

CONTEXTE

3. CONTEXTE

Dans ce chapitre, nous ferons état du cadre de vie dans lequel ont vécu les informatrices. Nous décrirons successivement les principaux points susceptibles d'éclairer ce cadre de vie des femmes chicoutimiennes.

3.1 Cadre économique

3.1.1 Contexte spatial: isolement géographique

La région du Saguenay s'étend de l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'à l'extrême limite de la cuvette du Lac-Saint-Jean. Située dans une dépression à travers les plateaux des Laurentides, cette région se trouve à quelques 200 kilomètres de la ville de Québec. Elle se divise en trois sous-régions: le Haut-Saguenay, le Bas-Saguenay et le Lac Saint-Jean.

La partie de la région qui est concernée par notre étude s'étend entre la Baie des Ha! Ha! et Jonquière et elle est située dans le Haut-Saguenay. Décrivons cette région à compter des statistiques fournies par Statistiques Canada pour le comté de Chicoutimi dont les limites se rapprochent de la zone à l'étude. Notons que nous la désignerons comme région de Chicoutimi.

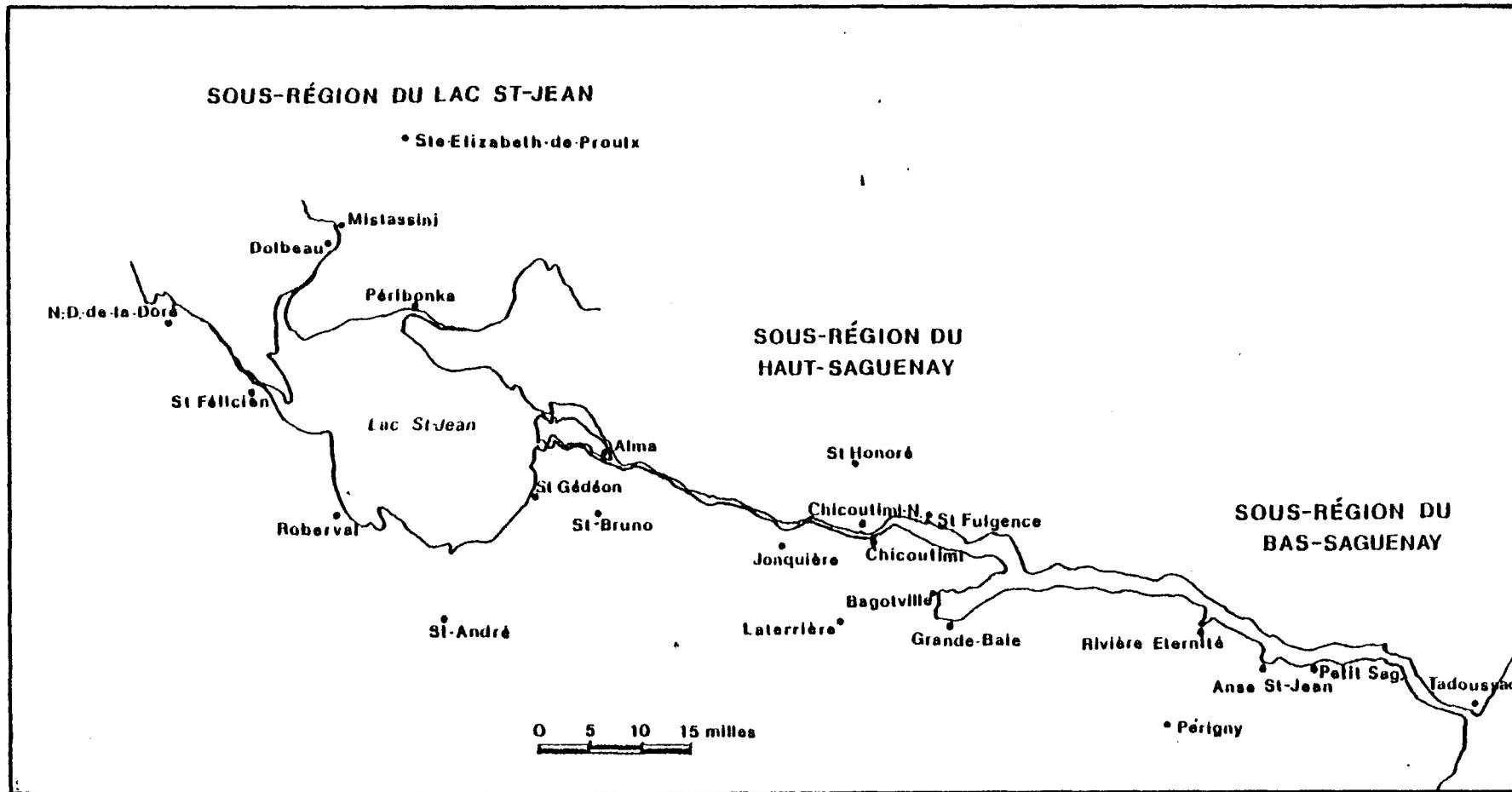
Le territoire géographique du Haut-Saguenay étudié dans ce travail que nous appellerons "Chicoutimi", et cela pour des fins de simplification de langage, comprend la conurbation urbaine de Chicoutimi, Jonquière, La Baie et l'arrière-pays agricole situé au nord et au sud de la conurbation: Laterrière, Shipshaw, Saint-Cyriac, Larouche, Saint-Ambroise, Saint-Fulgence, Saint-Nazaire, Saint-Léon, Chicoutimi-Nord, Saint-Honoré, Saint-David-de-Falardeau, etc. La carte I nous montre les principaux endroits de notre zone étudiée. La carte II situe la région dans le contexte général.

Nous voulons souligner que dû à sa position périphérique, la région du Saguenay a été isolée du Québec jusqu'à la fin du XIX⁰ siècle. C'est là le trait le plus déterminant sur le plan de la géographie. L'accès par voie de terre n'était possible que par de très mauvais chemins et la seule voie de communication était le Saguenay, dont le cours est navigable jusqu'à Chicoutimi; mais la rivière était gelée de quatre à cinq mois par année, ce qui signifie à toute fin pratique et jusqu'à la construction du chemin de fer¹ que la région était coupée du reste du Québec du début de décembre à la fin d'avril. La seule voie par route: le Petit-Parc vers Saint-Urbain et Baie-Saint-Paul était difficilement carrossable, du moins jusqu'à sa modernisation à partir de 1925. Le boulevard Talbot ne sera construit qu'en 1948.

Au plan ecclésiastique, le Saguenay relevait jusqu'en 1873 du dio-

¹ Le chemin de fer, qui fut construit vers 1893, ne reliait pas Chicoutimi, au début.

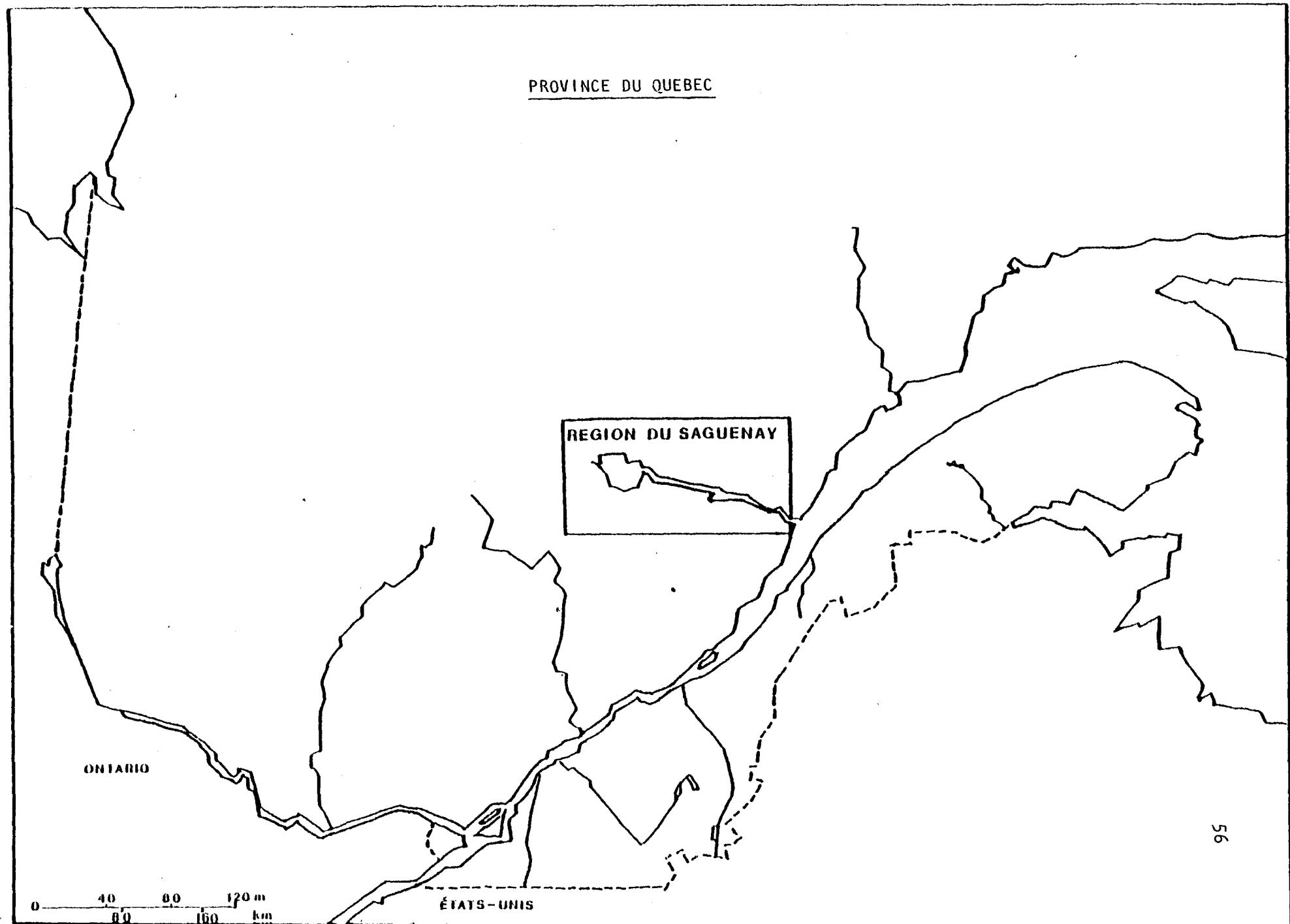
CARTE I
LA REGION DU SAGUENAY ET SES SOUS-REGIONS



Source: Programme de recherches sur la société Saguenayenne Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1982.

CARTE 11

PROVINCE DU QUEBEC



Source: Programme de recherches sur la société Saguenayenne, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, 1982.

cèse de Québec; or, dès la fondation du diocèse de Chicoutimi, toute la région est placée sous l'autorité de celui-ci.

3.1.2 Contexte temporel: fragilité du développement

Le développement de la région se découpe nettement en deux phases principales. La première débute avec l'ouverture à la colonisation vers 1840 et se termine à la fin du siècle. C'est la période de la structuration de l'espace régional par ce qu'on a appelé le système agro-forestier (Séguin, 1977, 29) générateur et support d'une société rurale marginale. La deuxième phase est amorcée à l'aube du XX⁰ siècle avec l'émergence relative d'un secteur industriel autour de la production de la pâte et du papier et, un peu plus tard, de l'aluminium. Au cours de cette deuxième étape, sont apparus les traits dominants du Saguenay actuel.

Séguin résume ce développement ainsi:

L'analyse du processus historique de son développement révèle que le Saguenay, depuis son ouverture au peu-lement, se comporte comme un espace marginal, comme une annexe fragile du territoire québécois satellisé et progressivement succursalisé par les formes extérieures dominantes. Il a subi à la fois la domination des pôles québécois et canadiens et ceux des métropoles étrangères.
(Séguin, 1977, 39)

Pour Gérard Bouchard (1977, 5), la région a développé surtout des activités primaires et négligé les activités secondaires.

Le territoire ainsi délimité compte parmi ces régions, dites périphériques, dont l'économie s'est structurée principalement à partir d'activités d'extraction et de transformation primaire de ressources naturelles en vue de l'exportation. Il résulte de là des composantes bien connues comme l'anémie du secteur secondaire, l'absence de centres urbains importants, une faible densité de peuplement, une instabilité de la croissance et de l'emploi, chacun de ces traits renvoyant aux rapports fondamentaux de dépendance à l'endroit des marchés extérieurs.

Voyons plus en détail comment s'est introduit le grand capitalisme au Saguenay axé sur l'industrie du bois, de l'hydro-électricité et de l'aluminium. D'abord, parlons du peuplement.

Comme Girard-Bouchard (1980, 44) le souligne, au début du XIX^e siècle, cette région située au nord du Québec constituait un domaine réservé à la chasse et au commerce des fourrures. Le Saguenay aurait été ouvert en 1838 grâce à l'initiative d'habitants de Charlevoix. La Société des vingt-et-un ayant à sa tête Alexis Tremblay, entreprend la coupe de bois et sans tarder, s'associe avec William Price, un commerçant de bois de Québec, s'engageant à acheter sa production. "Ils font si bien qu'en 1839, avec leurs familles, ils sont installés dans sept établissements différents tout au long du Saguenay" (Blanchard, 1935, 68). Ce n'était pas une société agricole mais de défrichement. Peter McLeod, métis écossais et indien, fonda Chicoutimi et créa une scierie en 1845.

Dans le Haut-Saguenay, le peuplement suit de près, pendant les premières années, les lieux de construction des scieries. Dès 1851, dans

les deux paroisses de Chicoutimi et Grande-Baie, qui embrassent tout le territoire colonisé, il y a 17 moulins à scies en activité (Blanchard, 1935, 73). A partir de 1860, la colonisation s'intensifie par bonds. Des communautés d'individus se trouvent formées par des habitants des vieilles terres de La Malbaie, des Eboulements, de Baie Saint-Paul, des comtés de l'Islet, Kamouraska, de Joliette et des environs de Québec. On occupe d'abord le Haut-Saguenay puis, faisant face au manque de terre, les colons de Chicoutimi se dirigent vers l'ouest, vers les terres fertiles du Lac. La fécondité et la croissance démographique aidant, de même que l'ouverture d'un territoire neuf, le mouvement progresse vite jusqu'en 1911; la région compte une trentaine de paroisses et 50 en 1931. C'est ainsi qu'on procède au défrichement des terres. La population s'accroît à vive allure. A part un ralentissement entre les années 1881-91, le taux de croissance reste positif (tableau II).

L'immigration n'est pas la seule responsable de cet accroissement. "La forte natalité est un facteur tout aussi important de cette croissance. Elle est de 44,3 pour 1 000 en 1931 dans le Haut-Saguenay. C'est la plus forte au Québec, ce qui n'est pas peu dire" (Blanchard, 1935, 150).

En 1922, on a construit sur les décharges de cours d'eau des barrages relevant leur plan d'eau, leur assurant un débit régulier et permettant aux usines hydrauliques d'Isle Maligne, Chute-à-Caron et Shipshaw de fonctionner.

TABLEAU II
CROISSANCE DE LA POPULATION DU SAGUENAY, 1851-1951

ANNEE	POPULATION	ACCROISSEMENT DECENNAL
1851	5 349	
1861	10 478	95%
1871	17 493	67%
1881	23 530	43%
1891	28 292	15%
1901	37 028	32%
1911	50 526	35%
1921	73 117	43%
1931	105 977	45%
1941	143 187	35%
1951	197 910	38%

Source: PEPIN, 1969, p. 127.

Enfin, tout autour du lac, d'autres rivières ont été harnachées pour mettre en marche des usines: l'énergie du Lac Saint-Jean était la plus puissante de la province. D'abord, se sont installées les fabriques de pulpe à Chicoutimi et à Kénogami-Jonquière, puis des papeteries à Port-Alfred, Dolbeau, Alma. Enfin, le pouvoir de Shipshaw actionne les cuves à aluminium

de l'usine d'Arvida qu'on avait commencé à construire en 1925. Quelques années plus tard, éclata la crise économique. L'usine d'Arvida qui donnait du travail à 1 650 hommes en 1927 n'en employait plus que 400 en 1932. Puis, survinrent la guerre et le besoin accru d'aluminium. L'industrie d'aluminium a atteint des performances remarquables de même que l'industrie papetière.

La dynamique de l'urbanisation saguenayenne obéit à un modèle assez peu diversifié. L'inauguration d'une pulperie à Chicoutimi, en 1897 donne une impulsion décisive à la croissance de cette ville (8 937 habitants en 1921); la même chose se produit en 1900 à Jonquière, ville qui ne franchira le cap des 5 000 habitants qu'en 1931. Les villes de Kénogami et de Port-Alfred ont été créées autour de 1900. Ce complexe industriel et urbain mis en place tirait parti du potentiel hydro-électrique de la région. Entre 1900 et 1950, près d'une vingtaine de centrales hydro-électriques seront construites, ce qui place le Saguenay parmi les premiers centres canadiens pour la production de l'énergie (Pépin, 1969).

L'urbanisation se concentre dans le Haut-Saguenay, dans les villes de Chicoutimi, Jonquière, Kénogami, Arvida et Port-Alfred. Les taux d'accroissement observés jusqu'en 1951 se situent entre 3 et 4% par an, attestent un certain dynamisme relié à la croissance industrielle et aux "grosses familles". Le fait qu'on ait développé de grosses industries dans cette région la place en état de dépendance des marchés extérieurs, comme nous le verrons par la suite.

3.1.3 Contexte socio-économique: structure économique

La télécommande du commerce international sur l'économie canadienne amènera la mise en valeur des ressources naturelles de la région saguenayenne et le développement de la grande industrie.

Pour l'essentiel, la période de mise en place de la grande industrie régionale se concentre entre 1897 et 1927. La dominante des pulperies va de 1897 à 1910 puis, les papeteries entrent en jeu et supplantent rapidement le premier secteur. Les pulperies sont liquidées au début des années 20 et commence ensuite l'ère des usines géantes conditionnées par le harnachement des eaux et la mise en place des centrales sur le Saguenay.
(Pépin, 1969, 73)

Ceci est suivi d'une phase de mise en valeur régionale comprenant des années de crise, des années de prospérité engendrées par la guerre et le déphasage ultérieur du monde rural (Pépin, 1969, 95).

Dès la fin du XIX⁰ siècle, il semble que les conditions démographiques étaient réunies dans les campagnes saguenayennes pour susciter un fort courant d'urbanisation, plus grand que celui qui s'est produit suite à l'arrivée des manufactures de pâtes et papiers. Cependant, dans les années 1910-1930, l'urbanisation ne parvient pas à absorber les surplus de population, ce qui oriente une partie du peuplement vers une économie rurale de type agro-forestier. Divers facteurs concouraient à livrer la main-d'œuvre rurale aux rigueurs de l'économie forestière. Celle-ci nous est connue par les analyses qu'en ont faite Arthur Buies (1880), Raoul Blanchard (1935),

Gérald Fortin (1961) et Normand Séguin (1977). Ce dernier a brossé un tableau des rapports entre les activités d'abattage et la marche du peuplement, de la dépendance de l'agriculture à l'endroit de la forêt et le préjudice que celle-ci aurait porté à la première. Ceci aurait eu comme conséquence la départ des jeunes de la terre familiale. De son côté, Gérard Bouchard pense que la coupe forestière, tout en constituant une très médiocre partenaire pour l'agriculture régionale, n'était pas vraiment l'auteur de son sous-développement prolongé (Bouchard, 1977, 3-27). Dans tous les cas, la vie économique et sociale s'organise principalement à l'intérieur du groupe familial et grâce à la colonisation¹. Cette condition est importante pour comprendre la situation des femmes. Lorsque les hommes partent bûcher, celles-ci doivent s'occuper de la maisonnée et de la ferme. Cela signifie aussi avoir de nombreux enfants pour avoir une abondante main-d'œuvre familiale ou pour d'autres raisons. Comme l'explique Normand Séguin, l'économie agro-forestière va consolider les bases de la société traditionnelle rurale et même accentuer quelques caractéristiques. C'est le cas de la natalité. "Alors que des milliers de Québécois font des familles un peu moins nombreuses, dans les régions de colonisation, la natalité atteint des sommets inégalés" (Le collectif Clio, 1982, 157). Alors, pour les familles, de nombreux enfants seraient une garantie de prospérité. "Ceci suggère que, si les femmes des colons font tant d'enfants, ce n'est pas tant par soumission au clergé que par adaptati-

1 Le gouvernement provincial avait relancé le mouvement de colonisation dans des terres peu fertiles mais liées au développement de l'agriculture et de l'industrie forestière, au début du XX^e siècle.

tion à une situation économique où il est avantageux d'avoir une famille nombreuse" (Le Collectif Clio, 1982, 157). Cette hypothèse du collectif Clio soulève des aspects différents de ceux que nous allons aborder et approfondir dans notre travail.

3.2 Cadre social

3.2.1 Développement démographique global

Aujourd'hui, la surfécondité attribuée traditionnellement à la population québécoise a pratiquement disparu.

Quant à la région à l'étude, laissons parler Pépin (1969, 115) :

Une natalité extrêmement puissante et un jeu d'entrée et sortie d'éléments extérieurs avec une forte décantation sur place caractérisent l'évolution de la population régionale à compter des années 40; la natalité élevée est un facteur permanent et s'exerce davantage encore, à cause de la réduction de la mortalité et de la prospérité économique. Il s'agit d'une population très jeune et le groupe d'âge 0-14 ans qui concentre 46,6% de la population régionale en 1931 en contient encore 43,8% en 1941 et 43,6% en 1951. La part des personnes âgées de plus de 65 ans est faible, soit respectivement 2,1%, 4,1% et 3,6%. Pour les années 1946-1950, Chicoutimi (division du recensement) est au premier rang de la province avec un taux de 46,9 naissances pour 1 000. (...) Le taux d'accroissement naturel brut (naissances moins décès) demeure extraordinairement élevé par rapport à celui de l'ensemble du Québec.

Pourquoi y a-t-il une natalité si élevée? Henripin et Peron (Charbonneau, 1973, 41) suggèrent comme réponse:

Nous n'allons pas essayer d'explorer les raisons de cette forte fécondité. Peut-être la plupart des familles canadiennes françaises n'ont-elles tout simplement pas eu les connaissances nécessaires pour limiter la dimension de leur famille plus tôt. L'obéissance à la doctrine catholique a probablement été un instrument important dans cette absence de connaissance, elle l'a sûrement été pour ce qui concerne l'abstention de l'usage des moyens contraceptifs. Peut-être nulle part dans le monde l'idéal catholique d'une nombreuse famille a-t-il été observé avec plus d'efficacité. Cet idéal fut renforcé par une propagande nationaliste vigoureuse en faveur de la revanche des berceaux.

Cette explication vaut pour l'ensemble du Québec mais nous faisons l'hypothèse qu'elle peut s'appliquer à la région Chicoutimienne. Dans le but de trouver des éléments de réponse à ce problème dans la région de Chicoutimi, voyons quelques-unes de ces caractéristiques pour la période 1921-1951. Soulignons tout de suite que c'est cette période de temps qui sera approfondie lors de notre recherche empirique dans les chapitre 4 et 5 et que notre hypothèse se situe dans la ligne de Henripin et Peron, si on élimine la propagande nationaliste.

Nous essaierons de reconstituer le profil de la population chicoutimienne, telle qu'elle a évolué dans la période étudiée. Les individus vivent, se regroupent en famille et ont des enfants. C'est la raison

¹ Cette expression est consacrée au Québec pour désigner la re-crudescence des naissances qui s'est opérée entre les guerres.

pour laquelle, dans un deuxième temps, nous parlerons de naissances, mariages, taux de natalité et de nuptialité.

La population de la région de Chicoutimi a plus que doublé de 1921 à 1941; de 27 578 de population totale qu'elle était en 1921, elle a monté à 78 881, ce qui représente un accroissement de 52%. Par contre, la population du Québec qui était de 2 360 510 habitants en 1921, s'est aussi accrue mais beaucoup moins que celle de la région. Dans les années 1921-1931, celle-là enregistrait un accroissement de 22% alors que Chicoutimi augmentait de 48%. Dans la période 1921-1941, le Québec a augmenté de 29%. Un important accroissement de la population à Chicoutimi s'est encore opéré entre 1941-1951 (47%) alors que le Québec n'enregistrait que 22% d'accroissement (tableau III). Ces fluctuations sont imputables probablement au mouvement des naissances.

TABLEAU III
POPULATION TOTALE DE LA REGION DE CHICOUTIMI
ET DU QUEBEC POUR LES ANNEES 1921-1951

Années	Région de Chicoutimi	Pourcentage Accroissement	Province De Québec	Pourcentage Accroissement
1921	27 578		2 360 510	17,69
1931	55 724	48,29	2 874 662	21,78
1941	78 881	41,56	3 331 882	15,9
1951	115 904	46,94	4 055 681	21,72

Source: Statistiques Canada. Populations, recensement du Canada, 1971.

3.2.2 Caractéristiques de la population

a) Jeunesse de la population

La région du Saguenay, en général, compte une population très jeune comme le mentionne Pépin (1969, 115).

b) Composition de la population selon le sexe

Dans la région de Chicoutimi, nous comptons plus d'hommes que de femmes pour la période de 1921-1951, phénomène qui ne se voit pas couramment au Québec. Ainsi, en 1921 et en 1951, le nombre de femmes dépasse celui des hommes au Québec. En 1921, on compte 1 180 859 femmes pour 1 179 651 hommes et en 1951, 2 033 554 femmes pour 2 022 127 hommes. Dans Chicoutimi, les femmes sont constamment en nombre inférieur à celui des hommes (tableau IV).

TABLEAU IV
POPULATION DE CHICOUTIMI ET DU QUEBEC SELON LE SEXE
1921-1951

	CHICOUTIMI			QUEBEC		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
1921	19 406	18 172	37 578	1 179 651	1 180 859	2 360 510
1931	28 596	27 128	55 724	1 447 326	1 427 336	2 874 662
1941	41 259	37 622	78 881	1 672 982	1 658 900	3 331 882
1951	59 088	56 816	115 904	2 022 127	2 033 554	4 055 681

Source: Statistiques Canada, Recensement de la population, 1953.

c) Population selon l'état civil

Il est intéressant d'observer dans Chicoutimi que presque le double des personnes sont célibataires: par exemple, en 1951, sur un total de 115 904 personnes, on compte 74 789 célibataires relativement à 38 515 personnes mariées (Statistiques Canada, Recensement de la population, 1953).

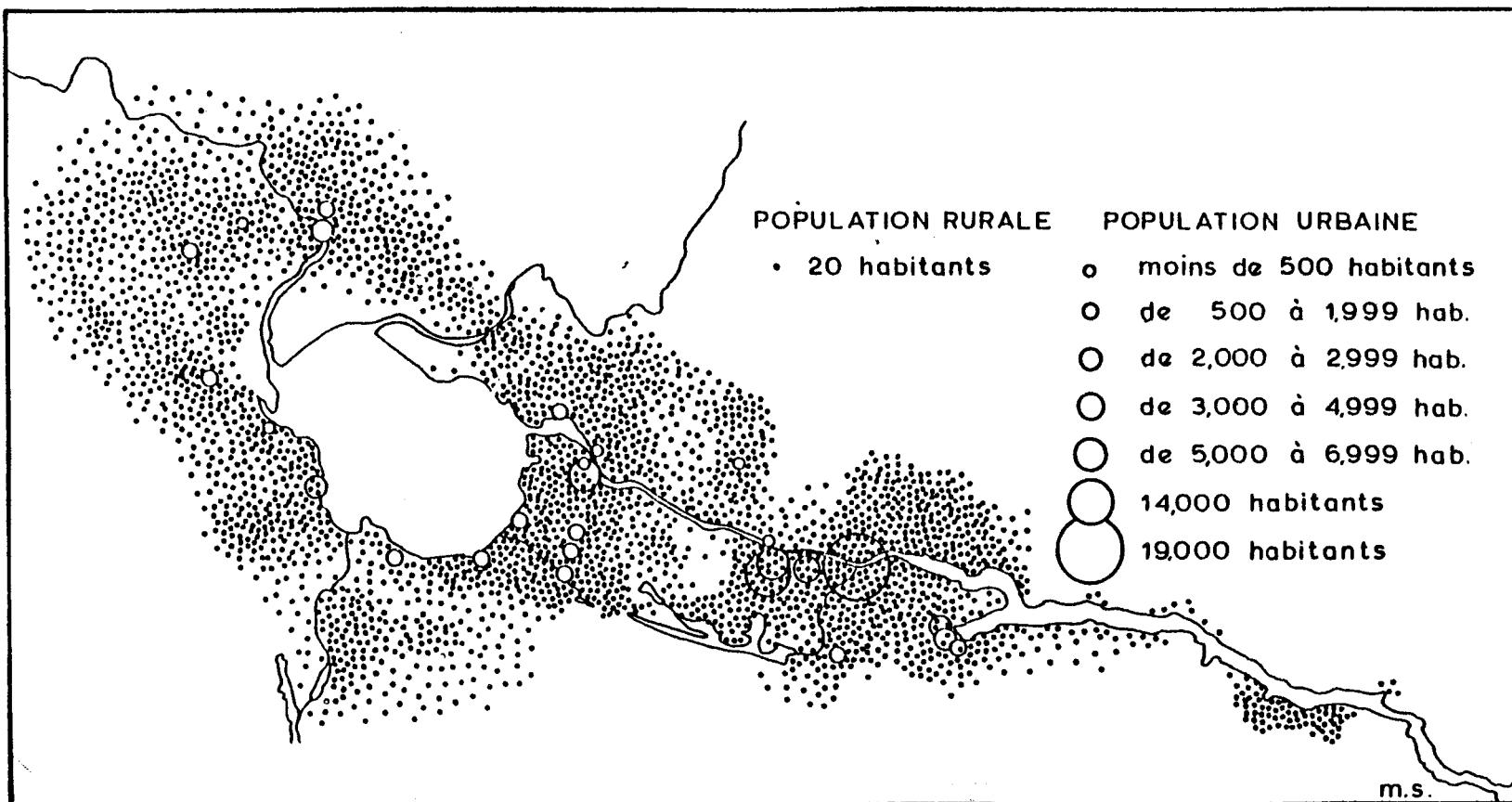
d) Population selon l'habitat

A partir d'ici, nous montrerons les chiffres de l'année 1941 car nous croyons que cette année donne un bon profil de ce qu'était la situation régionale comparativement à la situation provinciale pour la période à l'étude. Avant 1941, nous constatons une croissance annuelle de la population urbaine au détriment de la population rurale. En 1941, cette tendance se maintient pour Chicoutimi qui a déjà une population urbaine de 81%. Ce pourcentage est plus élevé qu'au Québec où on n'en compte que 63% (tableau V). La figure I nous donne une idée de la distribution de la population en 1941.

e) Population selon le degré d'instruction

Nous remarquons qu'en 1941, la grande majorité des citoyens de Chicoutimi ont huit années d'études ou moins (tableau V). Les femmes scolarisées de la 9ième à la 13ième année sont toujours plus nombreuses que les hommes. Par contre, à partir de la 13ième année, les hommes prennent le dessus. Nous constatons également qu'une grande partie des personnes, hommes ou femmes, ont étudié de un à huit ans et se sont arrêtés.

FIGURE I

DISTRIBUTION DE LA POPULATION DE LA REGION
1941

Source: JOHNSTON, C.M., "The historical geography", 1950, dans Pépin, 169, 114.

f) Population selon l'origine ethnique et la langue

La région a une grande homogénéité ethnique avec un pourcentage de 95,6% d'origine française. Cette stabilité de population d'origine ethnique française peut être attribuable à une fécondité remarquablement élevée qui égale et dépasse parfois celle des populations ayant les taux de fécondité les plus élevés qu'on ait jamais observés. Ces taux qui étaient présents au XIX^O siècle se sont maintenus aux mêmes niveaux élevés jusqu'après plusieurs décennies de 1900.

Si on regarde la langue parlée à Chicoutimi, 68 225 personnes sur 78 881, soit 86,5%, avaient comme langue officielle la langue française; c'est plus qu'au Québec où on compte 60,5% de la population qui parle seulement le français. Les autres langues sont en quantité négligeable (tableau V).

g) Population selon la religion

En 1941, dans la région de Chicoutimi, 77495 personnes sur 78 881, soit 98,2%, sont catholiques. Au Québec, au même moment, la religion catholique représente 86,9% des personnes (tableau V).

TABLEAU V

POPULATION DE CHICOUTIMI POUR 1941SELON L'HABITAT, LES ANNEES D'ETUDES, LA LANGUE PARLEE ET LE SEXE

Population selon l'habitat	D I V I S I O N S		%	Population Totale
	Rurale:	14 967		
Population selon les années de fréquentation d'écoles	Urbaine:	63 914	18,97	
	Années de fréquentation d'écoles	Hommes	Femmes	Population Totale qui a fréquenté l'école
	1-4	7 611	6 239	61 726
	5-6	9 253	7 053	
	7-8	8 529	8 388	
	9	1 894	2 185	
	10	2 162	2 872	
	11-12	1 611	2 022	
	13-16	902	473	
17 et plus		303	31	
TOTAL		32 420	29 306	61 726
Population selon la langue parlée	Langue parlée	Nombre	%	Population Totale
	Anglais	10 586	1,33	78 881
	Français	68 225	86,5	
	Anglais et Français	9 560	12,2	
	Autres langues	40	0,051	

Source: Annuaire du Québec, Statistique Canada, recensement de la population, 1941-1953.

i) Population selon le travail

Le recensement de 1941 nous indique un volume de main-d'oeuvre de 24 752 personnes. Celles-ci sont divisées en différentes occupations (tableau VI). Au niveau de la mise en valeur des ressources naturelles, on compte 5 862 personnes, soit 4 451 pour l'agriculture et 1 411 pour la forêt et les mines. Le domaine de la construction absorbe 2 083 employés. Les journaliers sont aussi nombreux que les agriculteurs, soit 4 274. Le secteur manufacturier est assez bien représenté de même que les services qui retiennent 3 895 personnes. La ville de Chicoutimi domine pour ce qui est des manufactures. Le poids du tertiaire y est normalement plus élevé soit 32% du volume d'emploi de la région. Jusqu'en 1941, l'agriculture était la principale occupation de la main-d'oeuvre de Chicoutimi comme du Québec. C'est qu'en 1941, on est passé d'une économie agricole et de subsistance à une économie urbaine et industrielle.

3.2.3 Mouvements de la population

Lorsqu'on étudie les problèmes qui affectent la situation de la femme, il importe d'aborder les différents aspects de la croissance de la population. Regardons maintenant la fécondité des femmes chicoutmiennes à partir du nombre de femmes mariées et des naissances. Il est très important de connaître les statistiques concernant l'état civil: naissances, décès, mariages. En ce qui nous concerne, nous nous limiterons aux naissances et aux mariages car ils se rattachent à la procréation, phénomène qui nous intéresse particulièrement. Comme il ne s'agit pas

TABLEAU VI
MAIN-D'OEUVRE SELON L'OCCUPATION DANS LA REGION
DE CHICOUTIMI ET AU QUEBEC POUR 1941

OCCUPATION	CHICOUTIMI	%	QUEBEC	%
Agriculture	4 451	17,98	255 083	20,446
Forêt (mines, etc.)	1 411	5,7	40 455	3,24
Journaliers	4 274	17,27	108 682	8,72
Construction	2 083	8,42	70 207	5,63
Manufactures	4 572	18,47	81 414	6,53
Transport	1 391	5,62	83 664	6,71
Commerce et finance	1 622	6,55	100 153	8,03
Services	3 895	15,74	421 258	33,79
Commis de bureau	1 053	4,25	86 777	6,96
TOTAL	24 752	100,00	1 246 693	100,00

Source: Pépin, 1969, p. 117.
 Recensement Canada pour 1951, vol. IV-2.

d'une étude démographique, nous ne nous arrêterons pas sur l'étude des mouvements naturels et migratoires.

a) Naissances

La natalité demeure très élevée au Québec et surtout à Chicoutimi où les naissances ont augmenté graduellement de 1931 à 1951. Comparativement à 2 353 en 1931, on en compte 4 358 en 1951. La même tendance s'est déroulée au Québec: de 83 606 naissances en 1931, on en compte 120 930 en 1951 (tableau VII).

TABLEAU VII

NOMBRE ANNUEL DE NAISSANCES A CHICOUTIMI ET AU QUEBEC
POUR 1931-1951

ANNEES	SAGUENAY	QUEBEC
1931	2 353	83 606
1941	3 207	89 209
1951	4 358	120 930

Source: Annuaire du Québec, Statistiques de l'Etat civil, 1933-1943-1953.

Nous constatons une augmentation de la population plus rapide au Saguenay qu'au Québec. Le taux de natalité¹ était de 45,1 de 1926-35 et de

1 Le taux brut de natalité rapporte les naissances d'une année à la population moyenne au cours de la même année. Ce taux calculé pour mille est une mesure importante puisqu'elle est affectée par la structure par âge et par l'état matrimonial.

43,2 de 1935-45 pour se maintenir encore à 39,7 en 1950 et à 37,6 en 1951. Au Québec, ce taux ne dépassait pas 39 pour 1 000 avant 1935 et 30 avant 1950 pour une augmentation continue. En 1951, on constate 29,8 pour 1 000 au Québec tandis qu'au Saguenay, il y en a 37,6. Ce taux est toujours plus élevé au Saguenay qu'au Québec (tableau VIII).

TABLEAU VIII
NAISSANCES VIVANTES ET TAUX DE NATALITE
AU SAGUENAY¹ ET AU QUEBEC POUR DIFFERENTES PERIODES
1926-1951

ANNEES	NAISSANCES SAGUENAY MOYENNE	TAUX DE NATALITE POUR 1 000	NAISSANCES QUEBEC MOYENNE	TAUX DE NATALITE POUR 1 000
1926-35	2 471	45,1	80 830	38,5
1935-45	3 382	43,2	83 231	26,5
1950	4 433	39,7	119 111	30,2
1951	4 358	37,6	120 930	29,8

Source: Annuaire du Québec, 1953, p. 122.

¹ Nous n'avons pas les statistiques pour Chicoutimi; c'est la raison pour laquelle nous avons utilisé celles du Saguenay.

b) Mariages

La nuptialité a déterminé la période de procréation dans la mesure où la grande majorité des enfants dans la période de 1931-1951 naissaient de couples mariés. Le taux est le nombre total des mariages d'une année civile, rapporté à la population au milieu de l'année (Henripin, 1979, 166). Nous constaterons que le taux de nuptialité a augmenté à Chicoutimi et au Québec entre 1926 et 1945 où il est passé à 9 sur 1 000. Cependant, ce taux a diminué à 8 au Québec et encore plus à Chicoutimi, c'est-à-dire à 6,3 et 7,4 pour 1950-1951 (tableau IX).

TABLEAU IX
MARIAGES ET TAUX DE NUPTIALITE A CHICOUTIMI ET AU QUEBEC
1931-1951

ANNEES	MARIAGES CHICOUTIMI	TAUX POUR 1 000	MARIAGES QUEBEC	TAUX POUR 1 000
1926-35	360	8,6	17 910	6,3
1935-45	706	9,7	30 118	9,1
1950	698	6,3	34 093	8,6
1951	802	7,4	35 704	8,8

Source: Annuaire du Québec, 1953, p. 122.

Comme explication, disons que le nombre de mariages varie directement en relation avec la situation économique du pays. Durant la dépression de 1929-33, une baisse a été enregistrée partout. Durant la période de guerre et d'économie élevée, nous comptons un nombre de mariages jamais vu à date. En 1951, les mariages sont toujours très nombreux mais moins que pendant la guerre.

Une analyse plus fine de structure par âge ou sexe devient difficile dû à des obstacles liés à la source exploitée: les recensements du Canada. Ceux-ci ne fournissent aucune indication des structures par âge et par sexe au niveau infraprovincial pour 1921.

Les femmes de la région de Chicoutimi ont tendance à se marier plus jeunes que celles du Québec. Ainsi, nous avons un pourcentage de 0,3 qui se marient en bas de 15 ans comparé à 0,27 au Québec. Entre 15 et 17 ans, nous en comptons 11,82 à Chicoutimi et 7,7 au Québec. Les 18-19 absorbent 23,30 à Chicoutimi et 16,54 au Québec. Ce n'est qu'à partir des 25-29 ans que le Québec dépasse Chicoutimi pour les pourcentages (tableau X).

TABLEAU X
POPULATION FEMININE AYANT ETE MARIEE
SELON L'AGE AU PREMIER MARIAGE A CHICOUTIMI ET AU QUEBEC
1941

GROUPE D'AGE	CHICOUTIMI	%	QUEBEC	%
Moins 15 ans	39	0,3	1 817	0,27
15-17	1 536	11,82	52 131	7,7
18-19	3 028	23,30	111 994	16,543
20-24	6 001	46,17	310 432	45,854
25-29	1 664	12,803	133 568	19,73
30-34	337	2,593	38 803	5,732
35-39	119	0,92	13 645	2,02
40-44	40	0,308	5 321	0,786
45 et plus	17	0,131	3 547	0,524
TOTAL	12 997	98,35	676 998	99.16

Source: Statistiques Canada, Recensement, 1941, p. 802.

De toute façon, nous ne nous trompons pas en disant que les femmes ont été très fécondes durant cette période. Par exemple, en 1951, 27 345 femmes de 15 à 49 ans ont donné naissance à 4 358 enfants, ce qui donne un taux de 159,4 sur 1 000, taux plus élevé que dans l'ensemble du Québec où 982 756 femmes de 15 à 49 ans ont donné naissance à 120 930 enfants, soit un taux de 123,1 sur 1 000.

3.3 Cadre culturel global

Il y a deux facteurs particuliers du contexte culturel global qui méritent d'être examinés à cause de leur influence sur la vie des femmes: ce sont le cadre juridique et le climat religieux dans lesquels celles-ci vivaient.

3.3.1 Cadre juridique

Au début du siècle, les femmes célibataires ou veuves jouissaient d'une pleine capacité de droit privé. Il n'en va pas de même pour la femme qui se mariait. Marie Gérin-Lajoie¹ ne se gêne pas pour qualifier le mariage de mort légale de la femme. Toute la vie familiale reposait sur le principe de l'incapacité juridique de la femme mariée et cette incapacité se justifiait selon le principe de l'autorité du chef de famille.

L'incapacité juridique de la femme mariée est le principe par lequel repose toute l'organisation familiale. Le mari étant le chef incontesté de la communauté, c'est lui qui voit à l'entièvre administration des biens communs. Pour exercer des droits civils, les femmes doivent obtenir l'autorisation maritale.
(Le Collectif Clio, 1982, 331).

Cette incapacité de la femme mariée ne découle pas de sa faiblesse et de son infériorité mais du principe de l'obéissance et du res-

¹ Marie Gérin-Lajoie (1867-1945) co-fondatrice de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste.

pect qu'elle devait à l'autorité de son mari. Bien que cela ne corresponde pas tout à fait à la période étudiée, regardons comment se traduisait cette incapacité dans le Code civil de la province de Québec, de 1866 à 1915, sur le plan individuel, sur le plan des relations personnelles avec le mari, des relations financières avec lui et sur la situation dans la famille¹.

*NO DU
CODE CIVIL*

A- Sur le plan individuel

1) Incapacité générale (comme les mineurs et les interdits)*	
a) ne peut contracter	986
b) ne peut se défendre en justice ou intenter une action	986
2) Ne peut être tutrice	282
3) Ne peut être curatrice	337 a)

B- Relations personnelles avec le mari

1) Soumission au mari. En échange, le mari lui doit protection	174
2) Nationalité imposée par le mari	23
3) Choix du domicile par le mari	83
4) Choix des résidences par le mari	175
5) Exercice des droits civils sous le nom du mari	Coutume
6) Loi du double standard: Le mari peut toujours exiger la séparation pour cause d'adultère; la femme ne peut l'exiger que si le mari entretient sa concubine dans la maison commune	

¹ Ces informations ont été tirées d'un tableau intitulé: Situation juridique de la femme mariée dans le Code civil de la province de Québec de 1866 à 1915, dans Le Collectif Clio, 1982, pp. 338-339.

C- Relations financières avec le mari

- | | |
|--|------|
| 1) Ne peut exercer une profession différente de celle de son mari | 181 |
| 2) Ne peut être marchande publique sans l'autorisation du mari | 179 |
| 3) En régime de communauté légale | |
| a) le mari est le seul administrateur des biens de la communauté | 1292 |
| b) responsabilité face aux dettes du mari; non réciproque | 1294 |
| 4) En régime de séparation de biens | |
| a) ne peut disposer de ses biens** | 1422 |
| b) le mari ne peut autoriser sa femme d'une façon générale: une autorisation parti-culièrre est exigée à chaque acte | 1424 |
| c) ne peut disposer de son salaire professionnel | 1425 |
| 5) Ne peut accepter seule une succession | 643 |
| 6) Ne peut faire ni accepter une donation entre vifs*** | 763 |
| 7) Ne peut accepter seule une exécution testa-mentaire | 906 |
| 8) Ne peut hériter de son mari mort sans testament qu'après les douze degrés successoraux | 637 |

D- Situation de la famille

- | | |
|---|--------------------|
| 1) Ne peut consentir seule au mariage d'un enfant mineur | 119 |
| 2) Ne peut permettre à un mineur non émancipé de quitter la maison | 244 |
| 3) Ne peut corriger ses enfants**** | 245 |
| 4) Ne peut être seule tutrice de ses enfants mineurs
* Toutefois, elle a le droit de faire un testa-ment | 282 184 et 382 |
| ** Toutefois, elle peut administrer ses biens avec l'autorisation de son mari, ou, à son défaut, avec celle d'un juge | 1422 |
| *** Toutefois, le mari peut assurer sa vie en fa-veur de sa femme | 1265 (1888) |
| **** Toutefois, la femme possède le droit de sur-veillance sur ses enfants | Coutume |

Source: GERIN-LAJOLE, Marie, "Etude sur la condition légale des femmes de la province de Québec", Femmes du Canada, Ottawa, 1900, p. 44-53.

Sur le plan individuel, les femmes de cette époque étaient donc incapables de contracter. Le mari possédait un pouvoir quasi illimité sur les biens et la personne de sa femme. Même le salaire de la femme appartenait au mari de par son titre de chef de communauté. Elles n'ont eu le droit de vote et la possibilité de devenir avocates ou médecins qu'au XX^e siècle. Le Code civil du Québec en vigueur depuis le 1er août 1866 consacrait toujours, à cette époque, des valeurs traditionnelles dépassées, caractérisées principalement par l'incapacité de la femme mariée, c'est-à-dire par sa dépendance et sa soumission au mari. L'égalité des époux était sacrifiée au profit de "l'unité" et de l'efficacité familiale.

Les femmes mariées étaient classées parmi les incapables avec les mineurs et les interdits. Elles ne pouvaient donc ni contracter ni se défendre en justice ou intenter une action sans l'autorisation de leur mari ou d'un tribunal (art. 986) ni être tutrice ou curatrice (282-332a). Elles avaient cependant le droit de faire un testament (184-382). Seule, la femme mariée, séparée de biens ou de corps, pouvait administrer ses biens sans autorisation mais elle ne pouvait pas en disposer.

Dans les relations personnelles avec le mari, son incapacité était fondée sur la puissance maritale. L'article 174 prescrivait que le mari devait protection à sa femme et la femme obéissance à son mari. Cela obligeait le mari à fournir tout le nécessaire à la femme mais plusieurs mesures en découlaient: choix du domicile et de la résidence (83-175), im-

position de la nationalité (23); dans le même esprit, le mari pouvait exiger la séparation pour cause d'adultère mais la femme ne pouvait l'exiger que si le mari entretenait sa concubine dans la maison commune (coutume).

Dans les relations financières avec le mari, la femme était dans l'impossibilité d'exercer une profession différente de celle de son mari (181) ou d'être marchande publique sans son autorisation (179); elle ne pouvait pas accepter seule une succession (643) ou une exécution testamentaire (906) ou faire accepter une donation entre vifs (763).

En régime de communauté de biens, le mari était le seul administrateur des biens de la communauté (1292). Quant à la puissance paternelle, cela voulait dire que le mari avait l'exercice exclusif de l'autorité paternelle (242)¹, la mère n'en assumant l'exercice qu'à défaut du père (244).

Dans la famille, la mère ne pouvait que surveiller ses enfants, ne pas les corriger (245) et ses droits étaient limités.

Cette situation juridique s'est perpétuée jusqu'en 1964 avec des transformations mineures. En 1915, la loi Pérodeau (ch. 74) permit à

¹ Il (l'enfant) reste sous leur autorité jusqu'à sa majorité ou son émancipation mais c'est le père seul qui exerce cette autorité durant le mariage, sauf les dispositions contenues dans l'acte de la 25^e Vict., chap. 66..

la femme mariée d'hériter de son mari mort sans testament en l'absence d'héritiers au 3e degré, c'est-à-dire père, mère, frère, soeur, neveu, ou nièce (624). Jusqu'en 1931, il n'y a pas eu de modifications majeures à ce profil général ce qui a fait dire à Micheline Dumont (1971, 35) que chacun des changements apportés au XX⁰ siècle n'a pu que tenter de réajuster une situation devenue complètement inadéquate et injuste.

A la fin des années 20, pour apaiser les féministes qui réclamaient année après année le droit de vote, le Premier ministre Taschereau a créé une commission d'enquête sur les droits civils des femmes. La Commission Dorion ainsi nommée d'après le juge très catholique qui la présidait se composait de quatre juristes masculins. Cette Commission laissait un rapport en trois volumes. Dans le premier, qui donne le ton, les commissaires justifient le statu quo des femmes au Québec et la nécessité, si on veut préserver l'ordre social, de laisser intact le Code civil. "Les recommandations de la Commission Dorion sont très peu innovatrices" (Le Collectif Clio, 1982, 336).

Quant au droit de vote, en 1893, seules les veuves et les célibataires contribuables peuvent voter. Des femmes suffragettes qui luttent pour l'égalité se heurtent constamment à l'opposition des autorités civiles et religieuses qui, pour des raisons différentes, tentent de garder les femmes en dehors de la politique.

Même, il y a beaucoup de femmes québécoises qui sont contre le droit de vote des femmes, car on leur dit partout que la femme, en votant, perdrait tout, son autorité et le pouvoir que lui confère sa noble mission.

L'histoire de la lutte pour le droit de vote marque un moment important de l'histoire du mouvement des femmes et de ses luttes pour les sortir de leur domination. En 1918, on donna le droit à toutes les femmes de voter au fédéral¹ et le droit d'être élues². Au Québec, les femmes eurent le droit de vote et d'éligibilité en 1940³.

C'est sous ce régime que les femmes que nous étudierons ont vécu. C'est sans doute un aspect où la religion est mise à contribution car l'autorité du père ou de la société est supposée venir de Dieu. Explorons le domaine religieux.

3.3.2 Climat religieux

Tout ceci se situe dans un contexte anthropologique occidental de culture gréco-romaine, enseignée par des porte-paroles et assumée par l'Eglise catholique. La loi civile du temps étudié était d'accord avec la loi

¹ Loi ayant pour objet de conférer le droit de suffrage aux femmes, 8-9, Georges V, ch. 20

² Loi des élections partielles générales, 9-10, Georges V, 1919.

³ Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité, 4, Georges VI, ch. 7.

religieuse. Elle décrétait que "le mari doit protection à sa femme et la femme obéissance à son mari" (Code civil, art. 173).

3.3.2.1 Conception de la famille et du couple selon saint Paul

Nulle influence dans ce domaine n'est comparable à celle de l'Eglise qui s'appuie sur l'enseignement de saint Paul lorsqu'il a écrit "que l'homme est le chef de la femme" (1 Cor. XI, 3). L'apôtre justifie ce précepte en rappelant que "l'homme n'a pas été tiré de la femme mais la femme de l'homme" et que "l'homme n'a pas été créé pour la femme mais la femme pour l'homme" (1 Cor. XI, 8-9). Saint Paul a aussi dit: "Femmes, soyez soumises à vos maris comme au Seigneur car le mari est le chef de la femme" (Eph. 5, 22-24). On enlevait à la destinataire de ces paroles le droit de réplique. "Que les femmes se taisent" (1 Cor, 14, 34-55). "Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de dominer l'homme" (1 Tim. 2, 12-14).

3.3.2.2 Conception selon la philosophie chrétienne

Dans la Genèse, nous pouvons lire la parole à Eve (3, 16): "Il dominera sur toi". Saint Augustin ainsi que plusieurs autres Pères de l'Eglise et ministres du culte de religions diverses enseignèrent la subordination des femmes.

Saint Thomas d'Aquin a écrit que l'homme, en vertu de sa consti-

tution et par un effet des propriétés de son intelligence et de sa raison, se montre d'ordinaire plus apte que la femme à tenir dans la famille les rênes du commandement (Som. Théol., I, q XCI I, art 1). Et cela se traduit par l'obéissance des femmes aux lois imposées par l'Eglise, par l'absence de femmes dans la hiérarchie, la porte du sacerdoce étant toujours fermée aux femmes.

3.3.2.3 Enseignement doctrinal basé sur la crainte et l'obéissance

Voici quelques exemples de ce qu'ont vécu les femmes de la région chicoutimienne dans la période étudiée. En 1909-1910, à l'église du Sacré-Coeur de Chicoutimi, une homélie prononcée par le Père curé se lisait ainsi:

En cette fête du Travail, je demande pour vous, mes frères, au Bienheureux Jean-Eudes, patron de notre congrégation, d'intercéder auprès de Jésus-Christ pour conserver et raffermir chez-nous la vertu d'obéissance. Obéissance à Dieu, source de tout bien, obéissance au pasteur de notre paroisse qui le représente ici-bas; obéissance à vos patrons qui interviennent en son Saint-Nom à l'usine. Au foyer, les enfants doivent obéissance aux parents comme l'épouse doit obéissance au mari. C'est la vertu que je souhaite de tout cœur, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

(Brown-Désy, 1979, 112).

Lors d'une causerie donnée à la radio en décembre 1937, O.-D. Simard du Séminaire de Chicoutimi disait: "Je veux ce soir rappeler un prin-

cipe, dénoncer un mal, indiquer un remède. La femme doit rester au foyer, voilà le principe. La femme a déserté le foyer, voilà le mal. La femme doit retourner au foyer, voilà le remède" (Simard, 1938, 2).

L'Eglise catholique s'est employée à propager cette mentalité d'obéissance au mari pour ce qui est d'avoir des enfants. Par exemple, par la voie de la prédication surtout, de conseils, mais aussi d'interdits et de sanctions, elle a exercé un contrôle social. Nous croyons que le curé, dans sa paroisse, a ainsi été le véhicule d'un puissant carcan moral et anthropologique qui a conditionné la vie des femmes de même que leur comportement sexuel.

3.3.2.4 Enseignement moral basé sur la hantise de la chair

Le contrôle social de l'Eglise s'exerce sur la famille terrienne de forme étendue dont le type correspond au modèle de la famille traditionnelle que nous analysons. L'Eglise, en plus d'encourager les grosses familles et la "revanche des berceaux", condamne sévèrement toute forme de contraception et exerce une surveillance très stricte à cet égard. En même temps, elle défend de parler de plaisirs sexuels et même d'y penser.

Le christianisme d'ici, en fait, a repris à son compte les tabous entourant la femme et la sexualité qui ont eu cours en Occident depuis des millénaires. La mentalité qui s'est développée, laquelle considérait

la femme comme une tentatrice dont il faut se méfier a eu pour résultat que les femmes d'ici ont vécu leur sexualité dans la peur, l'interdit, comme le signale Yvette Rousseau (Lacelle, 1979, 151): "Une bonne chrétienne refuse le plaisir sexuel" dit-elle, "pour compenser la perte de la virginité encourue en se mariant; il faut faire des enfants par devoir, non pas par plaisir" (Lacelle, 1979, 152).

3.3.2.5 Absence de femmes dans la hiérarchie: modèle d'autorité de l'Eglise: modèle d'autorité dans la famille

Le contrôle proposé par l'Eglise s'est concrétisé d'abord sur la famille terrienne de forme étendue afin de consolider surtout les structures anciennes de la famille (autorité du chef de famille et spécificité exercées par chacun de ses membres). Il y a eu le passage de la famille patriarcale étendue groupant les fils mariés, leurs femmes et leurs enfants sous l'autorité d'un seul chef de famille à la famille conjugale limitée aux parents et aux enfants. On remarque encore dans cette structure que l'homme est chef de famille et que les femmes et enfants lui doivent obéissance. Ce modèle hiérarchique se retrouve dans l'Eglise entre les prêtres et les fidèles.

Les religieuses, comme les femmes laïques d'ailleurs, demeurent absentes, malgré les nombreuses tâches qu'elles accomplissent, de tous les lieux de pouvoir et de décision qui leur auraient donné une prise réelle sur leur propre vie.

Dans l'ensemble de la structure organisationnelle de l'Eglise catholique, on voit, en premier lieu, le refus de sacerdoce aux femmes qui sont écartées des fonctions importantes, tant dans le domaine du culte que dans celui du gouvernement. Quand une femme exerce une autorité de fait, elle le fait souvent sous la tutelle d'un supérieur immédiat masculin, comme le relate Jean-Paul Rouleau, sociologue (Lacelle, 1979, 52-53). Il ajoute: *"En examinant la situation actuelle, on considère qu'elle prolonge à un palier supérieur et selon des modalités différentes l'état de soumission, de dépendance, d'auxiliaire qui était autrefois celui de la femme par rapport à l'homme. (...) Cette situation se prolongera sans doute, tant que le sacerdoce sera interdit aux femmes".*

Une certaine lecture du message chrétien a ainsi contribué à faire des femmes soumises, résignées. On enseignait la soumission à la volonté de Dieu, mais aussi à toute volonté autre que celle de la femme: soumission, donc, au mari, au curé, au maire, etc. Convaincues que la source de toute autorité vient de Dieu, les femmes ont obéi chaque fois que l'autorité était en cause.

Par exemple, les moyens permis par l'Eglise par lesquels on pouvait espacer les naissances étaient à peu près inexistantes. Jusqu'au milieu des années 50, on ne disposait pour connaître la fertilité cyclique de la femme, que des approximations mathématiques, sources de méthodes d'Ogino-Klauss, du calendrier mais leur efficacité était limitée et ces méthodes exigeaient une abstinence prolongée.

3.3.2.6 Pratique de l'autorité assurée par un ensemble de modalités intégrées au milieu social ambiant (contrôle social)

L'intervention de l'Eglise auprès de la famille utilise un éventail de moyens et de techniques qu'on ne peut énumérer rapidement. (...) L'Eglise dispose souvent d'un contrôle partiel ou exclusif de l'enregistrement de la population, ce qui lui permet de connaître et de surveiller les divers mouvements socio-démographiques de cette population: naissances, mariages, décès, etc. (...) Les mécanismes de l'inculcation idéologique sont mis en oeuvre dans l'appareil scolaire confessionnel et par la prédication et par les autres modes de diffusion du discours.
 (Fahmy-Eid, 1980, 204)

L'Eglise a continué ses moyens de surveillance et d'aveu par la confession et la visite paroissiale. La famille nucléaire est donc restée la cible principale de l'intervention de l'Eglise. Ainsi, le système scolaire, le système hospitalier et celui de l'assistance sociale de même que les associations furent sous le contrôle du clergé et des communautés religieuses. Cette intervention de l'Eglise auprès de la population va permettre un modèle familial basé sur l'autorité. Puis, survint l'urbanisation.

La désertion des campagnes et le travail féminin firent horreur à l'Eglise qui y voyait la source de tous les maux. Selon Michèle Jean (Lacelle, 1979, 37):

L'Eglise, par la voix de son clergé, blâmait la femme de renoncer à la mission que lui avait confiée la Providence: être épouse et mère.

Appuyé en cela par les encycliques, les documents pontificaux et les lettres pastorales, le clergé québécois fit, en grande majorité, la guerre à l'émancipation de la femme comme d'ailleurs le firent les autorités politiques et les porte-parole intellectuels de notre société qui, eux aussi, étaient imbus des principes catholiques et de l'idéologie dominante.

A partir de 1920, avec l'émergence de la famille urbaine ouvrière de forme nucléaire, l'Eglise adopte ses moyens aux nouvelles exigences. Ainsi, le système scolaire, le système hospitalier et celui de l'assistance sociale demeureront sous le contrôle du clergé et des communautés religieuses. En même temps, le réseau des associations et des groupements religieux et para-religieux qui assurent l'encadrement de la population, sera étendu à la pratique syndicale, au loisir, etc. Cette intervention de l'Eglise lui permettra la transmission de valeurs et de modèles qui maintiennent la docilité et la stabilité de l'organisation sociale. Cela s'est perpétué jusqu'aux années 60.

3.4 Modèle familial et féminin

Une reconstitution historique du modèle d'autorité de la famille traditionnelle a été effectuée par Marc-Adélard Tremblay¹ (Dumont-Montminy, 1966, 216-222). Cette reconstitution s'inspire des travaux de Léon Gérin (1938), Oscar Junek (1937), Horace Miner (1939), Jean-Charles Falardeau

¹ Département de sociologie et d'anthropologie, Université Laval, dans le chapitre: "Modèles d'autorité dans la famille canadienne-française".

(1949), Marcel Rioux (1954-1961-1959-1957), Gérald Fortin (1961) et de ses propres travaux sur la structure familiale en Acadie et sur la Côte-Nord (1966). Nous pouvons faire l'hypothèse que cette structure peut s'appliquer à nos familles chicoutimiennes.

D'abord, la famille traditionnelle est une société patriarcale, une communauté puisqu'il existe un fort degré d'identification entre tous les membres. Elle est dirigée par le chef de famille qui a toute l'autorité. La femme est entièrement soumise au chef. Elle assume la direction des travaux domestiques ainsi que l'éducation des jeunes. Elle acquiert un certain prestige dans la communauté à cause de ses activités et de son efficacité. L'initiative sexuelle est laissée au mari. Un simple refus de sa part pourrait être qualifié d'insubordination et jugé comme un manque sérieux à son devoir d'épouse. Le père règle les conflits sérieux entre les membres de la maisonnée et la mère s'occupe des disputes et petits accrochages entre enfants.

La famille est aussi une unité socio-culturelle auto-suffisante du point de vue économique, social et culturel (Dumont, 1966, 216-222). Cette interprétation est corroborée par Guy Rocher (1962, 137):

(...) Notre notion traditionnelle de la famille a toujours mis l'accent sur l'autorité paternelle. Le père est décrit comme le chef de la communauté familiale, la figure dominante entourée de respect et de soumission. La mère, tout autant que les enfants, est subordonnée à cette autorité. Dans la division des tâches, le

père est exempté des travaux domestiques... Mais en même temps, la figure de la mère est hautement valorisée comme étant l'âme du foyer sur qui reposent l'unité et la solidité de la famille. C'est sur le plan des relations affectives que la mère joue un rôle dominant: elle resserre les liens familiaux par les rapports d'amour qu'elle maintient et catalyse.

D'après les auteures Fahmy-Eid et Laurin-Frenette (1980, 202-203), dans la société québécoise de la fin du XIX^o et du début du XX^o siècle, la condition de la femme et de la famille relève d'une double source de pouvoir: celui de l'Etat auquel se conjugue et parfois s'oppose celui de l'Eglise. Le domaine politique fut accaparé par la petite bourgeoisie au pouvoir et les hommes alors que cette dernière dut partager le champ social avec le clergé. En ce qui a trait à la femme et à la famille, l'effet de cette double source et structure de l'autorité au sein de la société québécoise aura été de freiner jusqu'à la fin des années 50 toute tentative de changement.

Une collaboration Eglise-Etat s'est aussi révélée dans le domaine juridique. Une concordance a été vue là. C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le retard mis par le Québec à n'accorder aux femmes le droit de vote qu'en 1940 alors que le gouvernement fédéral le leur accordait dès 1918. C'est également dans ce cadre qu'il faut situer l'incapacité juridique qui fut, jusqu'en 1964, le lot de la femme mariée au sein de la société québécoise.

Bref, "l'image de la femme que l'on a inculquée aux Québécoises de 40, 30 et même 20 ans, c'est l'image d'une femme vivant en vase clos, l'image d'une femme au foyer, servante de ses enfants et de son mari, l'image de la femme douce, patiente, silencieuse, soumise" (Jean, 1974, 82).

Au terme de cette description, il est possible maintenant d'avancer nos hypothèses qui soutiendront nos recherches empiriques.

3.5 Hypothèses

Nos hypothèses se présentent en deux volets: le premier volet concerne le processus de la prise de décision dans un couple. Le second volet traite plus particulièrement de ce processus dans ses rapports avec l'expression de la sexualité et examine l'influence de la religion dans ce domaine.

Notre hypothèse de base est que les femmes de la région de Chicoutimi ont subi historiquement un pouvoir social de domination. Le pouvoir que les femmes ont pu avoir sur les différents aspects: économique, social, éducatif en était un d'influence plutôt qu'un pouvoir de décision.

De plus, sur le plan sexuel, nous pensons que les femmes ont, entre autre, été dominées par leurs maris à cause principalement de l'influence de l'Eglise catholique. Il nous semble, en effet, qu'on ne peut,

dans un contexte québécois francophone, dans une région majoritairement catholique, éviter la "variable religion" dans l'analyse d'un problème, que cette analyse soit sociologique, idéologique ou historique. De ce fait, l'image des femmes dans la société québécoise, prise globalement, a été tributaire jusqu'au milieu des années 50 de l'image que l'Eglise avait des femmes.

Nous posons l'hypothèse que les représentations véhiculées par l'Eglise étaient celles valorisant le passé et les valeurs traditionnelles comme condition déterminante de la survie collective. Les représentations ont pesé lourdement sur l'agissement féminin.

Le rôle de chacun était alors défini rigidelement. Ce qui prévalait pour les femmes, c'était un comportement que la société par l'entremise de l'Eglise (de ne pas se refuser à leur mari, de lui obéir et de produire des enfants) leur a dévolu au détriment de leurs goûts personnels. Cette situation amenait les femmes à subir la maternité comme un état permanent plutôt que comme une fonction biologique.

Le modèle du couple traditionnel était fondé sur le devoir et l'Eglise consacrait le rôle du père, chef de l'entreprise familiale et celui de la mère, gardienne des valeurs. Les interactions au sein de la famille reproduisaient le modèle hiérarchique de l'Eglise qui veut que les femmes soient soumises au mari comme l'Eglise l'est au Christ.

Selon cette logique, les femmes sont l'objet de discrimination par rapport aux hommes et nous posons l'hypothèse que cette situation a pour une part sa source dans l'identification des femmes avec la sexualité dans une religion qui a toujours pris ses distances avec le sexe.

Nous posons l'hypothèse que dans le contexte régional saguenayen, avec le catholicisme qui a imprégné la culture, le comportement, les attitudes et les valeurs, la fécondité doit être reliée au niveau de religiosité de la femme; le nombre d'enfants sera plus bas si la religiosité est plus faible. Le nombre d'enfants est donc proportionnel au degré de pratique religieuse.

Par conséquent, nous pouvons supposer que l'expression de la sexualité et la fonction de reproduction biologique des femmes, c'est-à-dire la maternité en tant que phénomène personnel et social se retrouvent à la racine de la domination des femmes.

Ceci constitue les bases importantes de l'intervention sociale sur les femmes et la manifestation de son pouvoir de domination. Ce pouvoir de domination venait surtout de l'Eglise qui, par ses prédications et son enseignement, se mêlait de la vie familiale.

3.6 Les comportements examinés en regard de la prise de décision

Pour voir comment les hypothèses se rapportent à la recherche, nous avons préparé une grille d'entrevue sur le phénomène de la prise de décision dans le couple et de l'intégration sociale de la femme. Nous considérons que la prise de décision est le comportement le plus significatif en regard de notre problématique de domination.

Nous avons d'abord voulu connaître les caractéristiques générales de la répondante soit: date et lieu de naissance, nombre d'années passées au Saguenay, rang dans sa famille, nombre d'enfants, niveau de scolarité, occupations, raison d'interruption des études, etc. Pour le couple, nous avons aussi demandé ses dates et lieu de mariage, lieux de résidence, régime matrimonial, nombre d'enfants, destinée de ceux-ci.

Dans le deuxième secteur, nous nous sommes arrêtée à la vie socio-économique, c'est-à-dire au travail rémunéré ou non, la propriété et gestion des biens et revenus, l'administration et les dépenses domestiques ainsi qu'à la reproduction sociale qui se vérifie dans le système de transmission et d'orientation des enfants.

Par la suite, nous avons exploré la reproduction, c'est-à-dire la taille de la famille, la santé de la mère, la sexualité. Dans un troisième temps, c'est la vie sexuelle, l'éducation, l'instruction, le contrôle

social, la discipline, la moralité, l'éducation religieuse. Dans un quatrième temps, nous nous sommes penchée sur la religion dans la famille, les responsabilités, la pratique religieuse, la mentalité, les croyances et, par la suite, nous nous sommes attardée sur la vie communautaire: composition du ménage, relation entre époux, sentiments, usages domestiques, coutumes et habitudes quotidiennes et loisirs familiaux ainsi que l'allégeance politique.

Ensuite, nous avons examiné leur intégration sociale au moyen des relations sociales, les rencontres, les communications, les associations et le travail.

En analysant la façon dont nos informatrices ont pris leur décision dans ces différents domaines et comment s'est faite leur intégration sociale, nous en viendront à connaître leur pouvoir ou leur domination.

Le chapitre 4 exposera les résultats de cette stratégie de recherche déployée pour examiner les comportements de ces femmes et mettre notre hypothèse à l'épreuve.

CHAPITRE IV

RELATIONS ENTRE LES CONJOINTS: RESULTATS

4. RELATIONS ENTRE LES CONJOINTS: RESULTATS

L'examen du contexte historique et idéologique dans lequel s'inscrit la vie des femmes étudiées pour notre enquête sera suivi par l'analyse des caractéristiques générales des répondantes et de leurs familles. L'ensemble de la démarche repose sur un postulat voulant que la domination se traduise dans les comportements et les pratiques quotidiennes. L'hypothèse poursuivie veut que les femmes aient subi un pouvoir social de domination que nous mesurerons au moyen du phénomène de la prise de décision.

Ce chapitre est divisé en trois sections correspondant aux principaux groupes de comportements retenus. La première section décrit les caractéristiques personnelles des répondantes: âge, provenance, occupation, nombre d'enfants, etc. La deuxième section vérifie la prise de décision aux niveaux socio-économique, de la procréation, de l'éducation, de la religion et de la vie communautaire. L'intégration sociale de la femme dans ses relations sociales, les associations et les communications fait l'objet du troisième secteur.

4.1 Caractéristiques de l'échantillon de l'enquête

Pour apprécier le partage de l'autorité dans chaque famille, nous allons décrire les mécanismes des prises de décisions entre les conjoints et ceux de l'intégration sociale de la femme.

Précisons encore au préalable que les 30 informatrices sélectionnées pour notre recherche demeurent à Chicoutimi et à Jonquière, en milieu rural, urbain, semi-rural ou semi-urbain. Elles ont 70 ans et plus, sont autonomes et en bonne santé physique et mentale. Sauf deux, elles vivent dans leur maison. Elles sont toutes mère d'un nombre important d'enfants (dix en moyenne) et ont vécu avec leur mari pendant la période de temps étudiée, c'est-à-dire de 1921 à 1951. Toutes les personnes rencontrées se sont gentiment prêtées à l'effort qu'on leur a demandé. Une précaution s'imposait: garder l'anonymat, ce que nous leur avons assuré.

4.1.1 Age et provenance des femmes étudiées

Si nous regroupons nos informatrices selon leur date de naissance, nous nous apercevons que la moitié d'entre elles, soit 15, sont nées entre 1905 et 1910, ce qui leur donne une moyenne d'âge de 75 ans au moment de l'entrevue. Quatre d'entre elles, soit 13%, sont âgées de plus de 80 ans. Elles ont toutes plus de 70 ans (tableau XI).

TABLEAU XI
ANNEE DE NAISSANCE DES FEMMES INTERVIEWEES

ANNEE DE NAISSANCE	AGE	NOMBRE ET (%)
1890 à 1895	87 à 92 ans	0 (0%)
1895 à 1900	82 à 87 ans	4 (13%)
1900 à 1905	77 à 82 ans	5 (17%)
1905 à 1910	72 à 77 ans	15 (50%)
1910 à 1912	70 à 72 ans	6 (20%)
TOTAL		30 (100%)

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, juin 1982.

Plus de la moitié des femmes interviewées sont nées dans la région de Chicoutimi et y ont vécu toute leur vie; sept ont passé plus de 50 ans dans cette région; les cinq autres informatrices y ont résidé entre 34 et 44 ans (tableau XII).

4.1.2 Milieu occupationnel et niveau de scolarité

Autant les mères des femmes que nous avons consultées que celles de leur mari exerçaient la fonction de ménagère. En ce qui concerne les pères, évidemment, ils travaillaient tous à l'extérieur de la maison. Ce qu'il importe de souligner, c'est que parmi les pères, on compte 34 culti-

TABLEAU XII

ANNEES VECUES DANS LA REGION DE CHICOUTIMI
PAR LES INFORMATRICES

ANNEES	NOMBRE DE FEMMES	POURCENTAGE
30 à 40 ans	1	3,3%
40 à 50 ans	4	13,3%
50 à 60 ans	3	10,0%
60 à 70 ans	4	13,3%
70 ans et plus	18	60,0
TOTAL	30	99,9%

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

vateurs, 13 journaliers, cinq contracteurs, trois commerçants, trois pêcheurs et deux maçons. Cela montre que le milieu de provenance des femmes à l'étude était majoritairement rural, même si certaines venaient du milieu urbain.

Plus de la moitié des couples, soit 19 ont vécu en milieu urbain, sept en milieu rural, deux en milieu semi-urbain et deux en milieu semi-rural. Ces femmes relativement vieilles sont peu scolarisées, en général. La scolarité pour 17 d'entre elles, soit 51%, se limite au cours élémentaire.

Cependant, neuf autres ont été à l'école dix ans et plus dont quatre au-dessus de 12 ans.

Quant à leur mari, 19 ont complété une septième années et sept ont dépassé cette septième année. Seulement un a 12 ans d'étude (tableau XIII). Une analyse plus poussée qui nous permet de comparer l'instruction de l'homme et de la femme dans le couple nous donne les chiffres suivants selon le nombre d'années d'études: 16 femmes sont plus instruites que leur mari et six hommes sont plus instruits que leur femme; quant aux huit autres couples, les deux ont la même instruction. La plupart des informatrices, c'est-à-dire 17, et 13 de leurs maris ont interrompu leurs études pour aider leurs parents, surtout sur la terre (tableau XIV).

Avant leur mariage, 18 des 30 femmes interviewées étaient des ménagères ou des aide-familiales. Nous remarquons aussi qu'il y avait plusieurs enseignantes, c'est-à-dire sept. Pour ce qui est de leur mari, on compte 11 cultivateurs, soit plus du tiers; les autres étaient des salariés industriels ou des artisans; deux ne l'ont pas mentionné (tableau XV).

TABLEAU XIIINIVEAU DE SCOLARITE DES FEMMES ET DE LEUR MARI

ANNEE SCOLAIRE	FEMMES	MARI
4e	2	4
5e	4	5
6e	5	3
7e	6	7
8e	1	1
9e	3	2
10e	2	5
11e	3	1
12e et plus	4	1
TOTAL	30	29 ¹

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

¹ Pour un, nous ne le savons pas.

TABLEAU XIV

RAISONS D'INTERRUPTION DES ETUDES DES INFORMATRICES
ET DE LEURS MARIS

RAISONS	FEMMES	HOMMES
Aides aux parents	17	13
Etudes terminées	4	1
Travail extérieur	2	14
Eloignement	2	2
Maladie	1	0
Pas de raison	4	0
TOTAL	30	30

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

TABLEAU XVNATURE DU TRAVAIL DES INFORMATRICES ET DE LEURS MARIS AVANT LE MARIAGE

CATEGORIES POUR FEMMES	NOMBRE	CATEGORIES POUR HOMMES	NOMBRE
Infirmière	1	Cultivateur	11
Enseignante	7	Menuisier de bois	1
Ménagère	7	Industrie (travail)	9
Aide-ménagère	11	Camionneur	2
Vendeuse	2	Boulanger	2
Aucune	2	Barbier	1
		Commis-journalier	1
		Journalier	1

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

4.1.3 Régime matrimonial

Le régime de la communauté de biens est la forme de contrat de 17 femmes interviewées, ce qui représente plus de la moitié des couples. Par contre, huit n'ont pas de contrat du tout mais sont régies automatiquement par le régime de la communauté de biens et cinq sont en séparation de biens.

4.1.4 Nombre d'enfants des informatrices

L'intérêt que nous avions pour l'analyse à l'égard des comportements quotidiens dans la famille et l'étude de la procréation nous ont amenée à éliminer de notre échantillon des femmes qui n'ont pas eu d'enfant. On n'a pas choisi nécessairement les grosses familles mais, on peut le constater, le nombre d'enfants par famille est élevé: dix en moyenne. Il y a six familles qui comptent de quatre à six enfants. La majorité des femmes, c'est-à-dire 17, a eu entre huit et 13 enfants. Deux femmes ont eu respectivement 18 et 20 enfants vivants chacune. Le tableau suivant nous montrera en plus du nombre d'enfants de chacune des femmes, leur nombre d'accouchements qui n'est pas toujours le même, car quelques bébés mourraient à la naissance (tableau XVI).

4.2 Prise de décision

Cette partie se divise en cinq aspects: vie socio-économique, procréation, éducation, religion et vie communautaire.

Dans le premier secteur, nous examinerons les comportements de l'informatrice relatifs aux mécanismes de décision dans la division familiale du travail. Pour fin de traitement, les entrevues ont été numérotées. Les chiffres qui suivront une citation seront le numéro de l'entrevue.

TABLEAU XVI

NOMBRE D'ACCOUCHEMENTS ET NOMBRE D'ENFANTS NES VIVANTS
CHEZ LES REPONDANTES

NUMERO DE LA FEMME	Nb D'ACCOUCHEMENTS	Nb D'ENFANTS NES VIVANTS
2	8	7
3	5	4
4	18	18
5	8	7
6	8	7
7	10	8
8	6	6
9	5	5
10	17	11
11	8	8
12	12	12
13	11	9
14	10	10
15	22	20
17	12	8
18	10	10
20	14	16 (1)
21	15	12
22	14	11
23	6	4
24	13	10
25	5	5
26	10	10
27	6	8
28	8	6
29	11	9
30	14	12
31	9	9
32	12	12
33	14	14
TOTAL	321 ÷ 30: 10,7	288 ÷ 30: 9,6

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

4.2.1 Vie socio-économique et rôle de chacun

4.2.1.1 Rôle de chacun

a) Travail du mari

Pour bien situer le milieu dans lequel les informatrices ont vécu, nous avons tenté de classer le plus fidèlement possible les métiers de leur mari et ce, selon la méthode élaborée par Gérard Bouchard, Christian Pouyez et Raymond Roy (1979), parce que celle-ci nous semble plus adaptée à la région à l'étude que d'autres méthodes utilisées couramment car elle a été préparée en fonction des familles saguenayennes.

Une partie importante des couples, soit 26%, vivait de l'agriculture. Plusieurs des maris travaillaient comme bûcherons pendant l'hiver. Six chefs de famille travaillaient comme ouvrier spécialisé ou non spécialisé dans la grosse industrie, principalement à l'Alcan et à Price Brothers. Quant au reste, on compte huit techniciens, un cadre intermédiaire, deux industriels et un dirigeant d'entreprise. Notons que nous n'avons identifié aucun professionnel (tableau XVII).

Nous avons voulu regarder les métiers des informatrices elles-mêmes. Il faut dire que le statut socio-économique des femmes était déterminé par l'activité professionnelle du mari. Toutefois, la majorité d'entre elles ont été ménagères toute leur vie. Cependant, il faut souligner que dans cinq cas, la femme a apporté un salaire d'appoint important

TABLEAU XVII
METIER DES MARIS DES INFORMATRICES

CATEGORIE	FONCTION	NOMBRE
Dirigeant industriel	Commerce de machinerie Camionnage (commerce) Commerce d'alimentation	1 1 1
Cadre intermédiaire	Acheteur et membre du conseil d'administration Hydro-Québec	1
Technicien semi-spécialisé	Fonctionnaire pour les parcs Barbier Employé à Bell Téléphone Paie-Maître à l'Alcan Surveillant aux normes de sécurité	1 1 1 1 1
Technicien non spécialisé	Surveillant à l'Alcan Préposé au comité paritaire	2 1
Cultivateur	Propriétaire	8
Artisan	Fromager Plâtrier Boulanger	1 1 2
Ouvrier spécialisé	Electricien Colleur et mesureur de bois	1 1
Ouvrier non spécialisé	Préposé à l'Alcan Journalier à l'Alcan Journalier à Price	1 1 2
TOTAL		30

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

au ménage. Une a été couturière durant presque toute sa vie de ménage, une a exercé le métier d'artisane, une autre enseignait, une était infirmière et une autre fut gérante et propriétaire d'un magasin et d'un hotel.

Quant au niveau de scolarité, nous avons remarqué qu'il y avait une diplômée de plus chez les femmes que chez les hommes. Même si elles n'ont pas toutes exercé une activité professionnelle durant leur mariage, il n'en demeure pas moins qu'un bon nombre d'entre elles, soit sept, possédaient des diplômes, soit d'institutrice ou d'infirmière. Il y a seulement six hommes qui étaient plus instruits que leur femme. Quant aux autres, la femme était soit plus instruite que son mari, soit d'instruction égale.

b) Participation des femmes au travail rémunéré de leur mari

Soulignons au préalable que, dans les milieux ruraux, les femmes des cultivateurs participaient au travail agricole et ce, de façon importante. Traire les vaches, faire les foins, prendre soin des poulaillers étaient des tâches assumées par les femmes couramment pendant que leur mari était aux chantiers.

La situation était différente pour les femmes de commerçants ou de journaliers car ceux-ci se livraient habituellement à la réparation des bâtiments, à la peinture et au nettoyage extérieur. Dans ce milieu urbain,

les femmes participaient autrement au travail familial. Quelques-unes tenaient un petit commerce avec leur mari, d'autres faisaient la comptabilité, une autre prenait des messages au téléphone, une préparait le discours de son mari échevin.

Or, il faut noter que six informatrices ont révélé ne rien avoir fait pour aider leur mari dans leurs tâches. Certaines ont mentionné qu'elles l'encourageaient ou l'aidaient moralement, qu'elles le laissaient libre de ses actions, qu'elles étaient patientes avec lui, qu'elles l'accompagnaient à des congrès. L'une d'entre elles résume ce qui se passait:

Dans ce temps-là, les hommes faisaient leur ouvrage et jamais on en parlait. Moi, j'avais mon travail à la maison. Chacun s'occupait de son domaine. On était tous pareil puis on ne sortait pas. On allait juste à la messe le dimanche.
 (10, 6)

c) Travail domestique: partage des rôles

Il faut souligner que 23 informatrices n'ont jamais travaillé hors du foyer. L'une d'entre elles a été catégorique sur ce point: "Non jamais dans cent ans j'aurais travaillé à l'extérieur. J'aurais été la femme la plus malheureuse du monde de me lever le matin pour aller travailler. J'ai fait de la couture à la maison, pris des pensionnaires" (2).

Cependant, trois femmes ont travaillé à l'extérieur à peu près toute leur vie afin de joindre les deux bouts. Leur mari ne semble pas y

avoir fait d'objection car elles tenaient aussi la maison. Plus tard, lorsque les enfants ont quitté la maison, quatre autres informatrices ont travaillé en dehors du foyer: trois d'entre elles pour apporter un revenu d'appoint et l'autre pour relever le commerce périclitant de son mari après sa mort. Celles-ci ne se sont pas plaintes de ce travail qui semble leur avoir apporté une certaine satisfaction personnelle, bien qu'elles aient trouvé cela exigeant pour leur santé.

Près du tiers, soit neuf répondantes, ont travaillé à la maison en étant rémunérées. Trois l'ont fait toute leur vie; l'une dans la couture, une autre dans l'artisanat et la troisième dans l'enseignement privé. Cinq ont eu des pensionnaires ou ont loué des chambres dans le but de rendre service ou de faire un peu d'argent. Celles qui n'ont pas travaillé à l'extérieur après leur mariage sont au nombre de 21.

Cela n'a pas empêché la femme d'avoir un rôle bien spécifique comme en témoigne cette citation: "Quand l'homme arrive le soir, il est fatigué, alors on ne peut lui demander de faire notre travail" (2, 7). Si nous nous basons sur les entrevues en général, la femme que ce soit en milieu urbain ou en milieu rural, accomplissait seule l'entretien de la maison et pour y arriver, travaillait de 12 à 16 heures ou plus par jour. Ses activités ne se limitaient pas à l'entretien de la maison. Elle exécutait deux grands ménages par année, confectionnait et entretenait les vêtements souvent dans du vieux, tricotait, brodait, reprisait, filait la laine, tis-

sait, faisait les repas, marchés, etc. Il faut mentionner aussi qu'elle se levait de nombreuses fois la nuit pour les enfants.

Notons que seulement 20 informatrices ont répondu aux questions concernant ce problème. De ces femmes, 14 travaillaient 16 heures ou plus par jour et six de 12 à 16 heures par jour. "C'était seize heures par jour et la nuit quand les enfants étaient malades" (7) nous a dit l'une. "On était toujours enceintes", nous ont dit plusieurs informatrices; une femme de cultivateur a employé d'autres mots: "On achetait tous les ans".

Le travail retenait l'homme à l'extérieur, parce qu'il était presque toujours le pourvoyeur de la famille: son rôle à l'intérieur de la maison était très limité. Selon 14 informatrices, l'homme voyait à exécuter ou à faire exécuter les gros travaux tels que peinture, entretien du terrain, réparations.

Parfois, il aidait aux grands ménages; cinq répondantes ont dit que leur mari faisait de la peinture ou lavait les murs. Une dame nous a révélé que c'était un travail de collaboration: mari, femme, enfants. "On a travaillé d'association, dit-elle, quand on veut que ça aille bien dans un ménage, il faut être ensemble" (3).

Ce qui prévalait est mentionné dans les citations suivantes:

Mon mari ne m'aidait pas, ce n'était pas la mode dans ce temps-là. La femme faisait l'ouvrage de la maison et l'homme l'ouvrage du dehors et quand il rentrait à la maison, il s'assoyait.

(6)

Une autre corrobore:

Traditionnellement, les hommes ne "s'abaissaient" pas à exécuter ces tâches. A ce moment-là, vous savez, les hommes n'aidaient pas beaucoup les madames. C'était surtout le chef de famille, c'était le monsieur, on lui devait obéissance.

(31)

On a demandé leur perception face à la division des tâches. Au total, 17 répondantes avaient conscience qu'elles avaient servi leur famille, 13 autres trouvaient que les tâches étaient également partagées alors que l'une d'entre elles se considérait comme gâtée. "On les servait: c'était le roi et maître, puis on s'en fait pas, on se questionnait pas. Comme on se lève pour les enfants, aussi bien servir le mari en même temps. C'est un grand enfant aussi: c'est notre plus vieux" (26,31).

En général, les filles aidaient leur mère dans la maison (laver la vaisselle, faire leur chambre et un peu de ménage) et les garçons travaillaient dehors ou rendaient des services. Il semble que l'aide des filles a été davantage sollicitée. Cependant, la plupart des mères attachaient plus d'importance à l'instruction de leurs enfants qu'à l'aide que ceux-ci pouvaient leur apporter à la maison. La plupart des informatrices assumaient

leur tâche seules. Cependant, à chaque maternité, chacune se faisait aider pour quelques semaines par sa mère, belle-mère, une parente ou relevouse. Deux informatrices ont eu une servante à l'année.

d) Partage des travaux et prise de décision

C'était clair pour les répondantes: le dehors était le domaine de l'homme et l'intérieur, le domaine de la femme. Huit l'ont dit catégoriquement en mentionnant que c'était à leur goût. L'une d'elles nous a révélé ceci: "*Le partage se faisait selon ma volonté. J'aimais mieux faire mon ouvrage à ma manière*". (2, 9).

Certaines informatrices se résignaient: "*J'aimais ça, il faut bien*", ont-elles dit. Une a élaboré davantage:

Dans notre temps, on ne pouvait pas critiquer sur la manière qu'on vivait. On vivait comme on vivait puis on endurait. Les femmes, c'était fait pour cela. (...) J'ai toujours fait ce qu'il fallait que je fasse. J'étais bien catholique; j'ai aimé la vie que j'ai vécue, je gagnais mon ciel; j'en était contente. Je n'étais pas pire que ma mère qui l'avait fait.
(11, 7)

Les résultats indiquent que 26 des 30 femmes interviewées prenaient elles-mêmes et seules toutes les décisions concernant l'organisation de la maison; les quatre autres femmes interviewées ont dit qu'elles les prenaient avec leurs maris¹. Cependant, ceci se réalisait, selon une des in-

¹ Notre analyse nous révèle que 29 prenaient les décisions à ce sujet.

formatrices, moyennant certaines conditions comme nous le verrons dans la citation suivante: "C'est sûr qu'il faut faire approuver toute décision qu'on prend. Ce n'était jamais rien que l'homme ou rien que la femme qui décidait quelque chose. A ce moment-là, ça n'aurait pas marché" (3, 8).

Une autre informatrice a bien résumé les aspects que nous mentionnons plus haut: mais ceci valait autant pour les hommes que pour les femmes:

On était moins renseignée qu'aujourd'hui et tout le monde était comme cela. Chacun avait sa petite besogne. On n'avait pas le temps de sortir. Qui aurait fait notre ouvrage? Il fallait accepter. La religion était mêlée à ça. Elle a joué un grand rôle. La foi et la religion, c'était ce qui commandait. La vie était dure.
(6)

Des 20 informatrices qui se sont exprimées sur la possibilité de recommencer leur vie de mariage, huit sont indécises, quatre ne recommenceraient pas et huit le feraient à certaines conditions: plus d'attention accordée à leur santé, plus de renseignements, moins de religion, changement dans les rôles, plus de dialogue, possibilités de contraception.

4.2.1.2 Propriété et gestion des biens

Pour cette partie du chapitre, nous parlerons des biens, des revenus, de la gestion des dépenses et de l'administration.

a) Biens meubles et immeubles

Des 30 femmes interviewées, 24 étaient propriétaires avec leur mari de la maison et six étaient locataires. La majorité ont dit qu'elles étaient conjointement propriétaires de leur maison: il nous a semblé qu'en fait, la part de la femme se limitait à celle qu'elle pouvait avoir quand elle était mariée en régime de communauté de biens. Elles avaient l'impression de gérer mais, dans les faits, la propriété était au nom du mari et était gérée par lui.

b) Le rôle des femmes en ce qui concerne la gestion et l'administration familiale

Le rôle économique des femmes était très important. Dans la grande majorité de ménages, c'est elle qui définissait les besoins, les achats à effectuer et le rythme de ceux-ci, administrait et gérait les affaires; souvent, l'homme ne faisait que superviser ou cautionner les décisions de la femme mais celle-ci ne signait même pas de chèques comme nous le verrons dans la citation suivante: "Il me donnait le chèque mais pour le faire signer, il fallait que je passe par mon mari. C'était la mentalité du temps et de tous les hommes", nous ont dit deux informatrices. Une autre nous a révélé que l'argent ne faisait que leur passer dans les mains: "Lorsque tout était payé, a-t-elle dit, il ne restait plus rien pour nous personnellement. Les revenus n'étaient pas assez forts pour diviser ni séparer" (32).

Les dépôts étaient peu fréquents. On avait de la misère à joindre

les deux bouts, dans bien des cas. Lorsqu'il y avait des dépôts, une bonne moitié des informatrices disent y avoir eu accès mais le mari semble avoir eu le contrôle en ce domaine. La gestion économique de la famille était un devoir pour les femmes et un débarras d'une corvée pour l'homme mais ce dernier restait maître de toutes décisions économiques, parfois même jusque dans d'infimes détails, à tel point que la femme n'eût pas osé s'acheter une robe ou une simple paire de bas sans demander l'autorisation à son mari (13). Notons qu'une femme qui a affirmé prendre toutes les décisions a dit au cours de l'entrevue, qu'elle demandait la permission pour s'acheter une robe. Il y a donc une différence, parfois, entre les faits et la perception de la femme interviewée.

Une interprétation très répandue soutient que la femme était "le seul comptable" de la famille et que lui revenait par surcroît le contrôle des dépenses. Cependant, à partir des résultats obtenus dans l'enquête sur les achats importants, par exemple, seulement deux des 21 informatrices qui ont répondu à ce problème déclarent avoir agi de cette façon alors que neuf, soit plus du tiers, affirment que ce contrôle s'effectuait par l'homme. Le dernier mot était dit par l'homme. Quant aux dix autres, la décision était prise après consultation. Ceci s'applique aux achats importants: maison, auto, meubles, etc. Pour les achats courants, toutefois, tels que les dépenses alimentaires et vestimentaires, c'était plutôt la femme qui décidait. Des 28 personnes s'étant référées à ce problème, 19 décidaient seules et neuf ont déclaré avoir pris la décision avec leur

conjoint¹ (tableau XVIII).

Il est important de noter que le compte bancaire était au nom du mari. Seulement dans quelques cas spéciaux, la femme pouvait signer des chèques. De plus, excepté pour deux femmes, c'était l'homme qui faisait affaire avec le notaire pour les contrats. Dans l'ensemble, mises à part les décisions relatives aux dépenses courantes où la femme exerçait un certain contrôle, la répartition des achats et des paiements s'effectuait chez la majorité des répondantes par l'homme et quelquefois par la femme. Quelques-unes, comme en témoigneront les citations suivantes, avaient une attitude de résignation.

"C'était son argent, moi je ne gagnais rien. C'est encore de même, le travail qui se fait à la maison, c'est gratuit. La femme qui est là, c'est donné, c'est gratuit. Il faut que ce soit de même, sinon il y a de la brouille dans le ménage" (3, 11). (tableau XVIII)

"J'en connais en masse des femmes de qui on a abusé et qui se sont laissé faire. Elles se laissaient embarquer comme on dit. Dans ce temps-là, la femme n'était pas capable de faire rien, n'était pas capable de se défendre, devait subir" (6, 11).

¹ Une analyse plus poussée nous a révélé que 27 femmes prenaient cette décision.

En comparant les chiffres du tableau XVIII fait selon les perceptions des femmes interviewées et ceux de notre analyse, nous constatons parfois une différence. En ce qui concerne les rôles dans le travail domestique, nous avons constaté que 29 femmes prenaient les décisions et que seulement une n'en prenait pas. Au sujet des dépenses domestiques, 27 répondantes décidaient et trois ne décidaient pas. En ce qui concerne le salaire du mari, 18 femmes décidaient comment le dépenser et 12 ne décidaient pas.

TABLEAU XVIII

PRISE DE DECISION DE NATURE ECONOMIQUE

PARTAGE DES ROLES	ORGANISATION DE LA MAISON	ACHATS IMPORTANTS	ACHATS COURANTS	SALAIRE DU MARI
Femmes	26	2	19	18
Hommes		9		12
Les deux	4	10	9	
TOTAL	30	21	28	30

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

4.2.1.3 Reproduction sociale

La réception de noces a été payée par les parents de 23 filles et de 21 fils. Il ressort de l'enquête que les filles ont été plus favorisées que les fils dans ce domaine (trousseau, ameublement de chambre, etc.) de même que dans celui de ne pas avoir à payer une pension.

Aucune des 30 répondantes n'est intervenue dans le choix du conjoint de ses enfants mais elles ont prodigué quelques conseils: "Pensez-y comme il faut" a dit l'une d'elles. "Marie-toi à ta porte avec des gens de ta sorte; c'est le meilleur moyen d'être heureux", ont dit deux informatrices.

Au sujet de la classe sociale, 14 femmes sur 21 n'y accordaient aucune importance. L'une d'elle a répliqué: "On est tous du même rang social ici. Avant, tout le monde était pareil. Personne n'est issu de la cuisse de Jupiter" (3, 14).

"Voyons donc, dit l'une des femmes, les enfants, quand ils veulent se marier, ils l'aiment et n'en voient plus. On ne dit pas un mot. C'est bien. C'est la première valeur, l'amour dans le mariage" (3, 14).

4.2.2 Procréation

Comme nous l'avons déjà annoncé, nous faisons l'hypothèse que la vie sexuelle et la fonction de reproduction constituent deux aspects importants de la domination dont les femmes sont l'objet. Dans cette partie du travail, nous verrons ce qu'a été la vie sexuelle des répondantes. Des citations prises dans les entrevues illustreront différentes facettes de la vie sexuelle et du pouvoir qui s'y rattache.

4.2.2.1 Formation et grosseur de la famille

Constatons au préalable que la majorité des répondantes était presque toujours enceinte, excepté quand les femmes allaient et une partie appréciable d'entre elles ont eu une famille nombreuse, c'est-à-dire dix enfants en moyenne.

Pour savoir si les femmes avaient désiré ce grand nombre d'enfants, on leur a demandé si elles ont laissé faire la nature ou si elles ont suivi des méthodes contraceptives, ainsi que la cause de leur comportement et les sentiments qui s'y rattachaient.

a) La nature

Des 30 femmes interviewées, 29 disent avoir laissé faire la nature ou Dieu, et cela pour différents motifs: le devoir, la religion, l'ignorance ou l'obéissance au curé. La seule informatrice qui n'a pas laissé faire la nature a choisi de suivre la méthode Ogino depuis 1934. Elle n'a eu que cinq enfants.

D'une façon générale, les femmes ont dit que c'était l'unique option vu l'influence que les prêtres avaient sur elles, quand, du haut de la chaire, ils répétaient que jouir et empêcher la famille, c'est péché. Une informatrice qui a eu 22 enfants en 24 ans ne se gênait pas pour répéter que ce sont les enfants du devoir et non de l'amour. Ceci est cor-

robéré par la citation suivante qui montre l'influence de l'Eglise catholique dans cet aspect:

Dans notre temps, on n'avait pas de méthodes comme aujourd'hui, on laissait faire la nature et quand tu vas à l'église et qu'on te dit: "Obéis à ton mari", on obéit. (...) On était soumis à la capacité de l'homme, c'est-à-dire à son intelligence. Il fallait faire son devoir, c'était une obligation: empêcher la famille, ce n'était pas accepté par l'Eglise. On allait jusqu'à nous refuser les sacrements.

(2)

D'ailleurs, quelques femmes ont avoué avoir essayé de suivre une méthode quelque temps mais que d'une retraite à l'autre, il fallait qu'elles se "placent"¹. Les prêtres leur conseillaient d'accomplir leur devoir même malades plutôt que de pécher. Une informatrice décrit la situation ainsi:

Il fallait faire ça comme il faut, il ne fallait pas que tu la fasses à côté; je vous dis que c'était sévère. Même si le docteur nous disait, il ne faut pas que tu aies d'enfants ou bien tu vas mourir, le prêtre disait: "Le docteur, ce n'est pas lui qui connaît ça, il y a rien que Dieu qui connaît cela". Il fallait faire notre devoir, Madame. Je vous dis que parfois, on était mal pris.

(9, 14)

¹ "Se placent" signifie ici "écoutent".

Un évêque avait écrit une lettre à une répondante lui disant qu'il aimait mieux la voir morte à son devoir que de la voir suivre des méthodes modernes répudiées par l'Eglise. Alors, elle s'est mise au devoir immédiatement (31, 11).

b) Absence de contraception: causes

A la lumière de ce qui précède, nous pouvons penser que même si les informatrices connaissaient les méthodes contraceptives, elles ne pouvaient pas les suivre, par peur de commettre un péché ou de se faire refuser l'absolution à confesse. Il y avait aussi le fait qu'on leur répétait qu'il fallait avoir beaucoup d'enfants.

Pour ce qui est de ne pas se refuser à son mari, d'autres facteurs entraient en cause, soit la crainte de perdre son mari ou de subir sa mauvaise humeur ou encore de lui déplaire. Elles s'oubliaient, pour la plupart, et se résignaient à leur sort, inspirées en cela par leurs croyances religieuses. Une informatrice a affirmé ceci: "La religion ou la peur du péché forçait l'homme à avoir des enfants. (...) On faisait pitié; on était un peu martyres. Nos besoins n'étaient pas satisfaits" (10, 15-16).

Des 30 informatrices, 28 n'avaient aucune information sur la sexualité avant le mariage, deux en avaient seulement une petite idée. "On s'inscrusait comme on pouvait", nous a dit l'une d'elles. "Mon mari ne savait même pas qu'on avait nos périodes", a dit une autre. "Je ne savais pas qu'on

pouvait faire comme un animal", a révélé une informatrice. "On était bornée, naïseuse, scrupuleuse; on en parlait en cachette, on avait peur d'en parler et peur de jouir", nous ont dit plusieurs répondantes.

En effet, leur mère était gênée d'en parler et leur cachait tout sur le sexe. C'était secret. "On faisait ça sous les couvertes", nous ont dit quelques femmes.

On a déploré le fait que les hommes ne savaient pas comment prodiguer de la tendresse. Des 21 femmes qui ont répondu à cette question sur les méthodes contraceptives, quatre ont essayé Ogino avec un succès relatif. Quand aux 17 autres, elles n'ont essayé aucune méthode sauf celle de l'allaitement (tableau XIX). L'une d'entre elles a révélé:

Il n'y avait pas de pilules, il n'y avait rien. C'est dans la religion qu'ils ont le plus maltraité la femme. (...) Je croirais que c'est pour cela qu'il y a eu des grosses familles. Une femme qui se refusait à son mari, il n'y en avait pas. Les hommes savaient qu'ils avaient le droit d'agir avec une femme comme ils voulaient. (...) Ca faisait toujours plus l'affaire des hommes que des femmes. (...) La religion favorisait l'homme. C'est sûr cela (rires). Les femmes, il ne fallait pas parler, il fallait toujours être soumises. (...) J'ai subi la grosse opération après avoir fait quatre fausses couches dans deux ans; une chance, autrement, j'en aurais encore (des enfants) à 75 ans. (...) Dans ce temps-là, les hommes n'avaient pas de retenues. Si on refusait, ils n'étaient pas de bonne humeur. Ils avaient des droits et ils les prenaient.

(6, 13-15)

c) Sentiments

Il n'est pas surprenant de constater que plusieurs informatrices ont éprouvé, après quelques naissances, une grande déception aux signes d'une nouvelle grossesse. Ce sentiment s'estompait, pour la plupart, à long terme, faisant place à la résignation. D'ailleurs, on leur a demandé quels étaient leurs sentiments face à une nouvelle grossesse. Presque la moitié, soit 14 informatrices, ont eu une attitude de déception ou de découragement, cinq de résignation, six de contentement, quatre d'acceptation et une de soumission (tableau XX).

Les réactions de déception ressemblaient à cette citation: "J'étais dégue, je me disais: "Il est jeune ce bébé-là." Les résignées déclaraient: "Il fallait bien le prendre et être contente. C'était la vie, on s'attendait à cela". Les réactions de découragement se traduisaient ainsi: "C'était dur, je trouvais cela terrible". Quelquefois, elles étaient contentes: "J'étais contente toujours; j'aime les enfants; je n'ai jamais trouvé cela dur; je n'ai jamais trouvé ça une corvée".

4.2.2.2 Santé de la mère

Dans cette partie, nous parlerons de la grossesse proprement dite, de l'accouchement et de la ménopause, détails qui nous renseigneront sur la santé de la mère et nous donneront des détails sur la façon d'accoucher de celle-ci.

A la question à savoir si la grossesse était considérée comme une maladie, une informatrice a rétorqué: "Comment peut-on considérer ça comme une maladie alors que c'est une fonction physiologique normale?" (3). Cette illustration reflète la pensée de 23 autres informatrices qui ont répondu "non" à la question. "C'était comme les menstruations", a dit une autre. Même celles qui ont trouvé cela pénible ont répondu non. "Ce n'était pas une maladie même si à la fin, c'était une boucherie" (6).

Des cinq femmes qui ont répondu "oui", nous présumons qu'elles ont été malades neuf mois. Justement, des 24 femmes qui ont répondu à la question concernant la maladie, quatre étaient malades tout le temps (nausées, vomissements, faiblesse, varices ou phlébites) et plusieurs pendant les premiers mois.

La grande majorité, soit 26 femmes, ont accouché à la maison dans leur chambre à coucher. On allait à l'hôpital seulement pour les cas difficiles. Ce n'était pas la mode d'y aller. Quelques femmes ont eu leur premier bébé à la maison et le dernier à l'hôpital. Quant aux modalités de l'accouchement, un médecin en a accouché 25 sur 29 répondantes, une sage-femme en a accouché quatre.

On compte huit femmes qui ont accouché sans anesthésie et les autres furent endormies. Presque la totalité des informatrices passaient neuf jours au lit sans se lever. Puis, il y avait les 40 jours qu'on considérait

comme sacrés. En théorie, sous aucun prétexte, la mère ne devait se fatiguer car on croyait qu'une femme qui ne relevait pas comme il faut peut s'en ressentir jusqu'à son prochain "relevage". Des 30 informatrices, 17 ont respecté ces 40 jours; les 13 autres n'avaient pas le loisir de se reposer si longtemps même si elles le voulaient.

Le côté sexuel impliquait aussi du repos; même, ce n'était pas péché si les femmes se refusaient à leur mari pendant les 40 jours. "*C'é-tait à moi ce temps-là*", nous a dit l'une d'elles (2). Certains maris ne respectaient pas ce repos demandé par le médecin et permis par le prêtre. "*Y'a-t-il des hommes qui font leur 40 jours*, a demandé l'une d'elles. *Il n'y en a pas, ce sont les 40 jours de l'homme et non de la femme. Les femmes obéissaient, elles avaient promis*" (15, 18).

Des 27 répondantes s'étant référées à la question concernant l'allaitement, 22 ont allaité et cinq ne l'ont pas fait et cela pour des temps variés: deux pour un an et plus, trois pour neuf mois, trois pour 8 mois, deux pour six mois, une pour quatre mois, une pour trois mois, une pour deux mois, une pour 40 jours; deux parlent de quelques mois et six ne l'ont pas dit (tableau XX).

Des 28 femmes qui ont répondu à la question sur la ménopause, 20 qui n'ont pas subi la "grosse opération"¹ nous ont livré l'âge de la fin des

¹ Hystérectomie.

menstruations: une à 44 ans, deux à 45 ans, deux à 47 ans, deux à 48 ans, trois à 52 ans, une à 53 ans, une à 55 ans. Huit femmes ont subi la "grosse opération" à des âges variés: 30-39-40-49-50-51 et 53 ans. Une de ces femmes nous a dit que son opération avait été retardée de deux ans en dépit de l'avis de son médecin, à cause de l'interdiction du curé.

4.2.2.3 Sexualité

La sexualité de ces répondantes suivait les directives venant de l'extérieur. A la question: Aviez-vous des trucs pour vous refuser à votre mari, plusieurs femmes interviewées ont été surprises, ne pouvant s'imaginer qu'elles auraient pu se refuser à leur mari, étant donné leurs principes religieux. Parce qu'elles faisaient leur devoir, qu'elles obéissaient à leur curé, qu'elles ne voulaient pas pécher ou qu'elles désiraient plaire à leur mari ou l'empêcher d'aller ailleurs, 23 informatrices ne se sont jamais refusées à leur mari disant qu'elles n'avaient pas le droit. "*C'était oui avec un sourire*", a avoué l'une d'elles (33). Une autre a dit: "*C'est difficile de se refuser quand on s'aime*". Une troisième: "*Un refus, ça ne marchait pas avec mon mari*".

Cependant, quelquefois leur mari comprenait si elles se disaient fatiguées. Deux d'entre elles faisaient la dormeuse; deux autres disaient que leurs menstruations n'étaient pas terminées, une couchait dans un autre lit.

Au sujet de la prise d'initiative ou de décision face à l'acte sexuel, 28 femmes n'avaient pas besoin d'inviter leur mari, celui-ci étant assez empressé à leur goût. Deux ont pris l'initiative quelquefois.

La fréquence de l'acte sexuel variait pour les huit femmes¹ qui ont répondu à cette question. Pour deux, c'était tous les jours, pour deux autres, c'était deux fois par semaine, pour les quatre autres, une fois par semaine. Mais cela variait selon l'âge; quelques-unes ont dit qu'au début, c'était plus souvent, tous les jours, par exemple, et à la fin, c'était une fois par semaine. La fréquence diminuait graduellement avec le vieillissement.

Le plaisir était marginal chez ces femmes. Pour 16 femmes, faire l'amour était vu comme une obligation plutôt qu'un plaisir. Pour neuf autres, cela pouvait être parfois plaisant malgré l'obligation et pour cinq, il y avait du plaisir. Au total, quatre ont mentionné le mot "orgasme". Il reste cependant que ce n'était pas courant. "Je connaissais l'orgasme en théorie mais ce n'était pas très important pour moi; il fallait passer par là pour avoir des enfants" a dit une répondante (3). "Si le mariage aurait été seulement pour ça, je ne me serais jamais mariée", a dit une autre (2) (tableau XIX).

De plus, les femmes éprouvaient une grande peur devant la possibilité de redevenir enceintes. "La peur d'avoir un autre enfant, ça nous

¹ Le questionnaire a été modifié au cours de l'enquête et cette question a été ajoutée

"congelait encore davantage" a dit l'une. "Vous vous laissiez faire quand même", a répondu l'intervieweure? "Ah oui! Puis maintenant, on entend dire que c'est un viol". Nous pouvons donc penser que pour la majorité des femmes interviewées, l'acte sexuel était vu comme obligation plutôt qu'un plaisir (tableaux XIX et XX).

4.2.3 Education des enfants

Les indicateurs choisis pour examiner cette dimension de la division des tâches entre les conjoints concernent tous des comportements traditionnellement attribués à la femme: l'instruction (devoirs, leçons), le traitement comparé des filles et des garçons, la discipline et l'éducation religieuse. Toute participation des hommes à ces tâches considérées comme "féminines" ne peut que refléter une modification aux rôles sociaux.

a) Instruction

Les résultats obtenus s'avèrent assez significatifs à cet égard. Les répondantes ont toutes aidé leurs enfants pour leurs études quand ils étaient jeunes, le père n'assumant jamais cette tâche. Lorsque la mère était trop occupée par ses travaux ménagers, les aînés prenaient la relève. De toutes les femmes étudiées, 24 s'occupaient toujours seules des devoirs et des leçons de leurs enfants. "C'était mon rôle, dit l'une d'elles, que je n'aurais pas donné à personne". Le mari apportait son aide seulement dans deux familles.

TABLEAU XIX
PERCEPTION DE L'ACTE SEXUEL

POUVOIR LAISSE A LA NATURE OU A DIEU OU A ELLE	NOMBRE DE FEMMES AYANT RECU DE L'INFORMATION SEXUELLE	NOMBRE DE FEMMES QUI ONT UTILISE LES METHODES CONTRACEPTIVES	NOMBRE DE REFUS AU SUJET DE L'ACTE SEXUEL	QUI PRENAIT L'INITIATIVE EN CE QUI CONCERNE L'ACTE SEXUEL	COMMENT ETAIT VECU L'ACTE SEXUEL
A la nature 29	Aucune 28	Aucune 17	Jamais 23	Hommes 28	Plaisir 5
A elle 1	Oui 2	Ogino 4	Quelquefois 7	Femmes quelquefois 2	Obligation 16
TOTAL: 30	30	21	30	30	Plaisir malgré l'o- bligation 9

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

TABLEAU XX

CONDITION DE LA GROSSESSE ET DE L'ACCOUCHEMENT

LIEU DE L'ACCOUCHEMENT	ACCOUCHEUR	RESPECT DES 40 JOURS	ALLAITEMENT	SENTIMENTS FACE A UNE GROSSESSE
Maison 26	Médecin 25	Oui 17	Oui 22	Décourage- ment et déception 14
Hôpital 4	Sage- femme 4	Non 13	Non 5	Résignation 5
				Contentement 6
				Acceptation 4
				Soumission 1
TOTAL 30	29	30	27	30

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

Ici, nous avons recueilli énormément d'informations sur la discipline envers les enfants.

b) Discipline

La plupart des punitions étaient légères: 15 parents mettaient leurs enfants à genoux, trois les faisaient coucher sans souper, une devait entrer de bonne heure, une était menacée de ne pas sortir et une ne sortait pas. Ces punitions étaient distribuées par les mères dans 19 cas, par les pères dans cinq cas et par les deux dans quatre cas sur 28. Ici, le problème s'explique du fait que le père est souvent absent, ce qui fait dire à de nombreux sujets: "*C'est la mère qui a le plus d'influence; c'est elle qui est à la maison*". Parfois, le père va intervenir dans des décisions graves (tableau XXI).

Nous pouvons affirmer qu'en général, les parents n'ont pas eu de difficultés avec leurs enfants. "*J'ai préféré éléver mes douze enfants, que d'avoir à éléver les trois de ma fille*", nous a dit l'une des informatrices. Par contre, deux autres ont donné des coups de cuiller de bois, une des coups de règle, quatre ont utilisé le bâton, deux ont prêché par l'exemple sans battre les enfants et deux autres ont préféré discuter avec eux comme nous le dit la citation suivante: "*Nous n'étions pas des parents punisseurs. On leur parlait. Il fallait les prendre par le coeur, savoir leur parler, les encourager puis complimenter. C'était profitable plus que de disputer. Je les ai respectés et ils me respectent toujours. C'est délicat, des enfants* (12).

En général, les mères semblaient moins sévères que leur mari car neuf informatrices nous ont mentionné qu'elles cachaient les mauvais coups de leurs enfants, craignant les réactions agressives de celui-ci. Par contre, deux nous ont avoué que leur mari les trouvaient trop sévères envers les enfants.

De toute façon, les femmes pensaient que ce rôle envers les enfants leur incombaît comme le mentionne la citation suivante: "*C'est moi qui réglait tout et ça marchait bien ainsi*" (4).

Dans ce domaine aussi, les faits ne coïncident pas avec les perceptions des informatrices car d'après les témoignages lus au complet, nous arrivons à 29 informatrices qui s'occupaient de l'éducation des enfants comparativement à une qui ne s'en occupait pas. Ceci est significatif du rôle actif de la femme au sujet de l'éducation des enfants et du rôle retiré de l'homme.

4.2.4 Religion dans la famille

Chez 16 informatrices sur 25 répondant à cette question, les femmes prenaient l'initiative de la pratique religieuse. Cela leur apportait parfois du travail supplémentaire comme le prouve la citation suivante: "*Je leur apprenais le catéchisme des nuits de temps. Il fallait qu'ils l'apprenaient par cœur et ils avaient de la difficulté, sinon ils étaient renvoyés de l'école*". Cependant, les maris, eux, préchaient par l'exemple, en pratiquant la religion.

TABLEAU XXI
ROLE JOUE PAR L'HOMME ET LA FEMME
DANS L'EDUCATION ET LES PUNITIONS DES ENFANTS

AIDE DANS LES LECONS ET LES DEVOIRS	PUNITIONS DONNEES AUX ENFANTS
Aide par la femme	Assumées par la femme 19
Aide par la femme et l'homme	Assumées par l'homme 5
	Assumées par les deux 4
TOTAL	TOTAL 28

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

Les informatrices ont vécu dans un climat de confiance et de foi à cause de leurs pratiques religieuses. Des 25 répondantes, trois ont dit que ça les réconfortait beaucoup de pratiquer, trois que ça les encourageait, cinq que ça leur donnait confiance, quatre que ça répondait à leurs besoins, deux que ça leur apportait la chance, deux autres que ça les aidait, une que ça lui rapportait, deux que ça leur donnait de la force dans les épreuves, deux aimaiençça, puis pour une: "C'était essentiel". Voici quelques-unes de leurs paroles: "Sans ma religion, je ne sais pas si j'aurais été capable de passer tout ce que j'ai passé" (2).

"Ca nous aidait. Je croyais, quand je demandais quelque chose, je l'obtenais. Ca prenait du temps parfois mais ça venait. Quand je n'é-

tais pas exaucée, c'est signe que je n'en avais pas besoin. Ca allait bien" (4).

La messe le dimanche de même que les confessions une fois par mois étaient toujours observées par toutes, c'est-à-dire par les 30 femmes interviewées. On pratiquait l'abstinence le vendredi et aux Jours Saints, on versait la dîme, on disait les prières et on obéissait aux prêtres. Une d'entre elles nous a dit qu'elle était intéressée à suivre les commandements mais pas les règles de l'Eglise. Quant au jeûne, cela n'était pas toujours respecté surtout lorsqu'elles étaient enceintes. Sur ce, quatre répondantes nous ont dit qu'elles ne jeûnaient pas toujours, trois qu'elles ne jeûnaient pas du tout.

Ce qui semble les avoir influencées le plus, ce sont les sermons des prêtres. Des 30 répondantes, 27 ont dit que les paroles des prêtres dans les sermons les influençaient, trois ont dit qu'elles ne les influenzaient pas; six ont mentionné que les prêtres se fâchaient souvent et allaient jusqu'à donner des coups de poings sur la chaire. Laissons parler les femmes.

D'une retraite à l'autre, c'était sacré. (...) C'était un devoir, une obligation. Il fallait. On avait vu faire nos parents. C'était une continuité. (...) Il disait d'obéir. à mon mari et j'écoutais. Il fallait bien, sans cela, on se serait damné. C'était sévère. On ne pensait pas à l'amour. Ce n'était pas permis. On pouvait juste faire des enfants. (...) On faisait de notre mieux pour accomplir ça. Ça nous influençait. On se disait, lui (le prêtre) a l'ins-

truction. Les prêtres étaient sur un piédestal. Les sermons étaient très durs, certaines pleuraient. On ne sait pas ce qui se passe dans les ménages. Certaines personnes faisaient des dépressions. (...) C'était sévère. Tout était péché pour les précheurs de retraite. Ils se choquaient. On était tous damnés. C'était épouvantable. Ca marchait par la peur. C'était difficile de ne pas faire de péché. Il fallait faire notre devoir. (...) Ils étaient moins sévères pour les hommes. (...) On avait de grandes retraites, huit jours de temps, deux fois par jour, prêchées par les hommes. C'est ça, les femmes ne prêchaient pas mais ils nous disaient d'être soumises à nos maris. (...) Les vieux étaient bien dans ce temps-là.

(6, 9, 10, 13, 14, 27)

Voilà la pensée de 27 informatrices. Par contre, trois d'entre elles ont dit que ça ne les influençait pas. Voici quelques-unes de leurs paroles:

Ca ne m'a pas empêchée de dormir même pendant le sermon (rires). (...) Ca me faisait pas peur. C'était un fait que la religion a été sévère longtemps (...) J'étais d'accord. J'étais moins d'accord quand ils donnaient des coups sur la chaire. Une fois, je suis sortie dehors parce que je trouvais que ce qu'il disait était ridicule. Il s'était emporté sur l'empêchement de la famille.

(3, 8, 30)

Parfois, les prêtres faisaient peur et comme nous le verrons, certaines leur donnaient raison:

Ca faisait du bien. Ca faisait renouveler nos devoirs. Ca nous ouvrait les yeux. Ils parlaient fort et faisaient peur. Parfois, ils donnaient des coups de poing sur la chaire. On était plus souvent damnés que sauvés. (...) Nous autres, on voulait pas, dans les premiers

temps, désobéir, surtout aux commandements. Pas de danger. Quand on pense à ça. Je ne dirai jamais "J'en ai assez d'enfants". (...) Pour nous, malade ou pas malade, si ton mari te demande de faire "ton devoir" bien, il fallait. (...) Des fois, quand ils prêchaient fort, ils faisaient très peur. Ils donnaient des coups de poings. On a été une année (...), il y en avait trois qui ont fait une dépression suite aux sermons des prêtres. (2, 4, 31, 32, 33, 46)

L'attitude générale envers cet enseignement religieux pouvait se résumer ainsi: "J'ai toujours obéi, il fallait bien" (24). Pour elles, très croyantes, la vie est courte, l'éternité est longue. On ne revient pas. Il faut être prêt comme si on devait mourir à l'instant même. Pour 30 informatrices, l'enseignement de l'Eglise était sacré; parmi elles, 26 se sentaient coupables si elles ne le suivaient pas, en particulier sur le plan sexuel et sur l'autorité de l'homme comme en témoignent les citations suivantes:

Je me sentais coupable. Au point de vue sexe, par exemple, il fallait le faire. (...) Il nous disait d'obéir à notre mari, c'était le plus souvent pour la chambre à coucher, pas pour d'autre chose. (...) Dans le temps, on se sentait coupable mais tout le monde était pareil. (...) Ca prend un maître partout, sinon, sans prêtre, le monde serait bouleversé. Pour la famille, c'est le mari. Je me sentais coupable si je n'obéissais pas. J'étais catholique. J'étais engagée.
(2, 4, 6, 47-48).

Par contre, pour quatre répondantes, même si l'enseignement religieux était sacré, elles ne se sentaient pas coupables si elles désobéissaient (tableau XXII).

TABLEAU XXII
VIE RELIGIEUSE DES INFORMATRICES

NOMBRE DE FEMMES QUI ONT PRATIQUE		LES PAROLES PRETRS AVAIENT UNE INFLUENCE		L'ENSEIGNEMENT DE L'EGLISE ETAIT SACRE		SE SENTAIT-ON COUPABLE SI ON DESOBEISSAIT AUX LOIS RELIGIEUSES	
Messe	30	Oui	27	Oui	30	Oui	26
Confession	30	Non	3	Non	0	Non	4
Abstinence	30						
Dîme	30						
Prière	30						
Obéissance	30						
Jeûne	18/26						
TOTAL	30	TOTAL	30	TOTAL	30	TOTAL	30

Sourceç Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

Comment les informatrices percevaient-elles cet enseignement? Sur 27 répondantes, deux avaient une attitude de contestation, une d'indifférence mais toutes les autres acceptaient, se résignaient ou se soumettaient dans ce temps-là et cela pour leur foi; celle-ci est d'ailleurs demeurée aussi intense tout au long de leur vie comme 15 femmes interviewées l'ont mentionné. La seule différence que nous avons constatée chez elles maintenant, c'est qu'elles sont moins scrupuleuses. Une l'a bien exprimé:

C'est maintenant que je réalise, c'est maintenant que je vois la différence; je trouve ça terrible. Dans le temps, je l'ai vécu comme il faut. Puis, il semble que c'est ça qui est important, aussi pour aujourd'hui, malgré que j'ai des choses à dire à cause du contexte de la vie nouvelle mais pourtant là, je trouvais ça très bien la vie que je vivais. Je la vivais puis, là, je suis contente de l'avoir fait par amour pour le bon Dieu, je suis sûre que je l'ai fait pour garder ma conscience nette, pour ne pas avoir rien à me reprocher plus tard. A part ça, je me dis qu'il y a une justice, je trouve que la récolte est abondante.
 (3, 24)

Une autre va plus loin:

On ne contestait pas. Des fois, ça nous ennuyait de faire ce qui nous disait mais on le faisait pas à pleine capacité non plus, comme ils auraient voulu. Mais si on le faisait pas, on pouvait avoir peur; ça nous inquiétait, ça nous faisait faire de l'angoisse. (...) Impudique, point ne sera de corps, ni de consentement, était un commandement important.
 (32, 38)

Ici encore, une analyse plus poussée des entrevues au complet nous donne deux femmes sur 30 qui ne se sentaient pas coupables si elles n'obéissaient pas aux prêtres. Par contre, l'enseignement religieux était sacré pour 30 des répondantes.

4.2.5 Vie communautaire

Dans cette partie du travail, nous verrons la composition du ménage, les relations existant entre les conjoints, les usages courants, les loisirs familiaux et l'orientation politique de la femme.

4.2.5.1 Composition de la maisonnée

La composition du ménage variait selon le milieu. En milieu rural, nous avons constaté plusieurs cas de ménages multi-familiaux (enfants mariés qui vivent chez les parents) pendant une période généralement assez courte (un à trois ans). Des engagés et quelquefois, des orphelins ou des parents contribuaient à élargir cette famille.

Dans la ville, c'est le mariage à famille élargie ascendante (couple avec les parents) ou collatérale (couple avec soeur, frère, cousine, etc.) qui dominait. Seulement deux de nos informatrices ont vécu seules avec leur mari et enfants (famille nucléaire). Les 28 autres ont vécu avec d'autres personnes: engagés, pensionnaires, enfants adoptés ou parents.

Les informatrices ont affirmé que jamais leurs parents ou beaux-parents ont eu une influence quelle qu'elle soit sur eux et sur leur vie familiale même lorsqu'ils habitaient avec eux.

4.2.5.2 Relations dans le couple

a) Souvenirs de vie commune

Au niveau du couple, les informatrices ne semblent pas avoir eu une vie très mouvementée. Ca été une vie tranquille, paisible, ont dit quelques-unes. Même pour les voyages, c'était tranquille, particulièrement au

sujet du voyage de noces. Seulement 13 des 30 couples en ont fait un (tableau XXIII).

b) Dialogue

Sur ce sujet, il y en a beaucoup plus à dire. Nos indicateurs seront le dialogue entre les conjoints soit la façon de se parler, le respect des opinions, le partage de l'autorité, les sentiments de la femme face à ce partage, les sentiments envers le mari et la satisfaction du vécu.

Le dialogue n'existe pas à peu près pas en dehors des décisions importantes pour la famille. On était gêné de se parler mais on ne se chicanait pas non plus. Aucune informatrice a connu les coups ou les batailles. On se partageait les "devoirs" du couple. "On se disait que le nécessaire et on était gêné de se parler", nous ont mentionné plusieurs informatrices. Le niveau affectif avec toutes ses composantes: tendresse, délicatesse, caresse ne semble pas avoir été exploité. D'ailleurs, 24 femmes interviewées ont déploré ce fait. En voici l'illustration:

C'est le malheur qu'on avait, on ne communiquait pas assez. Il ne voulait pas dialoguer même pas pour les enfants. Il n'y en avait même pas dans la chambre à coucher. Même, je ne me suis jamais déshabillée devant lui. Lui non plus s'exposait pas. On ne se regardait pas. On était à la noirceur ou sous les couvertures. Quand il voulait faire l'amour, il se rapprochait, sans dire un mot, je savais ce que ça voulait dire et il faisait son affaire. On ne se parlait pas fort mais pas de délicatesse.
(10, 30)

Le dialogue n'existaît à peu près pas et la façon de se parler laissait à désirer. Souvent, on se parlait fort, mutuellement. Il nous est apparu que le ton autoritaire dans le couple était à peu près également partagé. Parfois, c'était l'homme qui parlait fort, parfois, c'était la femme. Sept couples se parlaient à voix forte, six à voix basse, cinq avec une voix autoritaire. Par contre, des 23 répondantes s'étant référées à ce problème, cinq couples seulement se commandaient et 18 ne se commandaient pas. Une femme décrit la façon dont elle se comportait à ce sujet (tableau XXIV) :

Quand on avait quelque chose à se dire, on le faisait sans être trop fâchés. Mon mari ne se fâchait pas, moi, j'étais plus maligne. Lui, il était plutôt prompt. Moi, j'étais boudeuse. (...) A vieillir, on vient qu'on s'endurcit: je parlais et ça me soulageait. Quand on est jeune, on pleure au lieu de parler, on est simple, hein. Dans les premières années de mon mariage, je pleurais au lieu de parler et ça restait là. Les dernières années, je ne pleurais plus, ah non!
(9, 37)

Nous avons constaté que les couples ne s'obstinaient pas et qu'ils se taisaient plutôt que de se chicaner. Donc, on n'a pas constaté de chicanes et encore moins de batailles. Du nombre des couples, 15 ne se disputaient jamais et la bonne entente régnait presque toujours entre les conjoints, dix couples se disputaient un peu et trois autres se parlaient fort quelquefois.

L'opinion des femmes concernant l'organisation de la maisonnée

semble avoir été respectée chez 29 informatrices. Il nous apparaît que le fait que le rôle de chacun ait été bien défini a pu contribuer à ce respect. L'une d'elles l'a mentionné: "*Chacun notre compétence, chacun notre domaine*".

Par ailleurs, selon 18 informatrices, la galanterie n'existe pas à peu près pas de même que les comportements galants, bien que huit femmes sur 26 aient dit que le mari était galant. Chacun remplissait son rôle, les délicatesses (cadeaux, fleurs, services gratuits) étaient très rares de la part des maris. Deux femmes s'expriment à ce sujet:

Quand il disait quelque chose, il fallait que ça passe. Il n'était pas patient. J'endurais pour l'amour de Dieu. (...) Il n'était pas galant sur la politesse mais sur la façon de me donner quelque chose, il avait bon cœur.
 (5, 9) (tableau XXIV)

Voyons maintenant comment se faisait le partage de l'autorité.

Il nous est apparu que l'autorité était différemment partagée selon les domaines où elle s'exerçait. Nous avons vu que pour le travail domestique, l'achat de la nourriture et vêtement, l'éducation des enfants, c'était surtout les femmes. Pour les achats importants, c'était surtout les hommes. L'initiative dans le domaine sexuel revenait aux hommes. Dans la famille, 14 hommes la détenaient, sept femmes et les deux pour neuf couples. Parfois, l'autorité s'exerçait en collaboration comme le montre ce témoignage d'une informatrice:

"C'était moi en partie parce que j'étais le plus souvent à la maison quand mon mari était là, ils l'écoutaient aussi. Alors, les deux exerçaient l'autorité avec les enfants" (12, 38).

Mais le dernier mot revenait au mari à cause de l'influence de l'Eglise comme en témoignent les citations suivantes.

On n'est pas toujours contente mais des fois, pour l'accord, il faut que la femme se taise. (...) L'homme, ça vient que ça n'a pas de génies (rires). (...) J'étais obligée de l'écouter à cause de l'Eglise qui nous disait de ne pas empêcher la famille, car je n'avais pas de raison d'empêcher la famille, pas de maladie. Ca, ce sont des retraites qui nous faisaient bien mal, que nous nous sentions obligées de les suivre.
(10, 14, 31, 38)

Le monsieur avait tous les droits. (...) On avait vu notre mère, notre grand-mère. Moi, j'ai vu une de mes tantes. C'est terrible comment elle était bafouée. Elle hersait avec un cheval, puisqu'elle était enceinte; elle avait perdu ce bébé-là. Il fallait qu'elle aille. Son mari avait dit: "Viens". C'est tout. Ah oui, il fallait suivre. Pourtant, il n'était pas autoritaire, mon mari mais je sentais prise par le devoir.
(31, 29)

A la lumière des entrevues, il nous est donc possible de dire que même si les conjoints prenaient leurs responsabilités ou remplissaient leur rôle, les rapports entre mari et femme semblent avoir été complémentaires, l'autorité dominante sur les décisions était nettement celle de l'homme en tant que chef de famille.

Cependant, il y a des nuances à apporter au sujet des relations avec les enfants. Les rapports d'autorité changent dans la famille avec l'âge des enfants. L'autorité du père sur eux semble atteindre son maximum avec l'adolescence de ceux-ci. Après quoi, graduellement et selon le sexe, les jeunes deviennent relativement libres de leurs allées et venues, quoique la fille restera souvent sous contrôle jusqu'à son mariage ou son départ de la maison. Cette transformation dans les rapports entre les parents et les enfants semble aller de pair avec une transformation des rapports entre le mari et l'épouse et cette dernière semble acquérir une plus grande liberté personnelle avec le temps.

Il nous est donc possible de faire l'hypothèse que dans la famille, l'autorité est un attribut masculin mais ce rôle n'est pas immuable. Il est jusqu'à un certain point le résultat de la reconnaissance de la part des femmes que "l'autorité" relève du rôle normal de l'homme tandis que la femme a plus ou moins d'influence sur les décisions suivant sa compétence personnelle et le bon désir de son mari. L'attribution des fonctions d'autorité et de puissance sont accordées à l'homme et celles de l'influence à la femme. Ainsi, si la femme ne peut convaincre son mari du bien-fondé d'une action, celle-ci ne se fera pas.

Quant aux sentiments que les répondantes éprouvaient envers leur mari, pour 21, ils relevaient de l'amour, pour 16 du respect, pour 14 de l'admiration, pour une de l'attachement, pour trois de jalousie, pour deux de la pitié. Quelques-unes ont nommé plusieurs sentiments.

Dans ce temps-là, la séparation et le divorce étaient très mal vus et 28 des femmes interviewées n'y ont même pas pensé et cela pour diverses raisons: causes insuffisantes, devoir, honte, sécurité (tableau XXIV).

4.2.5.3 Usages

Des usages domestiques qui ont été étudiés, quelques-uns sont intéressants pour notre étude: la bénédiction du Jour de l'An, le lever et le coucher quotidiens et le service à table.

a) La bénédiction

La bénédiction du Jour de l'An était donnée par le père dans 28 des 30 familles. Les deux autres s'en abstenaient à cause de la gêne. La citation suivante illustre la mentalité dominante à l'époque: "La bénédiction était toujours donnée par l'homme. C'était de toute autorité, de tout temps, de toute coutume que ce soit l'homme", nous a révélé l'une de nos intervenantes (3, 36). Quelquefois, le fils aîné prenait la relève après le décès du père; dans un seul cas, la mère a bénî sa famille.

b) Lever et coucher quotidiens

"La femme se lève toujours la première". Ceci correspond aux clichés sur la mère figurant dans les premiers livres de lecture: la mère, levée la première, couchée la dernière et travaillant avec dévouement pour son

mari et ses enfants. Cette affirmation doit être nuancée. Les résultats de notre enquête indiquent en effet que 17 femmes étaient les premières à se lever à cause de leur besogne. Cependant, dans 13 cas, le mari se levait le premier, surtout chez les cultivateurs. De plus, 20 femmes ont dit qu'elles se couchaient plus tard que leur mari parce qu'elles travaillaient le soir (couture, reprisage, tricot) alors que dix maris se couchaient plus tard pour lire (tableau XXIII).

c) Le service à table

Selon les anciennes traditions patriarcales, les femmes servaient les hommes et prenaient leur repas debout entre deux tâches ménagères. Dans le cas de 26 ménages sur les 30 étudiés, le mari était servi le premier parce qu'il était considéré comme le chef de famille, le "monsieur". Quelques-unes de nos informatrices l'ont exprimé dans ces termes:

Mon mari passait avant les enfants, c'est une coutume et le chef passe avant, il doit être respecté. (...) C'était le père, par coutume, respect du père, amour, condescendance, c'était à lui que revenait la première politesse. Je servais. (...) C'était le maître de la maison. (...) C'était le principal. C'est lui qui apportait le pain sur la table, même avec la visite, mon mari était servi le premier. S'il y avait un prêtre, j'aurais servi le prêtre.
 (2, 3, 12, 33, 53)

Toutefois, dans certains cas, les enfants étaient servis d'abord et dans une autre famille, tout le monde était servi en même temps. Mais il y a une constante: la femme servait toujours (tableau XXXIII).

TABLEAU XXIII
VIE CONJUGALE DE LA FEMME

ONT REALISE UN VOYAGE DE NOCE		A ASSUME LA BENEDICTION DU JOUR DE L'AN	QUI S'EST LEVE LE PREMIER	QUI A ETE LE DERNIER A SE COUCHER	QUI ASSUMAIT LE SERVICE A TABLE
Oui	13	Père	28	La femme	17
Non	17	Personne	2	L'homme	13
TOTAL	30	TOTAL	30	TOTAL	30

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

TABLEAU XXIV
RELATIONS DANS LE COUPLE

DIALOGUE OUI OU NON	FACON DE SE PARLER	DISPUTE OUI OU NON	GALANTERIE DU MARI OUI OU NON	QUI DETENAIT L'AUTORITE	VOLONTE DE DIVORCER UN JOUR
Oui	6	Fort	7	Oui	13
Non	24	Bas	6	Non	15
		Autori- 5 taire			
		Comman- 5 dement			
TOTAL	30	TOTAL	23	TOTAL	28
TOTAL	26	TOTAL	30	TOTAL	30

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

4.2.5.4 Les loisirs familiaux

Les loisirs familiaux ont été examinés sous trois facettes: loisirs culturels, loisirs sociaux et loisirs sportifs.

a) Loisirs culturels

Des 21 répondantes, 14 disent avoir eu des loisirs culturels pendant les années 1921-1951, loisirs qui consistaient à écouter la radio. Parmi elles, six jouaient du piano et chantaient avec leurs enfants, quatre allaient au cinéma ou aux spectacles. Pour une partie d'entre elles, faire des "petits plats" était considéré comme un loisir (tableau XXV).

b) Loisirs sociaux

Une bonne proportion des informatrices, soit 18, ne sortaient pas du tout et celles qui sortaient se divisaient ainsi: huit jouaient aux cartes à l'occasion et quatre allaient à des soirées. Pour 18 cas, on recevait des amis à la maison. Il est important de noter que 12 femmes décidaient seules à propos de leurs loisirs, dans trois cas les maris décidaient pour elles et dans les autres cas, c'était les deux qui en venaient à un accord suite à une proposition de la femme (tableau XXV).

c) Loisirs sportifs

Une dizaine des informatrices pratiquaient des sports (patinage, raquettes) avant leur mariage. A l'exception de trois, ces femmes ont tou-

tes abandonné après leur mariage (tableau XXV).

4.2.5.5 Orientation et allégeance politique de la femme

Une dizaine de participantes ont révélé qu'il y avait des discussions politiques dans leur foyer. Dans 20 cas, il n'y en avait pas. En général, les femmes s'abstenaient de prendre part à ces discussions, se trouvant moins renseignées que leur mari sur ce sujet qui, d'ailleurs, ne les intéressait guère. Le fait que la femme n'avait pas le droit de voter au provincial avant 1940 ne semble pas avoir affecté 25 des informatrices. Comme le dit la plupart d'entre elles: "*Ca ne nous dérangeait pas, on avait d'autres choses à penser*".

Quant à la décision pour qui voter, 11 informatrices la prenaient elles-mêmes. Les 19 autres votaient comme leur mari, soit parce qu'elles faisaient confiance au jugement de celui-ci, soit parce qu'elles ne voulaient pas "annuler" son vote (pourrir son vote, selon plusieurs).

La pression du mari sur le vote de sa femme a surtout une signification en ce qu'elle décrit une orientation générale de la famille: dans la famille où l'homme domine, celui-ci détermine les idées politiques de tout le groupe, d'autant plus que la politique n'est pas l'affaire des femmes, suivant les principes traditionnels. Souvent, aussi, la femme, dominée par son mari, n'est pas mûre et indépendante politiquement et lui demandera de la guider (tableau XXVI).

TABLEAU XXV
LOISIRS DES FEMMES INTERVIEWEES

CULTURELS	SOCIAUX	SPORTIFS
Oui 14	Oui 12	Oui 3
Non 7	Non 18	Non 27
TOTAL 21	TOTAL 30	TOTAL 30

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

TABLEAU XXVI
PRISE DE DECISION SUR LES LOISIRS ET SUR LA PARTICIPATION POLITIQUE

DECISION DES FEMMES POUR SORTIES	DISCUSSIONS POLITIQUES DANS LE COUPLE	DECISION PAR LA FEMME CONCERNANT SON VOTE
Oui 27	Oui 10	Oui 11
Non 3	Non 20	Non 19
TOTAL 30	TOTAL 30	TOTAL 30

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

4.3 Intégration sociale

Pour vérifier si l'intégration sociale de la femme était un fait, nous examinerons les relations que celle-ci avait avec les voisins, les amis et la parenté lors des sorties, visites, activités et les communications qu'elle pouvait entretenir soit par correspondance ou par téléphone de même que les associations dont elle faisait partie et les communications qu'elle entretenait.

4.3.1 Relations sociales

Dans cette partie, nous verrons les relations que la femme avait avec les voisins, les amis et la parenté et quelle était sa part dans la prise de décision.

4.3.1.1 Rencontres

Les 30 informatrices affirment avoir eu des rencontres de durée variable soit avec les voisins, soit avec la parenté ou avec des amis. Dans 25 cas, c'était les femmes qui décidaient seules des modalités de ces rencontres. Pour le cas de cinq autres couples, les conjoints décidaient ensemble.

a) Les sorties

Les rencontres consistaient en des sorties à l'extérieur ou à des visites à la maison. Les sorties étaient relativement rares, sauf dans

le temps des fêtes ou à l'occasion de mariages où l'on rencontrait la parenté. De temps en temps, la plupart des informatrices allaient visiter leur parenté, que ce soit dans la région ou ailleurs. Le voisinage et l'amitié étaient choses peu fréquentes. On rencontrait les voisins surtout à l'occasion d'événements sociaux ou religieux (baptêmes ou mortalités) ou des travaux communautaires (filage de laine, confection de courtepointe, catalogne, etc.).

b) Visites à la maison

La maison des femmes interviewées était, en général, ouverte aux visiteurs mais surtout à la parenté. Les unes avaient "toujours" du monde, d'autres se limitaient à organiser des réceptions officielles. Des 29 répondantes, 24 recevaient régulièrement de la parenté. Une moitié des participantes, surtout de la campagne, ont connu des activités de groupe telles que corvées, tâches communautaires, chorale. Aller au 'bîes' avait pour elles une connotation joyeuse: elles filaient la laine et le lin, confectionnaient des catalognes, des courtepointes et des couvertes, engrangeaient le foin, faisaient des matelas avec de la plume d'oie, s'enseignaient mutuellement différentes manières de faire des tricots. Les hommes participaient à ces corvées en rejoignant les femmes pour le souper et la soirée. C'était alors une occasion de réjouissance.

c) Communications

En ce qui concerne les communications extérieures, 16 répondantes

ont entretenu une correspondance régulière avec des religieuses, des cousines, des prêtres ou de la parenté. A peu près le même nombre, soit 17, ont téléphoné régulièrement à des parents ou amis éloignés et cela, sans la permission nécessaire de leur mari.

4.3.2 Associations

Des 30 femmes interviewées, 29 ont fait partie d'associations: les associations pieuses telles que les "Dames de Sainte-Anne", en ont retenu 22, le "Tiers-Ordre", 17, les "Femmes chrétiennes", 12; sept informatrices faisaient partie du Cercle des Fermières et trois des Filles d'Isabelle. Les associations bénévoles telles que la Saint-Vincent-de-Paul, Société du Cancer, la quête pour les pauvres, la Croix-Rouge, l'Ambulance Saint-Jean en ont retenu 17. Il faut noter ici que le total de ces chiffres ne fait pas 30 parce que quelques informatrices participaient à deux ou à trois associations en même temps. Cependant, 29 au total ont fait partie d'associations pieuses et aucune d'association politique (tableau XVII). Mais, la participation à ces associations était limitée car elle se résument dans 22 cas à l'assistance à la réunion mensuelle.

TABLEAU XXVII

REPONDANTES AYANT PARTICIPE A DES ASSOCIATIONS PIEUSES,
BENEVOLES ET DE FEMMES

ASSOCIATIONS	NOMBRE DE CAS
Associations pieuses	29
Associations bénévoles	17
Associations sociales de femmes	10
Associations politiques	0

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

4.3.3 Communications

Pour les communications en rapport avec l'intégration sociale de la femme, nous avons retenu trois indicateurs: les communications culturelles, les communications sociales et les communications religieuses.

a) Culturelles

Les journaux et d'autres lectures étaient à la disposition de chaque famille. Toutes les informatrices lisait soit les journaux, des

¹ Si on additionne le nombre, nous arriverons à un pourcentage supérieur au total des femmes du fait que certaines d'entre elles participaient à plusieurs associations.

livres ou des revues, surtout religieuses telles que les "Annales de Sainte-Anne". A peu près toutes, soit 27 informatrices, écoutaient la radio tout en travaillant, quatre allaient régulièrement au cinéma et 13 de temps en temps. Cinq ont fait partie de chorales.

b) Sociales

Seulement six répondantes conduisaient l'automobile; cela limitait un peu les sorties même si le mari véhiculait à l'occasion celles qui ne conduisaient pas. De plus, plusieurs des informatrices savaient atteler le cheval mais laissaient cela à l'homme. Le cas de deux informatrices excepté, nos répondantes n'ont pas voyagé avant les années de retraite. A la retraite, 27 informatrices ont effectué des voyages d'agrément et cela dans toutes les parties du monde.

c) Religieuses

Seulement neuf informatrices ont consulté le prêtres pour se faire aider personnellement dans leur vie. "On ne se bâdrat pas de ça", a dit l'une. "Je suis capable de régler mes affaires moi-même", a dit une autre. Ces remarques reflètent une pensée générale des interlocutrices. Nous croyons que l'enseignement était clair et précis et qu'il fallait se conformer. On note ici une contradiction entre la perception de certaines femmes et les faits réels (tableau XXVIII).

TABLEAU XXVIII
INTEGRATION SOCIALE DES FEMMES INTERVIEWEES

LES FEMMES ONT	OUI	NON	TOTAL
Réalisé et décidé des rencontres	30	0	30
Fait des visites	29	1	30
Entretenu des correspondances	16	12	28
Fait des téléphones interurbains	17	13	30
Appartenu à des associations	29	1	30
Réalisé des communications culturelles	30	0	30
Ecouté de la radio	27	3	30
Conduit l'auto	6	18	24
Fait des voyages	2	28	30
Eu des communications religieuses	9	21	30

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

Voilà l'essentiel de ce qu'ont révélé les 30 femmes interviewées que nous pouvons vérifier en survol (tableau XXIX). Dans le chapitre suivant, nous pousserons plus loin l'analyse et nous ferons quelques interprétations.

TABLEAU XXIX
PRISE DE DECISION PAR LES FEMMES INTERVIEWEES
EN CE QUI CONCERNE CERTAINS ASPECTS DE LEUR VIE

ASPECTS DE LEUR VIE	LES FEMMES PRENAIENT LES DECISIONS: OUI OU NON	
A. VIE ECONOMIQUE		
a) Salaire	18	12
b) Travail domestique	29	1
c) Dépenses domestiques	28	2
B. VIE SEXUELLE		
d) Initiative	2	28
e) Plaisir par rapport à l'obligation	5	25
f) Nombre d'enfants	2	28
g) Paroles des prêtres	3	27
C. VIE SOCIALE		
h) Education des enfants	29	1
i) Orientation politique	11	19
j) Permissions: sorties, loisirs	27	3
k) Associations: son intégration	29	1
D. QUOTIDIEN		
a) Dialogue	6	24
b) Respect mutuel	23	7
c) Amour	24	6
d) Satisfaction du vécu	22	8
e) Autorité de la femme	16	14

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

CHAPITRE V

ANALYSE DE LA DOMINATION DES FEMMES: LA PRESENCE SEXUELLE

5. ANALYSE DE LA DOMINATION DES FEMMES: LA PRESENCE SEXUELLE

Cette description de l'expérience de 30 femmes nous a permis de constater que c'est principalement par rapport à leur vie sexuelle que ces femmes ont pu expérimenter un rapport de domination. C'est pourquoi il nous a semblé opportun de nous y attarder plus longuement. Cette analyse suivra le plan suivant: les rapports d'autorité entre mari et femme s'expriment principalement dans l'interaction sexuelle. Ces rapports d'autorité s'expriment également par d'autres variables, plus subtiles à analyser. Ces analyses, enfin, permettent de confirmer nos principales hypothèses.

5.1 Rapports d'autorité

Dans une grande partie de la période étudiée, non seulement les femmes n'avaient pas le droit de vote mais on ne leur reconnaissait même pas le statut de personne responsable. Elles n'avaient même pas le droit d'autoriser une intervention chirurgicale sur elles-mêmes sans la signature du mari. Elles ne pouvaient pas avoir de commerce, d'affaires ni le droit d'intenter une action en justice et cela, jusqu'en 1964. L'égalité juridique de la femme avec l'homme ne sera décrétée qu'en 1981, avec la loi 89.

Cet ensemble de faits était dû en majeure partie à une conception

traditionnelle des rôles qui représentait la femme comme la "comptrepartie" de l'homme, de sa vie et de ses enfants. Selon cette conception, les femmes se réalisaiient indirectement en favorisant l'épanouissement des autres et en se dévouant. Elles "s'accomplissaient" par procuration. L'homme était le roi et maître chez-lui, c'est-à-dire le chef qui détient l'autorité sur la femme et prend les décisions ultimes.

Ce modèle culturel de l'autorité du mari et de la disponibilité de l'épouse se trouvait renforcé, on l'a vu, par le Code civil (art. 174), mais également par l'enseignement doctrinal de l'Eglise et sa pratique de l'autorité.

Par ailleurs, les conduites sexuelles des époux obéissaient à un double standard (exigences différentes pour chaque sexe) et ce double standard se trouvait, lui aussi, entériné simultanément par le Code civil et l'enseignement de l'Eglise. Certes, on peut penser que les conduites stéréotypées qui étaient imposées à chacun créaient des frustrations pour les deux membres du couple, mais il est évident que les prescriptions en matière de vie sexuelle et de fécondité affectaient bien différemment les hommes et les femmes. Pour eux des "droits", pour elles, des "devoirs", dont le plus évident était les grossesses indésirées et la charge de l'éducation de nombreux enfants.

Cette constatation se trouve corroborée par des études en socio-démographie qui démontrent que la ségrégation des rôles s'accompagne habi-

tuellement d'un haut niveau de fécondité¹. La raison avancée pour tenter d'expliquer ce parallélisme est que là où les rôles sont clairement définis et séparés, comme c'est le cas de toutes nos informatrices, la communication entre conjoints se trouve réduite, ce qui rend une planification familiale efficace plus problématique. Effectivement, nos informatrices nous ont dit qu'elles ne dialoguaient à peu près pas et qu'il n'y avait à peu près pas de disputes. Ainsi, cet ensemble de facteurs a joué chez ces femmes un rôle bien défini et distinct, vocation orientée vers les enfants et la famille.

Les modèles culturels ont donc entraîné la ségrégation des rôles, le double standard en matière sexuelle et l'inégalité dans le couple. Or, on peut penser que la puissance maritale qui en découle est sujette, comme toutes les puissances humaines, à des écarts et à des abus. La rudesse, l'inconduite, l'infidélité, voire la violence de certains maris a fait couler beaucoup d'encre. Mais l'ensemble de nos informatrices est unanime à ne déplorer rien de tel dans la conduite de leurs maris.

Par contre, il nous est apparu que si des abus ont été commis à l'endroit des femmes, c'est aux représentants de l'Eglise qu'on peut les attribuer. En propageant cette mentalité, sanctions, menaces, peurs, l'Eglise catholique a exercé un contrôle social, une sorte de pouvoir hiérar-

¹ RAINWATER, L. et K.K. Weinstein, And the poor get children, Chicago, Quadrangle, 1960.

chique sur la vie des femmes, principalement sur leur vie sexuelle. Saint Paul n'avait-il pas dit "*que l'homme est le chef de la femme*" (1 Cor., XI, 3) et qu'il faut que les femmes obéissent à leur mari comme au Seigneur (Eph. V, 22)?

La mission de chef religieux, sa position de pouvoir au sein d'une population de croyants et sa participation à une culture livresque qui lui permettait d'imposer des modèles de conduite dérivés de sa propre vision du monde, d'exercer un contrôle social. Par la voie d'interdits, de sanctions et d'encouragements, de peurs et de menaces même, le prêtre exerce un pouvoir de leadership moral sur la conduite des femmes. En plus d'encourager la famille, l'Eglise consacre les rôles de père comme chef de l'entreprise familiale et celui de la femme comme gardienne des valeurs. Tous assistent à la messe dominicale et le curé en profite pour passer ses règles dans les prêches et incarne ainsi sans concurrence une forme d'encadrement autoritaire. Il nous est apparu que cette puissance constitue un abus de pouvoir. Ce pouvoir s'est manifesté, comme nous l'avons constaté, sur le contrôle de la sexualité et a eu pour conséquence la multiplicité des grosses familles.

Suite à l'enquête réalisée avec les informatrices, nous pouvons poser l'hypothèse qu'il y a une relation entre les paroles des prêtres dans les sermons et le comportement sexuel des femmes. Les 30 informatrices, soit la totalité des répondantes, se sentaient coupables si elles n'obéissaient pas à l'enseignement de l'Eglise qui, pour elles, venait de Dieu.

Ce nombre comprend même les deux qui ont avoué ne pas écouter toujours le prêtre.

Cependant, on ne nie pas le conditionnement social. On sait que le comportement humain, y compris le comportement sexuel, est appris à travers ce qu'on appelle la socialisation. Ce conditionnement social condamne la femme à la dépendance, dépendance qui s'est observée dans son comportement sexuel. Par exemple, ce n'est pas la femme qui prend l'initiative de l'acte sexuel, elle est le plus souvent passive et n'atteint pas l'orgasme, aime davantage satisfaire son partenaire et établir une harmonie avec lui. Le plaisir lui est dicté par le code social. On a toujours admis et accordé à l'homme ce droit mais pas à la femme. De plus, c'est une sorte d'acte d'obéissance au mari qu'elle doit s'imposer et trouver ainsi la valorisation et la satisfaction de ses besoins à travers les autres. Ce manque d'autonomie l'amène à avoir besoin de l'homme et de jouer un rôle d'épouse et de mère. Déjà petite, la fille sait qu'elle fera comme sa mère. On lui apprend que la sexualité est orientée vers la procréation et pour le bonheur de l'homme en échange d'une sécurité, alors que tout être humain digne devrait vivre pour soi, trouver sa valorisation en soi, apprendre à être, se considérer comme un sujet avec ses émotions propres. Nos informatrices n'ont pas vécu dans un temps où on pensait comme ci-haut mentionné mais plutôt comme ce qui suit: pour l'Eglise catholique et les représentants de l'élite masculine québécoise, le maintien de l'ordre établi et de la morale ne pouvait être garanti qu'en autant que la femme soit, en tout point, soumise à son mari, exclue des activités politiques, économiques et intellectuelles.

On a vu que nos informatrices étaient intégrées socialement mais on a constaté également qu'elles ont eu une participation passive dans la vie politique, détenaient peu d'influence dans la vie économique et demeuraient au service de l'homme et de la famille, surtout sexuellement. Ce n'est pas que les hommes de cette époque avaient la vie facile car ils étaient condamnés au travail intense et dur, à sortir peu, au manque d'instruction, de savoir et de pouvoir.

La valorisation de la religion, de l'agriculture et de la famille, surtout nombreuse, constituaient les prémisses idéologiques sur lesquelles s'appuyait la société québécoise pour justifier le maintien de la femme dans un état subalterne et mythifier sa "mission divine fondamentale".

Rendu à ce stade de l'analyse, pouvons-nous affirmer, sans crainte de nous tromper, que nos informatrices ont subi un pouvoir social de domination? Avant d'être catégorique, voyons certaines corrélations.

5.2 Rapport des résultats entre variables

Nous avons vu, au chapitre précédent, les résultats de l'enquête sur différents aspects du quotidien des 30 informatrices étudiées. Pour synthétiser ces résultats, nous avons préparé deux tableaux qui illustrent ceux-ci avec les caractéristiques de chaque informatrice. Le tableau XXX nous donne les chiffres concernant la sexualité de l'informatrice et le tableau XXXI illustre l'autorité dans le couple (tableaux XXX et XXXI).

TABLEAU XXX
SEXUALITE DES INFORMATRICES

NUMERO DE L'INFORMATRICE												
AGE DE L'INFORMATRICE												
ANNEES DE SCOLARITE												
ANNEES DE MARIAGE (Seulement les deux derniers chiffres, les premiers étant 19)												
NOMBRE D'ENFANTS												
TYPE DE CONTRAT DE MARIAGE - (C: Communauté de biens, S: Séparation de biens, A: Aucun contrat)												
HABITAT DE L'INFORMATRICE (U: Urbain, R: Rural, SU: Semi-urbain, SR: Semi-rural)												
ACTIVITE DE L'INFORMATRICE, MENAGERE: OUI OU NON (Ménagère signifie femme qui a travaillé à la maison)												
INFORMATION SEXUELLE AVANT LE MARIAGE: OUI OU NON												
NOMBRE D'ENFANTS ET INITIATIVE POUR FAIRE L'AMOUR DECISION DE LA FEMME: OUI OU NON												
FAIRE L'AMOUR: PLAISIR (P) OU OBLIGATION (OB)												
TRUCS POUR SE REFUSER AU MARI: OUI OU NON												
SENTIMENTS FACE A LA GROSSESSE (A: Acceptation, S: Soumission, D: Déception, C: Contentement, R: Résignation)												
TOTAL	02	72	6	30	7	C	U	Oui	Non	OB	Oui	
	03	76	15	40	4	C	U	Oui	Non	OB	Oui	
	04	75	12	29	18	A	SR	Oui	Non	OB	Non	
	05	78	5	37	7	S	SR	Oui	Non	OB-P	Non	
	06	79	5	23	7	C	U	Oui	Non	OB	Non	
	07	73	9	29	8	C	U	Oui	Non	P	Non	
	09	73	4	35	6	C	U	Oui	Non	OB-P	Non	
	09	74	5	30	5	C	U	Oui	Non	OB-P	Oui	
	10	72	5	27	11	C	U	Oui	Non	OB-P	D	
	11	77	7	26	8	S	U	Non	Non	P	Non	
	12	75	13	25	12	C	U	Oui	Non	OB-P	Non	
	13	86	9	16	9	A	U	Oui	Non	OB	Oui	
	14	77	10	27	10	A	U	Oui	Non	OB	D	
	15	80	7	20	20	A	U	Oui	Non	OB	Non	
	17	71	11	34	11	S	SU	Oui	Non	OB	Non	
	18	74	7	34	10	C	U	Oui	Non	OB	Non	
	20	87	9	13	16	A	R	Oui	Non	OB-P	Non	
	21	71	6	20	12	C	U	Oui	Non	OB-P	Non	
	22	76	5	26	11	C	R	Oui	Non	OB-P	Non	
	23	83	10	17	4	C	SU	Non	Non	OB	Non	
	24	76	8	26	10	A	R	Oui	Non	OB	C	
	25	78	11	30	5	S	U	Non	Oui	P	Oui	
	26	79	11	23	10	C	U	Oui	Non	P	Non	
	27	70	8	29	6	C	SR	Oui	Non	P	Non	
	28	87	6	17	8	C	U	Oui	Non	OB	Non	
	29	74	6	27	9	A	R	Oui	Non	OB	Oui	
	30	77	7	26	12	C	U	Oui	Non	OB-P	Non	
	31	73	11	35	9	S	U	Non	Non	OB	D	
	32	72	9	31	12	A	R	Oui	Non	OB	DA	
	33	73	4	31	14	C	U	Oui	Non	OB	AR	
	TOTAL		Non 28		Non 28		OB 16		Non 23		A-3	
	Oui 2		Oui 2		P 5		Oui 7		S-1		D-15	
	Oui 2		Oui 9		OP 9		Oui 7		C-6		D-5	
	R-5											

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

TABLEAU XXXI
PARTICIPATION DES INFORMATRICES

NUMERO DE L'INFORMATRICE											
AGE DE L'INFORMATRICE											
ANNEES DE SCOLARITE											
ANNEES DE MARIAGE (Seulement les deux derniers chiffres figurent, les premiers étant 19)											
NOMBRE D'ENFANTS											
TYPE DE CONTRAT DE MARIAGE (C: Communauté de biens, S: séparation de biens, A: aucun contrat)											
HABITAT DE L'INFORMATRICE (U: Urbain, R: Rural, SU: Semi-urbain, SR: Semi-rural)											
ACTIVITE DE L'INFORMATRICE, MENAGERE: OUI OU NON (Ménagère signifie femme qui a travaillé à la maison)											
ENSEIGNEMENT DE L'EGLISE SACRE: OUI OU NON											
PAROLES DES PRETRES ET INFLUENCE OUI OU NON											
CULPABILITE SI DESOBEISSANCE OUI OU NON											
DIALOGUE DANS LE COUPLE OUI OU NON											
AUTORITE DANS LE COUPLE (H: Homme, F: Femme, HF: Homme et Femme)											
DECISION POUR QUI VOTER HOMME (H) OU FEMME (F)											
02	72	6	30	7	C	U	Oui	Oui	Oui	Oui	HF
03	76	15	44	4	C	U	Non	Oui	Non	Oui	H
04	75	12	29	18	A	SR	Oui	Oui	Non	Oui	HF
05	78	5	37	7	S	SR	Oui	Oui	Oui	Oui	F
06	79	5	23	7	C	U	Oui	Oui	Oui	Non	H
07	73	9	28	8	C	U	Oui	Oui	Non	Oui	HF
08	73	4	35	6	C	U	Non	Oui	Oui	Oui	N
09	74	5	35	5	C	U	Oui	Oui	Oui	Oui	N
10	72	5	27	11	C	U	Oui	Oui	Oui	Oui	N
11	77	7	26	8	S	U	Non	Oui	Oui	Oui	HF
12	75	13	25	12	C	U	Oui	Oui	Oui	Oui	H
13	86	9	16	9	A	U	Oui	Oui	Oui	Oui	HF
14	77	10	27	10	A	U	Oui	Oui	Oui	Oui	H
15	80	7	20	20	A	U	Oui	Oui	Oui	Oui	N
17	71	11	34	1	S	SU	Oui	Oui	Oui	Oui	N
18	74	7	34	10	C	U	Oui	Oui	Oui	Oui	F
20	87	9	13	16	A	R	Oui	Oui	Oui	Oui	H
21	71	6	20	12	C	U	Oui	Oui	Oui	Oui	F
22	76	5	26	11	C	R	Oui	Oui	Oui	Oui	N
23	83	10	17	4	C	SU	Non	Oui	Oui	Oui	H
24	76	8	26	10	A	R	Oui	Oui	Oui	Oui	H
25	78	11	30	5	S	U	Non	Oui	Non	Non	HF
26	79	11	23	10	C	U	Oui	Oui	Oui	Oui	F
27	70	8	29	6	C	SR	Oui	Oui	Oui	Oui	F
28	87	6	17	8	C	U	Oui	Oui	Oui	Oui	HF
29	74	6	27	9	A	R	Oui	Oui	Oui	Oui	H
30	77	7	26	12	C	U	Oui	Oui	Oui	Oui	H
31	73	11	35	9	R	U	Non	Oui	Oui	Oui	N
32	72	9	31	12	A	R	Oui	Oui	Oui	Oui	H
33	73	4	31	14	C	U	Oui	Oui	Oui	Oui	H
TOTAL							Oui	30	Oui	27	H 14
							Non	3	Non	26	H 19
							HF	4	Non	24	F 11

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

Il est intéressant de remarquer que si aujourd'hui, on n'hésite plus à parler de la question sexuelle, il n'en était pas de même autrefois. Jusqu'à il y a 30 ans, ce sujet était considéré honteux et on n'en parlait pas ouvertement même entre adultes. Même la grossesse était entourée de silence et vouée à la dissimulation. Il est important de noter ici que les personnes consultées ont été très loquaces à ce sujet sur leur passé et aussi sur leurs perceptions présentes. Mais, nous nous sommes demandée si leurs affirmations n'avaient pas un regard quelque peu euphorique quand elles interrogeaient leur passé. Nous avons eu l'impression qu'elles voulaient parfois nous présenter une belle image de leur vie passée. Nous ne pouvons répondre à cette question.

Ce qui surprend en premier lieu est que 28 informatrices n'ont pas décidé du nombre d'enfants qu'elles auraient et qu'elles n'ont jamais pris l'initiative de faire l'amour. Deux ont décidé elles-mêmes et selon leur volonté. Parmi ces deux femmes, l'une a eu huit enfants alors qu'elle en voulait onze. Elle a donc laissé faire la nature ou Dieu volontairement, mais volontairement car elle savait que la seule façon d'atteindre son objectif était de laisser faire la nature (11). Par contre, l'autre informatrice qui n'a pas laissé faire la nature (25) suivait la méthode Ogino, ce qui lui a permis d'avoir cinq enfants qu'elle désirait.

Si nous examinons les caractéristiques de ces deux informatrices, nous nous apercevons qu'elles ont maintenant 77 et 78 ans et qu'elles se sont mariées respectivement en 1926 et 1930. Ces deux informatrices avaient

une scolarité assez importante pour le temps, soit une septième et une onzième année. Fait significatif, celles-ci font partie du groupe d'autres femmes qui se sont mariées en séparation de biens quant au contrat de mariage; elles ont demeuré en milieu urbain et ni l'une ni l'autre ne s'est contentée d'être ménagère toute sa vie; elles ont toutes deux oeuvré dans le commerce comme responsables des opérations à l'occasion ou même dirigeantes à leurs heures.

Au sujet de leurs informations sexuelles, l'une était un peu renseignée quand elle s'est mariée, l'autre non. Par contre, une autre informatrice (3) était au courant d'une méthode qu'elle aurait pu suivre car elle ne se laissait pas influencer par la religion mais elle a essayé en vain. Celle-ci était pourtant infirmière et avoue ne pas avoir pu contrôler la situation.

Comment nos deux exceptions se comportaient-elles avec leur mari? La première ne se refusait pas à lui car elle aimait "faire l'amour", atteignait l'orgasme et voulait des enfants. La deuxième couchait dans un lit jumeau pour mieux "contrôler la situation". Celle-ci "acceptait" une grossesse, tandis que celle-là était contente.

Nous remarquons qu'il y a sept informatrices qui avaient des subtilités ou des trucs pour se refuser à leur mari. Ces trucs allaient de la fatigue, aux menstruations, à l'envie de dormir. Si nous faisons la somme des enfants de ces sept dissidentes à leurs heures, nous remarquons qu'elles

ont eu 56 enfants pour une moyenne individuelle de huit, ce qui est inférieur à la moyenne générale, soit deux enfants de moins par famille. Nous commençons à constater une relation de cause à effet entre le nombre d'enfants et l'autonomie de la femme. Les deux femmes qui ont décidé du nombre d'enfants qu'elles auraient ont eu en moyenne 6 et 5 enfants.

Faire l'amour était pour 25 informatrices une obligation et pour cinq un plaisir. Or, parmi les cinq pour qui c'était un plaisir et arrivaient à l'orgasme, on trouve nos deux informatrices plus autonomes (11-25).

Les paroles des prêtres influençaient notre première informatrice (11) mais pas notre deuxième (25). Par contre, les deux de même que l'infirmière que nous avons citée auparavant, faisaient leur choix elles-mêmes, selon leur perception. Une autre informatrice (4), nous dit que les paroles des prêtres ne l'influençaient pas mais elle a eu 18 enfants et se sentait coupable si elle désobéissait à l'enseignement de l'Eglise.

En examinant l'entrevue no.: 4 de plus près, nous relevons des contradictions (4, 20-31). Elle dit à deux reprises: "*Faire l'amour, ce n'était pas pour moi une affaire terrible*". Alors, pourquoi le faisait-elle? Elle a eu 18 enfants et dit qu'elle ne changerait pas sa vie. Quand nous lui avons demandé: "*A propos du nombre de vos enfants, est-ce que vous avez laissé faire la nature ou Dieu?*" Elle a répondu: "*Ah oui! Dans ce temps-là, c'était péché!*" (contradiction avec: "*Paroles des prêtres vous influençaient-elles??*") Elle évite la question, répond: "*On n'avait pas le droit d'aller danser et il nous refusait la communion*".

Il s'avère que 24 autres informatrices se sentaient coupables si elles n'obéissaient pas et parmi elles se trouve notre première informatrice (11) qui a eu huit enfants et l'infirmière (3), qui a eu quatre enfants. Les deux autres de cette catégorie ont eu huit et 16 enfants. Nous considérons alors que la perception des femmes face à l'influence des prêtres sur leur comportement n'est pas un critère valable et nous retenons plutôt un autre indicateur: les paroles des prêtres étaient-elles sacrées? La réponse est "oui" pour nos 30 informatrices. On peut donc conclure que pour chacune d'elles, la religion était sacrée, à partir de ce que les prêtres disaient. Ceux-ci, qui imposaient leur façon de voir, faisaient des pressions pour qu'on ait de grosses familles.

Si nous analysons le comportement sexuel à la lumière du dialogue dans le couple, nous nous apercevons que ni l'une ni l'autre de nos deux femmes plus autonomes ne dialoguait, comme c'est le cas pour 22 autres d'ailleurs. Qui avait l'autorité dans les deux familles de ces répondantes? C'était l'homme, pour la première et les deux pour la deuxième. Celles-ci ne font pas partie des sept femmes qui disent détenir l'autorité dans la famille. Cependant, parmi celles qui disent avoir l'autorité dans la famille, il y a un aspect où elles ne l'avaient pas, le domaine sexuel. C'est significatif pour progresser vers notre relation de cause à effet, c'est-à-dire la conjonction du religieux et du pouvoir masculin exprimée principalement par l'expression de la sexualité.

Est-ce que ces deux informatrices décidaient pour qui voter ou

votaient-elles comme leur mari? Pour la première, elle votait comme son mari, pour la deuxième, elle décidait elle-même alors que 19 femmes suivaien l'idée de leur mari pour décider pour qui voter et 11 décidaient elles-mêmes.

A partir d'un tableau fait avec ces 11 informatrices qui ont décidé pour qui voter, voyons s'il y a des constantes. Les symboles sont les mêmes qu'aux tableaux XXX et XXXI. Les indicateurs de décision sur le vote seront: les trucs pour se refuser à son mari, faire l'amour, plaisir ou obligation, culpabilité si refus, dialogue et autorité dans le couple (tableau XXXII).

TABLEAU XXXII

DECISION POUR LE VOTE

Source: Entrevues réalisées à Chicoutimi, 1982.

De ces 11 informatrices qui ont décidé pour qui voter, nous remarquons qu'il y en a seulement une qui l'a fait également au point de vue sexuel (25); c'est aussi la seule parmi elles qui avait des trucs pour se refuser à son mari mais quatre autres ont eu du plaisir, ne serait-ce que quelques fois. Par contre, les cinq informatrices qui ne se sentaient pas coupables si elles désobéissaient à l'Eglise se trouvent dans ce tableau même si pour 30 femmes, l'enseignement de l'Eglise était sacré; donc, elles se retrouvent parmi les femmes plus autonomes. Ces cinq femmes ont eu 4, 18, 8, 16 et 5 enfants.

Un autre fait significatif est que des cinq femmes qui ont dit dialoguer, quatre se retrouvent dans ce tableau, ce qui veut dire qu'elles dialoguaient tout en gardant leurs idées. Si nous examinons le degré de scolarité de ces informatrices qui ont décidé pour voter, nous nous apercevons que la moins instruite avait une cinquième année alors que les autres se situent entre une septième et une quinzième année. Elles ont en moyenne 9,9 années de scolarité, ce qui est haut comparativement à la moyenne générale qui est de 8 ans.

Ces femmes qui ont décidé pour qui voter ont eu en moyenne 9,8 enfants comparativement à 10 pour la moyenne générale, soit un peu moins. Cette différence est peu significative. Si nous voulons regarder le nombre d'enfants en rapport avec le milieu, nous remarquons qu'en milieu urbain et rural, la moyenne est de 10 enfants, de huit en milieu semi-urbain et de 12 en milieu semi-rural.

Face à l'autorité dans la famille, il y avait 14 hommes qui la détenaient, sept femmes et neuf pour qui c'était les deux et cela selon la perception de nos informatrices. Si nous comparons à celles qui ont décidé pour qui voter, nous sommes portée à penser que ce sont les mêmes mais c'est le cas pour quatre seulement sur 11; pour quatre autres cas, ce sont les hommes qui décidaient et dans trois cas, c'était les deux. Encore là, disons que cela dépend du domaine; si nous avions posé nos questions pour le domaine sexuel, deux auraient répondu la femme. De ces 11 répondantes, sept étaient de milieu urbain, quatre de milieu rural. Par contre, elles ont toutes une bonne intégration sociale.

5.3 Rapport avec les hypothèses

Ces études sur le pouvoir et la prise de décision au sein de la famille, par le biais de 350 questions posées aux 30 femmes qui ont vécu ces phénomènes, nous font constater l'inégalité sexuelle fondamentale, même si la femme semble exercer un certain pouvoir à d'autres niveaux de la vie familiale.

La famille est le seul domaine dans lequel la femme peut exercer une certaine prérogative au sein de notre société. Mais à quelles conditions? On voit que le modèle d'action dominant est celui de la femme vouée aux seules vertus familiales et ménagères. Les positions sont défendues par l'Eglise et par les représentants de l'élite québécoise. Pour eux, le maintien de l'ordre établi et de la morale ne pouvait être garanti qu'en autant que les femmes soient en tout point, soumises à leur mari, exclues des acti-

vités politiques, économiques et intellectuelles. Il fallait qu'elles acceptent, sans la remettre en question, leur complémentarité, au nom de l'intérêt des enfants, du couple et de l'équilibre de la société québécoise.

Cette position de procréatrice l'a maintenue dans une attitude de soumission et de dépendance financières et morales presque totales.

Dans tout cela, les femmes avaient-elles un pouvoir?

Une première analyse de ces constatations nous révèle deux faits qui nous semblent de toute première importance: une pratique religieuse profonde et l'uniformité des aspirations. Les femmes, tant du milieu ouvrier que du milieu rural, ne se refusaient pas à leur mari parce que c'était leur devoir et qu'elles faisaient un péché si elles se refusaient. Ces aspirations semblent homogènes; elles voulaient avoir les enfants que le Bon Dieu leur enverrait et cela pour 30 femmes sur 30 et pour elles, l'enseignement religieux était sacré.

Le nombre d'enfants désiré ne correspond pas au désir profond de la mère ni à un comportement anticipé. C'est une norme sociale ordonnée où on valorise les grosses familles. On ne distingue pas d'aspirations différentes de fécondité, selon le statut social. Il faut donc parler de similitudes et non de différences. On ne peut pas dire qu'ici, à Chicoutimi, la famille nombreuse a été le modèle culturel généralisé seulement dans une

société axée sur la culture du sol car les femmes d'ouvriers, du milieu urbain ont eu autant d'enfants que celles du milieu rural. Mieux, la plus grosse famille a vécu en milieu urbain.

Dans le contexte canadien-français catholique que représente Chicoutimi, on ne saurait étudier les comportements se rapportant à la fécondité sans se référer à des règles qui définissent en termes de bien et de mal ce que ce comportement doit être. Ces règles commandaient d'avoir beaucoup d'enfants, alors le couple n'était pas libre de décider de ce nombre ni même de planifier. Les seuls moyens permis étaient la continence périodique ou la méthode Ogino Knaus, ignorée de la plupart des épouses et avant 1940¹. Il y a donc concordance entre la définition de la règle morale, l'orientation culturelle vers la famille nombreuse et la valorisation de la vie de famille. L'emprise de l'Eglise s'est perpétuée dans ces domaines.

Les relations de l'Eglise catholique avec les femmes peuvent être qualifiées de relations de pouvoir car elles ne se limitent pas à encourager la famille nombreuse, elles consacrent du même souffle les rôles sexuels de chaque membre du couple.

C'est une morale basée sur l'existence d'un ordre et d'une autorité hiérarchique que l'Eglise catholique a adoptée et qu'elle couvre de son

¹ La méthode Ogino a été permise par l'Eglise après 1940, sous certaines conditions.

prestige. Consciente du rôle économique primordial de la famille, l'Eglise y voit un élément de contrôle au niveau social. En plus d'encourager la famille, elle consacre les rôles du père chef de la famille et celui de la mère, gardienne des valeurs.

Même les interactions de la famille reproduisent le modèle hiérarchique de l'Eglise, tels que l'Eglise est soumise au Christ, la femme l'est au mari; c'est la ségrégation des rôles.

Nous avons vu que juridiquement, le mari a l'autorité sur sa femme mais l'autorité n'implique pas l'obéissance automatique des femmes qui sont placées sous cette autorité. Le pouvoir et l'influence doivent être présents aussi pour voir une domination. "*L'autorité tient à la personne, le pouvoir tient aux règles et est un instrument au service de l'autorité*" (Crener, 1971, 70). Les règles venaient de l'Eglise catholique par l'en-tremise des prêtres et l'autorité était exercée par le mari.

Quant à l'influence, comme nous l'avons déjà mentionné, elle est l'action qu'une personne peut exercer sur une autre, elle est la capacité qu'a un homme de modifier les attitudes ou les comportements d'autres personnes. Elle se différencie de l'autorité par le fait qu'elle n'a aucun fondement institutionnel ou légal. Elle se différencie du pouvoir par le fait qu'elle est acceptée ou refusée volontairement et librement, sans intervention d'un système de sanctions. L'influence ne s'exerce pas seulement de supérieur à subordonnés mais elle peut aussi s'exercer du bas vers le haut ou entre égaux.

Or, nos études révèlent que l'enseignement de l'Eglise catholique a provoqué la prédominance du mari dans la famille. C'est lui qui tranche les questions déterminantes, l'orientation de l'acte sexuel et il représente la famille vers l'extérieur. Dans ce contexte, les femmes ne pouvaient pas choisir d'être mère ou non ni du nombre d'enfants qu'elles auraient.

Dans tout cela, est-ce que les femmes avaient un pouvoir? Si nous revenons à nos hypothèses et à ce qu'on vient de citer sur le pouvoir d'influence et de décision, nous pouvons avancer que celles-ci avaient un pouvoir d'influence qui se limitait à l'intérieur de la famille car elles contrôlaient certains aspects et valeurs dans ce domaine: éducation des enfants, dépenses domestiques, sorties. Mais il ne faut pas oublier que le dernier mot revenait toujours à l'homme qui était considéré comme le chef de la famille, possédant l'autorité et le véritable pouvoir de décision excepté au plan des valeurs. Malgré le fait que la femme tenait littéralement le foyer sur ses épaules et même le "moral" de son mari, il ne faut pas croire qu'on parle d'autorité à l'intérieur de la famille. Lorsqu'il s'agit de trancher une question, de décider, le mari redevient le chef qu'il n'a jamais cessé d'être. Le Code civil et l'Eglise catholique véhiculaient cette notion de femme dépendante et d'homme pourvoyeur. Il semble donc que la vie familiale se présente à l'homme comme une activité d'ordre de "pouvoir".

C'est sûr que les femmes avaient leur domaine privilégié dans la famille: l'éducation des enfants et celui de la rencontre sociale surtout avec la parenté ce qui constituait un pouvoir d'influence, si on tient

compte de la différence entre influence et décision; même si elles déci-
daient selon les valeurs, il reste qu'elles ne prenaient pas de décision
finale, elles n'exerçaient qu'une influence dans la famille. On peut dire
qu'en général, les femmes ont été porteuses d'un pouvoir d'influence dans
le contexte familial et que les hommes avaient le pouvoir de décision défi-
nitive. De plus, on dictait aux femmes leurs règles de conduite même si
on ne vivait pas toujours selon le Code civil.

Il en découle qu'il y a une relation entre le pouvoir venant du
curé et l'impact sur le couple, particulièrement sur les femmes. Ce pou-
voir peut être mis en relief par le comportement démographique versus le
facteur religieux. La famille nombreuse serait la conséquence de ce con-
ditionnement culturel. De plus, certaines femmes vivaient leur sexualité
de façon problématique. Elles jouissaient rarement, elles étaient igno-
rantes de leurs propres besoins ou les taisaient, elles avaient peur de de-
venir enceintes et encore, elles trouvaient que leur mari voulait faire l'a-
mour trop souvent. Donc, elles ont fait l'amour plus par obligation que
par plaisir et elles ne disposaient pas de leur corps à leur gré.

Comme on le sait, les moyens contraceptifs étaient considérés
comme marginaux avant 1946, dans une région "fermée" comme Chicoutimi,
qui, dû à son isolement et à sa culture homogène, avait tendance à s'auto-
déterminer mais également à apporter ses résistances au changement.

Nous avons vu un certain nombre de concepts qui nous éclairent

sur les divers aspects de la différenciation sociale élaborée autour des sexes. Par exemple, en ce qui concerne les rapports hommes/femmes, les concepts de domination permettent d'accentuer notre perception de ce qui se passe entre les hommes et les femmes. On ne remarque plus simplement des différences. On note aussi des inégalités dans les rapports; que l'un ou l'autre sexe ait été privé à travers son éducation de certaines capacités, nous ne l'avons pas vérifié mais que chaque individu soit soumis à des modèles de comportement en fonction de son sexe, nous l'avons démontré.

Dans notre problématique, nous avons mentionné qu'il fallait mettre l'accent sur un cadre théorique qui privilégierait la relation entre les sexes car les femmes sont l'opposé social d'un sexe, les hommes, plutôt, que d'une classe. Il s'avère en effet que nous avons bien examiné ces rapports entre les sexes et que nous en arrivons à la conclusion dans certains aspects que les femmes ont subi un rapport de pouvoir social de domination. Ce rapport s'est manifesté surtout au point de vue sexuel car les femmes ont vraiment été influencées par l'Eglise catholique qui, de par son rôle, divulguait les règles sexuelles à suivre. Nous sommes donc en mesure d'affirmer que les bases de la domination résidaient dans l'enseignement sexuel de l'Eglise catholique et que les grosses familles en sont la conséquence. De plus, les décisions qu'ont prises les femmes étaient d'influence et non de pouvoir. La personne qui détenait l'autorité dans la famille était dans une situation de pouvoir. Or, le rôle de chef était tenu par l'homme, la femme étant la "reine du foyer", avec la soumission et la résignation comme caractéristiques principales. Son "pouvoir" se

limitait à celui d'influence; son comportement et les lois le prouvent.

Le pouvoir public a exclu les femmes et leurs influences. Elles ont exercé cette influence dans la maison familiale. Il reste qu'il y a un lieu dans la maison où même leur influence était exclue du pouvoir: le lit.

Si ce que nous venons de décrire n'est pas un pouvoir de domination subie ou une sorte de violence, nous ignorons où cette violence se trouve.

Cette première conclusion n'implique aucun jugement sur la légitimité des revendications féministes ou sur la condition des femmes en général. Cependant, les résultats de cette recherche qui n'est pas exhaustive, permettront une connaissance plus exacte d'une réalité importante dans la condition féminine: celle de la prise de décision dans le couple. Nous sommes consciente que des aspects de la question n'ont pas été touchés, que certains domaines n'ont pas été élucidés, que des interrogations demeurent; il reste que nous avons établi certains constats, particulièrement que toutes les femmes interviewées ont subi un pouvoir social de domination au point de vue sexuel et que leur pouvoir, s'il y en a eu un, s'est limité à la famille et en fut un d'influence et non de décision; celui-ci appartenait seulement aux hommes. La loi religieuse a une responsabilité de cette situation mais la loi civile a grandement contribué à propager cette domination.

En effet, les comportements sexuels observés sont tous reliés à la pratique religieuse, à la parole des prêtres, à l'enseignement de l'Eglise, quel que soit le milieu de provenance des répondantes. Cette constante nous montre que les femmes ont vécu sous cette domination religieuse avec la conséquence naturelle d'avoir eu une grosse famille.

La méthodologie utilisée nous a permis de connaître le vécu des femmes informatrices, les faits mais aussi des limites: échantillonnage au hasard de 30 femmes seulement et de milieu hétérogène. Par contre, les résultats obtenus nous permettent de confirmer l'hypothèse que les femmes, qu'elles soient de milieu rural ou urbain, riches ou pauvres, ont subi la domination religieuse et sexuelle.

Malgré que notre étude ait pu approfondir plusieurs problèmes, nous sommes consciente qu'elle n'est pas complète et qu'elle devrait être doublée d'autres études avec des femmes du même âge et de la même région, mais aussi avec des femmes d'autres régions ou des femmes d'autres générations, de 50 ans, par exemple, et éventuellement avec des hommes de différents âges. Il serait opportun, également, de faire une étude de l'évolution dans le temps et des parallèles. Pour l'instant, les possibilités de comparaison font défaut et interdisent de spéculer davantage. D'autres études qui sont nécessaires dans le domaine permettront d'augmenter nos connaissances sur les femmes en général et les mères en particulier. De plus, on a analysé des faits face aux perceptions des répondantes, des impressions face à leur quotidien de même que leurs jugements.

Les interprétations et les conclusions de cette recherche demeurent provisoires. L'histoire du quotidien n'en est qu'à ses débuts. Elle reste pleine d'obscurité, trouée de lacunes et remplie d'hypothèses. Notre étude comprend donc plus d'hypothèses que de certitudes mais il reste qu'elle est significative.

CONCLUSION

S'interroger sur la condition féminine, c'est remettre en question l'homme, la société et la culture. Les femmes se sont tues trop longtemps sur la violence et l'exploitation sexuelle dont elles ont été victimes. Le mariage traditionnel a consacré la domination des hommes sur les femmes avec l'aide de pouvoirs civil ou religieux.

L'expérience historique des femmes québécoises, en général, et chicoutimiennes en particulier, s'inscrit dans un système où la relation entre les deux sexes en est une de domination de l'un par rapport à l'autre. Ce système s'était alimenté entre autres aux courants idéologiques grecs, romains et judéo-chrétiens. Du monde grec, nous avons retenu que la femme est un mâle manqué; du monde romain, nous avons repris quelques lois transmises via le code Napoléon qui ont assuré la sujexion légale des femmes; du monde juif, nous avons reçueilli une vision misogyne de l'univers et enfin, du christianisme, nous avons reçu un modèle. Tout ceci a eu comme conséquence pour les femmes le traitement d'inférieures devant la loi et l'obligation de suivre une morale religieuse envahissante et rigide qui les faisait devenir prisonnières de leur corps et de leur sexe.

Dans notre société, le modèle culturel de l'ancien idéal féminin a été transmis de mère en fille. Le modèle qui se situait dans un con-

texte très religieux était celui de la femme soumise et subordonnée à l'autorité du mari et vouée aux seules vertus familiales et ménagères. Le père, chef de famille s'occupait de production alors que la mère s'occupait de reproduction. C'était une relation de pouvoir qui a amené les femmes à oublier leurs propres besoins et à se laisser traiter en inférieures devant la loi.

Dans notre recherche, nous avons vu que les prêtres dictaient les conduites d'après leur idéologie sexuelle. Par exemple, les prêtres conseillaient aux femmes d'accomplir leur devoir même malades plutôt que de pécher.

C'est de l'Eglise catholique que provenaient surtout les enseignements à propos de la fidélité, de la procréation, des comportements et des attitudes face à la sexualité. Aujourd'hui, l'Eglise joue un rôle moins prépondérant mais est remplacée par d'autres institutions qui dictent des comportements. Qui nierait l'influence que la médecine, la sexologie, la psychanalyse, les média et la publicité ont maintenant en matière de sexualité? Les règles ont changé mais n'ont pas perdu leur caractère normatif.

Cependant, les femmes subissaient d'autres pressions: celles du mari et celles de la loi. Le mari prenait, à peu près dans tous les cas, l'initiative de l'acte sexuel, s'attendait à ce que les femmes consentent. Sans cela, plusieurs nous l'ont exprimé, ceux-ci auraient été de mauvaise

humour ou les auraient accusées de manquer à leur devoir.¹

De 1866 à 1964, les femmes mariées étaient incapables, au niveau juridique, comme les mineurs et les enfants. Le mari possédait un pouvoir quasi illimité sur les biens et la personne de sa femme. Celui-ci prenait les décisions finales ou tranchait la question. De plus, on leur a accordé le droit de vote au provincial que depuis 1940. Cela prouve la perception qu'on avait des femmes.

Ce n'est qu'au cours des dernières décennies que cela a changé. Les femmes ont appris à parler en tant que personnes et à revendiquer le droit à leur spécificité dans l'agissement et le discours. Elles ont amené la société à reconnaître le sexismme dans l'éducation, le travail, la culture, la politique.

Toutes les théories qui se sont penchées sur la question s'accordent pour reconnaître le caractère d'inégalité inhérent aux rapports hommes et femmes.

Si nous revenons à nos concepts, nous différençons la notion de

¹ Ce qui précède rejoint les conclusions de Marc-Adélard Tremblay (1966, 216) et de Guy Rocher (1962) qui parlent de patriarcat et d'autorité paternelle ainsi que Laurin-Frenette et Fahmy-Eid qui parlent de deux pouvoirs dans la famille traditionnelle (1980).

de pouvoir à celui d'influence. Avoir du pouvoir sur quelqu'un, c'est disposer des moyens nécessaires pour être obéi. Le pouvoir implique un système de sanctions, ce qui pourrait entraîner un aspect négatif chez les individus qui n'agiront que par crainte de la punition. Ce pouvoir tient alors des règles et dans le cas qui nous intéresse, il vient des règles sociales et surtout religieuses.

Quant à l'influence, c'est l'action qu'une personne peut exercer sur une autre personne mais sans fondement institutionnel ou légal, sans intervention d'un système de sanctions et sans hiérarchie (peut s'exercer de bas vers le haut). Nous pouvons dire que les femmes interviewées ont eu cette influence dans l'organisation de la maison, de la vie sociale et de l'éducation des enfants.

La domination est une autorité souveraine, une situation dans laquelle il y a un maître qui obtient l'obéissance de ceux qui, en théorie, la lui doivent. Le maître, dans le cas de nos femmes, était le mari qui, lui aussi, obéissait au groupement hiérarchique religieux et sacré. Les femmes étaient dans l'impossibilité de prendre des décisions personnelles due aux pressions religieuses qu'elles subissaient.

Nous avons exploré les phénomènes de prise de décision et d'intégration sociale des femmes chicoutimiennes, pour les années 1921-1951. Nous avons constaté l'exercice d'une autorité venant du mari, surtout au point de vue sexuel; toutefois, cette autorité découlait d'un pouvoir accordé par

la loi civile et religieuse. Elle était commandée par l'Eglise catholique en ce qui concerne la procréation. On a imposé des conduites, ce qui constitue, à notre avis, une forme de domination car pour les femmes, les paroles des prêtres étaient sacrées.

Les femmes interviewées nous ont montré un quotidien qui confirme notre hypothèse à savoir que les femmes ont subi un pouvoir social de domination. On l'a constaté surtout au point de vue sexuel. Dans les domaines où les femmes avaient un certain pouvoir, celui-ci se limitait à la famille et nous pouvons affirmer que c'était un pouvoir d'influence et non de décision, celui-ci appartenant aux hommes. Cette relation entre les sexes n'est pas innée, ni biologique mais sociale, donc modifiable. C'est ce à quoi nous travaillerons.

Même si notre recherche s'est concrétisée dans une région dite périphérique, notre hypothèse peut être considérée, d'une part, comme une projection du quotidien et, d'autre part, comme la description des relations des femmes québécoises de 70 ans et plus. avec les hommes et cela, dans une classe sociale donnée: "Le Monde des Femmes".

BIBLIOGRAPHIE¹

ALZON, Claude, Femme mystifiée, femme mythifiée, Paris, P.U.F., 1978.

ALZON, Claude. La femme potiche et la femme boniche: pouvoir bourgeois et pouvoir mâle, Paris, Maspero, 1973.

*AMBERT, Anne-Marie. Théories féministes: approche d'intégration à l'étude de la famille, Ottawa, Institut Vanier de la Famille, 1981.

AMBERT, Anne-Marie, Sex structures, Don Mills, Longmann Canada, 1973.

*ARMSTRONG, Pat and Hugh Armstrong, The double ghetto: canadian women and their segregation works, Toronto, McClelland and Stewart, 1978.

*ARON, Raymond, Les étapes de la pensée sociologique, Paris, Gallimard, 1967.

*BARRY, Francine, Le travail de la femme au Québec: évolution de 1940 à 1970, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1977.

BELANGER, D. (traducteur) de C. Sellitz, Les méthodes de recherche en sciences sociales, Montréal, H.R.W., 1977.

*BELANGER, Rodrigue, Devenirs de femmes, Montréal, Fides, 1981.

*BERGERON, Léger, Jacques et Bélanger, Les aspects humains de l'organisation, Chicoutimi, Gaétan Morin Ltée, 1979.

BERNARD, Jessie, "Household technologies", The female world, New-York, The Free Press, 1981.

¹ Les titres précédés d'un astérisque (*) sont ceux cités dans notre texte. Les autres titres ont été consultés par l'auteure.

*BHÉRER, Jacinthe, Historique des lois québécoises touchant les femmes, Québec, Conseil du Statut de la Femme, 1974.

*BLANCHARD, Raoul, L'est du Canada-français, Montréal, Beauchemin, 1935.

BOUCHARD, Gérard, "L'histoire de la population et l'étude de la mobilité sociale au Saguenay, XIX^e et XX^e siècles", Recherches sociographiques, volume XVII, no.: 3 (septembre-décembre 1976), pp. 352-372.

*BOUCHARD, Gérard, "Introduction à l'étude de la société saguenayenne aux XIX^e et XX^e siècles", R.H.A.F. (1), volume 31, no.: 1 (janvier-avril 1978), pp. 3-27.

*BOUCHARD, Gérard, "Démographie et société rurale au Saguenay, 1851-1935", Recherches sociographiques, volume XIX, no.: 1 (janvier-avril 1978), pp. 7-30.

BOUCHARD, Gérard, "Pour un Centre d'Etudes des Sociétés Régionales à l'Université du Québec à Chicoutimi", Rapport préliminaire, Brochure, 1978.

BOUCHARD, Gérard, "Un essai d'anthropologie régionale, l'histoire sociale du Saguenay aux XIX^e et XX^e siècles", Annales, Economie, Sociétés, Civilisation, no.: 1 (janvier-février 1979), pp. 106-125.

*BOUCHARD, Gérard, Christian Pouyez et Raymond Roy, "Le classement des professions par secteurs d'activité: aperçu critique et présentation d'une nouvelle grille", Actualité économique (octobre-décembre 1979), pp. 585-605.

BOULDING, Elise. The underside of history: a View of Women through Time, Boulder Colorado, Westview Press, 1976.

BOULDING, Elise et Andrée Michel, Femmes, sexisme et sociétés, Paris, P.U.F., 1977.

*BROWN-DESY, Marielle, Marie-Ange ou Augustine, Montréal, Parti-Pris, 1979.

BUIES, Arthur, Le Saguenay et la vallée du Lac Saint-Jean, Imprimerie de A. Côté et Cie, 1880.

*BUIES, Arthur, Le Saguenay et le bassin du Lac Saint-Jean, Québec, Brousseau, 1896.

CALDWELL, Gary, "La baisse de la fécondité au Québec à la lumière de la sociologie québécoise", Recherches sociographiques, volume XVII, no.: 1 (janvier-avril 1976), pp. 7-22.

CANADA, La situation de la femme au Canada. Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, Ottawa, Information Canada, 1970.

CARISSE, Colette, La famille: mythe et réalité québécoise, Rapport au Conseil des Affaires Sociales et de la Famille, 1976.

CARISSE, Colette, Planification des naissances en milieu canadien-français, Montréal, P.U.F., 1964.

CARISSE, Colette et Joffre Dumazedier, Les femmes innovatrices, Paris, Seuil, 1975.

CARROLL, Benenice A., Liberating women's history, theoretical and critical essays, Chicago, London, University of Illinois Press, 1976.

Catéchisme des provinces ecclésiastiques du Québec, Montréal et Ottawa, Cardinal Bégin, 1924.

CHAMPAGNE-GILBERT, Maurice, La famille, Montréal, Leméac, 1980.

CHAMPAGNE-GILBERT, Maurice, "L'inégalité hommes-femmes, la plus grande injustice", La Presse, 11-16 décembre 1977, 30 pages.

CHARBONNEAU, Gisèle, Femmes, violence, pouvoir, Paris, Jean-Claude Simoën, 1978.

- COALE, Ansley J., "The demographic transition", The population debate dimensions and perspectives, New-York, 1975, volume 1, pp. 347-355.
- COHEN, Yolande et Andrée Boucher, La recherche universitaire sur les femmes au Québec, Montréal, Université du Québec à Montréal, 1982.
- *COHEN, Yolande, "L'histoire des femmes au Québec (1900-1950)", Recherches sociographiques, Volume XXI, no.: 2 (septembre-décembre 1980), pp. 339-345.
- COHEN, Yolande (ouvrage collectif), Femmes et politique, Montréal, Editions du Jour, 1981.
- *COMMISSION BIRD, Rapport de la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada, Ottawa, 1970.
- *CONSEIL CONSULTATIF CANADIEN SUR LA SITUATION DE LA FEMME, Femme en voie d'égalité et la femme battue au Canada, Ottawa, 1979-1980.
- *COURS DE TELE-UNIVERSITE, Condition féminine et masculine, Québec, Université du Québec, 1980.
- *CRENER, Maxime et Bernard Monteil, Principes de management, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1975.
- *DAVID, Hélène, Analyse socio-économique de la ménagère québécoise, Montréal, Centre de recherches sur la femme, 1972.
- *DE BEAUVIOR, Simone, La deuxième sexe, Paris, Gallimard, 1949.
- DESCARIES-BELANGER, Francine, La reproduction de la division sociale des rôles, Montréal, Thèse M.A., 1978.
- DESPRES, Diane, Etude comparative de l'image des rôles masculins et féminins dans le milieu familial et dans le milieu ouvrier, Montréal, Thèse M.A., 1972.

DOLMENT, Marcelle et Marcel Barthe, La femme au Québec, Montréal, Les Presses Libres, 1973.

DUFRANCATEL, Christianne, L'histoire sans qualité, Paris, Galilée, 1979, Collection "L'Espace critique".

*DUMONT, Fernand et Jean-Paul Montminy, Le pouvoir dans la société canadienne française, Québec, Université Laval, 1966.

*DUMONT-JOHNSON, Micheline, "Histoire de la condition de la femme dans la province de Québec", Tradition culturelle et histoire politique de la femme au Canada (Etude no.: 8), Commission Bird, Information Canada, 1971, pp. 1-57.

*DUMONT-JOHNSON, Micheline, "Peut-on faire l'histoire des femmes?", R.H.A.F., Volume 29 (3 décembre 1975), pp. 421-428.

DUMONT-JOHNSON, Micheline, "Communautés religieuses et la condition féminine", Recherches sociographiques, no.: 19 (janvier-avril 1978), pp. 79-102.

*DUMONT-JOHNSON, Micheline, "Découvrir la mémoire des femmes", Cahiers de recherche éthique, Devenirs de femmes, Montréal, Fides, 1981, pp. 51-68.

DUMONT-JOHNSON, Micheline, "La parole des femmes: les revues féminines 1938-1968", Idéologies au Canada français, Dumont, Hamelin, Montminy, 1981, pp. 4-45.

*DUMONT-JOHNSON, Micheline, Michèle Jean, Marie Lavigne et Jennifer Stoddart (Collectif Clio), L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles, Montréal, Quinze, 1982.

EICHLER, Margrit, "Women as personal dependents", Women in Canada, per Marylee Stevenson, Toronto, New Press, 1973.

EMOND, Aline, Attitudes des femmes québécoises et fécondité, Montréal, Université de Montréal, Thèse M.A., 1978.

*ENGELS, Friedrich, L'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat, Paris, Editions Sociales, 1954.

*FAHMY-EID, Nadia et Nicole Laurin-Frenette, "Théories de la famille et rapports famille-pouvoir dans le secteur éducatif au Québec et en France", R.H.A.F., no.: 34 (septembre 1980), pp. 197-223.

*FALARDEAU, Jean-Charles, "Orientations nouvelles des familles canadiennes-françaises", Congrès des loisirs familiaux, Montréal, 1949.

FALARDEAU, Jean-Charles et Philippe Garigue, Léon Gérin et l'Habitant de Saint-Justin, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1968.

FALCONNET et N. Lefaucheur, La fabrication des mâles, Paris, Seuil, 1975.

*FIRESTONE, Shulamith, La dialectique des sexes, Paris, Stock, 1970.

FLANDRIN, Jean-Louis, Familles, parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société, Paris, Hachette, 1976.

FLANDRIN, Jean-Louis, Le sexe et l'Occident: évolution des attitudes et des comportements, Paris, Seuil, 1981.

FORTIN, Gérald, La fin d'un règne, Montréal, Hurtubise, 1971.

FORTIN, Gérald, Marc-Adélard Tremblay et Marc Laplante, Etude des conditions de vie, des besoins et aspirations des familles salariées canadiennes-françaises, Québec, Presses de l'Université Laval, 1964.

*FORTIN, Gérald, "Les changements socio-culturels dans une paroisse agricole", Recherches sociographiques, Volume II, no.: 2 (avril-juin 1961), pp. 151-170.

*FRIEDAN, Betty, La femme mystifiée, Paris, Denoël-Gonthier, 1964.

GAGNON, Gaston, Pouvoirs et société à Chicoutimi, 1890-1915, Montréal, Université du Québec à Montréal, Thèse M.A. (histoire), 1979.

GAGNON, Mona-Josée, Les femmes vues par le Québec des hommes, Montréal, Editions du Jour, 1974.

*GAGNON, Nicole, "les histoires de vie et la transformation du Québec contemporain", Soud Heritage, Volume 4, no.: 1, 1974, pp. 56-63.

*GAGNON, Nicole et Jean Hamelin, L'histoire orale, Québec, Edisem, 1979.

GAGNON, Serge et René Hardy. L'Eglise et le village au Québec, 1850-1930, Montréal, Leméac, 1979.

GALBRAITH, J.K., "Reine du foyer ou cheap labour", McLean, Mars 1974, p. 15.

GALBRAITH, J.K., Economics and the public purpose, A signet Book New American Library of Canada Limited, 1975.

GARIGUE, Philippe, Famille et humanisme, Montréal, Leméac, 1973.

*GARIGUE, Philippe, La vie familiale des Canadiens-français, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1970.

*GERIN, Léon, "L'Habitant de Saint-Justin", Mémoires et comptes-rendus de la Société royale du Canada, 1^{re} série, Tome IV, 1898, pp. 139-216.

*GERIN, Léon, Le type économique et social des Canadiens-français, Montréal, Fides, 1948.

GERMAIN, Christianne et DePinafieu, Christine, La mémoire des femmes, Paris, Editions Sylvie Messinger, 1982.

*GIRARD-BOUCHARD, Denise, Familles et patrimoines fonciers dans un canton du Haut-Saguenay depuis la fin du XIX^e siècle, Chicoutimi, Université du Québec à Chicoutimi, Thèse M.A. (Etudes des sociétés régionales), 1980.

GREER, Germaine, La femme eunuque, Paris, Laffont, 1970.

GROULX, Benoite, Ainsi soit-elle, Paris, Plon, 1975.

GUILLAUME, D. et J.R. Pousson, Démographie historique, Paris, Colin, 1970.

GUILLAUMIN, Colette, "Pratique du pouvoir et idée de nature. L'appropriation des femmes", Questions féministes, no.: 2, 1978, pp. 5-30.

HANNER, Jalna, "Violence et contrôle social des femmes", Questions féministes, no.: 1 (novembre 1977), pp. 69-88.

*HENRIPIN, Jacques et Yves Peron, "La transition démographique de la province de Québec", La population du Québec: études rétrospectives de Hubert Charbonneau, 1973, pp. 23-44.

*HENRIPIN, Jacques et Evelyne Lapierre, La fin de la revanche des berceaux: qu'en pensent les Québécoises?, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1974.

*HENRIPIN, Jacques et Evelyne Lapierre, Eléments de démographie, Montréal, Université de Montréal, 1979.

HIRSCH, Miriam F., Women and violence, New-York, Van Nostrand Reinhold Co., 1980.

HITE, Shere, En toute franchise, les femmes parlent de leur sexualité, Paris, Laffont, 1980.

ILLICH, Yvan, Le travail fantôme, Paris, Seuil, 1981.

*JAGGAR, M. Alison and Paula Struhl Rothenberg, Feminist framework, New-York, McGraw Hill Book Cie, 1978.

*JEAN, Bruno, "L'histoire orale, phénomène social et institutionnalisation d'un pouvoir", Nicole Gagnon et Jean Hamelin, L'Histoire orale, Québec, Edisem, 1978, pp. 9-38.

*JEAN, Michèle, Québécoises du XX⁰ siècle, Montréal, Editions du Jour, 1974.

JEAN, Michèle, "L'anniversaire du droit de vote", Bulletin de la Fédération des Femmes du Québec, volume t, no.: 4, pp. 2-5.

JEAN, Michèle, "Histoire des luttes féministes au Québec", Possibles, volume 4, no.: 1 (automne 1979), pp. 17-32.

*JOHNSTON, Claire Meredith, The historical geography of the Saguenay valley, Montréal, McGill University, Thèse M.A., 1950.

*JUNEK, Oscar, Isolated communities, New-York, American Book Company, 1937.

*KELLY-GADOL, Joan, "The social relation of the sexes: methodological implications of women's history", Signs, volume 1, no.: 4, 1976, pp. 809-823.

*KIENTZ, Albert, Pour analyser les média: l'analyse de contenu, France, Maison Mame, 1971.

*LACELLE, Elisabeth J., La femme et la religion au Canada français, Montréal, Bellarmin, 1979.

LACHANCE, Gabrielle, "L'évolution de la place des femmes dans la société québécoise", Revue Desjardins, (décembre-janvier 1981-1982), pp. 31-34.

*LAFONTAINE, Danielle, "La recherche scientifique et la cause des femmes", Femmes et politique, Collection Idées, Montréal, Editions du Jour, 1981, pp. 119-138.

LAPOINTE, Adam, Paul Prévost et Jean-Paul Simard, Economie régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Chicoutimi, Gaétan Morin Ltée, 1981.

LASLETT, Peter, "Le rôle des femmes dans l'histoire de la famille occidentale", Le fait féminin, Sullerot, p. 463.

LAVIGNE, Marie, "L'histoire de quelles femmes", Sciences sociales au Canada, volume 4, no.: 4, 1976, pp. 13-14.

*LAVIGNE, Marie et Yolande Pinard, Les femmes dans la société québécoise, Montréal, Boréal Express, 1977.

LAVIGNE, Marie et Yolande Pinard, Travailleuses et féministes. Les femmes dans la société québécoise, Montréal, Boréal Express, 1983.

LAVIGNE, Marie et Jennifer Stoddart, "Ouvrières et travailleuses montréalaises, 1900-1940", Marie Lavigne et Yolande Pinard, Les femmes dans la société québécoise, Montréal, Boréal Express, 1977, pp. 125-143.

*LAURIN-FRENETTE, Nicole, "La libération des femmes", Marie Lavigne et Yolande Pinard, Les femmes dans la société québécoise, Montréal, Boréal Express, 1977, pp. 191-214.

*LE COLLECTIF CLIO, L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles, Montréal, Les Quinze, 1982.

*LEMIEUX, Denise et Lucie Mercier, La recherche sur les femmes au Québec: bilan et bibliographie, Québec, Institut québécois de recherches sur la culture, 1982.

*LEWIS, Oscar, Les enfants de Sanchez, autobiographie d'une famille mexicaine, Paris, Gallimard, 1963-1972-1978.

LUXTON, Meg, More than a labour of love: three generations of women's work in the home, Toronto, Women's Educational Press, 1980.

*MAHER, Florentine, Florentine raconte, Montréal, Domino, 1980.

*MARTIN, M.K. et B. Voorhies, Female of the species, New-York, Columbia University Press, 1975, p. 10.

MASLOW, Abraham, Vers une psychologie de l'être, Paris, Fayard, 1972.

MAILLOUX, abbé Alexis, Le manuel des parents chrétiens, Montréal, (V.L.B.), Victor-Lévis Beaulieu, 1977.

MEAD, Margaret, L'un et l'autre sexe, Paris, Denoël-Gonthier, 1966.

MEILLASSOUX, Claude, Femmes, greniers et capitaux, Paris, Maspero, 1975.

MICHEL, Andrée, Femmes, sexismes et sociétés, Paris, P.U.F., 1977.

MICHEL, Andrée, Le féminisme, Paris, P.U.F., Collection "Que sais-je", 1979.

*MILLETT, Kate, La politique du mâle, Paris, Stock, 1969.

*MINER, Horace, St-Denis: A French Canadian Parish, Chicago et London, The University of Chicago Press, 1939, 5ième impression, 1967.

*MORIN, Louis, La méthodologie de l'histoire de vie, Québec, Recherche pour le Ministère de l'Education, Cahiers de LSSH, Laval, Collection "Institut de travail", 1974.

MOREUX, Colette, La fin d'une religion, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1969.

OAKLEY, Ann, The sociology of housework, New-York, Pantheon Books, 1974, pp. 3-4.

*PEPIN, Pierre-Yves, Le royaume du Saguenay en 1968, Ottawa, Arda, 1969.

PIETTRE, Monique A., La condition des femmes à travers les âges, Paris, France-Empire, 1974.

*PINARD, Yolande et Marie Lavigne, Les femmes dans la société québécoise, Montréal, Boréal Express, 1977.

PINARD, Yolande, Quelques jalons de l'histoire de la production domestique au Québec de 1860 à 1960, Québec, Conseil du Statut de la Femme, 1981.

PRENTICE, Alison, "Writing Women into History: the History of Women's Works in Canada", Atlantis, volume 3, no.: 2, part II, 1978, p. 807.

PROULX, Monique, Five million women: a study of the canadian housewife, Ottawa, Advisory Council on the Status of Women, 1978,

*QUEBEC, La condition économique des femmes au Québec, Québec, Editeur officiel du Québec, 1978, 2 volumes.

*QUEBEC, Pour les Québécoises: égalité et indépendance, Québec, Conseil du Statut de la Femme, 1978.

RAINWATER, L. et K.K. Weinstein, And the poor get children, Chicago, Quadrangle, 1960.

*RIOUX, Marcel, Description de la culture de l'Île Verte, Ottawa, Information Canada, 1954.

*RIOUX, Marcel, Belle-Anse, Ottawa, Musée National du Canada, 1961.

ROCHEBLANC-SPENLE, Anne-Marie, Les rôles masculins et féminins dans la famille, Paris, P.U.F., 1964.

ROCHER, Guy, "Les modèles et le statut de la femme canadienne-française: images de la femme dans la société", Revue internationale des sciences sociales, 14, 1962, pp. 132-138.

ROY, Marithé, Visages du Québec, Montréal, Québec-Amérique, 1980.

SARTIN, Pierrette, Aujourd'hui, la femme, Paris, Stocks, 1974.

SEGALEN, Martine, Mari et femme dans la société paysanne, Paris, Flammarion, 1979.

*SEGUIN, Normand, La conquête du sol au XIX⁰ siècle, Montréal, Boréal Express, 1977.

SEGUIN, Normand, Agriculture et colonisation au Québec, Montréal, Boréal Express, 1980.

*SIMARD, abbé O.-D., "Causerie à la radio", Brochure, La femme et le foyer, Chicoutimi, Séminaire de Chicoutimi, 1938.

SULLEROT, Evelyne, Histoire et sociologie du travail féminin, Paris, Gon-thier, 1968.

SULLEROT, Evelyne, La femme dans le monde moderne, Paris, Hachette, 1970.

SULLEROT, Evelyne, Le fait féminin, Paris, Fayard, 1978.

*TREMBLAY, Etienne, "Entrevues de Chicoutimi, 1982", Les filles de Maria Chapdelaine, Développement communautaire du Canada, Chicoutimi, Projet, 1982.

*TREMBLAY, Lise, La dépendance de la femme et le pouvoir gynécologique, Québec, Université Laval, M.A. (counseling), 1982.

*TREMBLAY, Marc-Adélar, Changements culturels à Saint-Augustin, Québec, Université Laval, Etudes nordiques, 1966.

*TREMBLAY, Marc-Adélar, "Modèles d'autorité dans la famille canadienne-française", Tremblay, Fernand Dumont, Le pouvoir dans la société canadienne-française, 1966, pp. 215-230.

TOUZARD, Hubert, Enquête psychosociologique sur les rôles conjugaux et la structure familiale, Paris, Centre National de la Recherche Scientifique, 1975.

VASIL, Normande, Un pas vers la non-violence, Montréal, La Société des Belles-Lettres, Guy Maheux, 1977.

VERDIER, Yvonne, Façon de dire, façon de faire, Paris, Gallimard, 1980.

VERDON, Michel, Anthropologie de la colonisation au Québec, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1973.

VILLENEUVE, Paul-Yves, "La croissance urbaine au Québec: tendances récentes possibles et mesures politiques", Rapport de recherche, M.A., Ottawa, 1976, chap. 3.

VINET, Alain, Francine Dufresne et Lucie Vézina, La condition féminine en milieu ouvrier, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1982.

*WOLLSTONECRAFT, Mary, A vindication of the Rights of Women, 1792.

YATES, Gayle Graham, What women want? The ideas of the movement, Harvard, 1975.

ANNEXE I

ANALYSE DESCRIPTIVE DES RELATIONS ENTRE LES EPOUX DANS LA FAMILLE TRADITIONNELLE

I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A- La femme

1. Nom et prénom de l'interviewée
2. Date et lieu de naissance
3. Rang dans la famille d'origine, nombre de garçons et de filles dans la famille d'origine, nombre d'accouchements, d'enfants nés vivants, destinée des survivants
4. Niveau de scolarité, types de cours suivis, pensionnaires ou pas, raison d'interruption des études
5. Occupations: travail avant et pendant le mariage
6. Nom, prénom, occupation des parents de la femme

B- L'homme

1. Nom et prénom
2. Date et lieu de naissance
3. Rang dans la famille d'origine, nombre de garçons et de filles, nombre d'accouchements, nombre d'enfants nés vivants, destinée des enfants qui ont survécu
4. Niveau de scolarité: types de cours suivis, pensionnaire ou non, raison d'interruption des études
5. Occupations: travail avant et pendant le mariage
6. Nom, prénom, occupation des parents de l'homme

C- Le couple

1. Date et lieu du mariage
2. Lieux de résidence (avant et pendant le mariage)
3. Régime matrimonial (type de contrat)
4. Nombre d'accouchements
5. Nombre d'enfants nés vivants
6. Destinée des enfants qui ont survécu
7. Evaluation subjective de la classe d'appartenance par la femme et par l'homme

II - PRISE DE DECISION

A- Vie socio-économique

1. Le travail

- a) Travail nourricier: type et niveau de participation au travail principal du mari: agricole, artisanale, professionnelle ou autre; perception de la femme
- b) Travail domestique et grand ménage: partage des rôles, description et évolution (heures) perception

2. Propriété et gestion des biens et revenus

- a) Biens: biens fonciers possédés, appartenance des propriétés et des biens; répartition, héritage possédé par la femme, biens de placement; la femme et le compte banquier personnel
- b) Revenus: salaire, son partage, consultation, responsabilité pour la conservation de l'argent liquide et pour dépôts, transaction, compte bancaire
- c) Gestion: décision pour achats; maison, meubles, vêtements, nourriture; pour la vie matérielle: chauffage, éclairage; pour la tenue de livres: règlements de comptes pour les ventes; pour gérer les affaires: notaire, etc.

3. Reproduction sociale

- a) Système de transmission surtout d'héritage: traitement des garçons, des filles; perception face à l'héritage des filles; façon de transmettre les biens fonciers
- b) Reproduction sociale: orientation des carrières pour les garçons, pour les filles; niveau d'instruction des garçons par rapport aux filles; décision quant aux prénoms des enfants
- c) Organisation de la vie de la femme: choix du conjoint, raison du mariage

B- Procréation: connaissances et pratiques

1. Formation et taille de la famille

- a) Décision relative au nombre d'enfants

- b) Décisions sur la planification des naissances:
initiative, accord, cause
- c) Relation entre mortalité infantile et ces décisions
- d) Relation entre l'âge de la mère et ces décisions
- e) Relation entre les craintes de la mère et ces décisions
- f) Connaissance des modes de contrôle des naissances:
information disponible au niveaux médical et religieux,
sources, influence de cours tels que préparation au
mariage
- g) Manière de prises des décisions: volontaire ou acceptées par résignation
- h) Perception de la femme sur la maternité: enrichissement,
épanouissement, déception, autre...

2. Santé de la mère

- a) Femme et menstruations, grossesse, maternités
- b) Décision quant au choix du médecin pour la grossesse
et l'accouchement (ou de la sage-femme)
- c) Rôle du médecin dans la grossesse et l'accouchement
- d) Soins du nouveau-né par la mère (allaitemment) et par
le père
- e) Lieu de l'accouchement, raison
- f) Façon d'accoucher: naturellement, sous anesthésie
- g) Moment et raison de la "grosse opération"
- h) Relations entre le devoir conjugal et la santé de la
mère, après l'accouchement

3. Relations sexuelles

- a) Possibilités pour la femme de se refuser à son mari
- b) Raison pour laquelle est dit "non"

- c) Initiatives prises par la femme, raison
- d) Perception de la femme (aimait-elle cela?)
- e) Temps ou cycles dans la semaine, le mois, l'année plus favorables
- f) Relations extra-conjugales envisagées ou non
- g) Informations adéquates sur ce à quoi la femme s'exposait en "faisant l'amour"

C- Education

1. Instruction

- a) Prise de décisions concernant la poursuite des études pour les filles, pour les garçons
- b) Importance de l'éducation et de l'instruction aux filles, aux garçons
- c) Orientation scolaire: type d'écoles pour garçons, pour filles
- d) Interruption des études: raison du retrait et fréquence pour les filles et pour les garçons
- e) Volonté d'avoir un fils prêtre ou une fille religieuse
- f) Aide dans les travaux scolaires des filles, des garçons

2. Contrôle social

- a) Division des tâches: tâches dévolues aux filles et aux garçons à l'intérieur de la famille
- b) Discipline: permissions accordées aux filles et aux garçons pour les heures de sorties, de rentrées, du coucher, pour les devoirs et les leçons à effectuer, les vêtements à porter, pour fumer ou boire; éducation sur la politesse, la ponctualité etc.; contrôle des punitions et des sanctions, uniformité ou non pour les filles et les garçons

- c) Moralité: libertés respectives accordées aux filles et aux garçons (chaperon); contrôle de l'honnêteté

3. Education religieuse

Initiative pour éduquer aux prières, au chapelet, à l'Instruction religieuse dans le cadre de la famille

D- Religion dans la famille: responsabilités

1. Faits vécus ou pratique religieuse

- a) Pratique de la femme: fréquence et sens
- b) Pratique de l'homme: fréquence et sens
- c) Ferveur dans la pratique: récitation du chapelet, prières, assistance à la messe; gestes et sens attribué à ces gestes
- d) Représentations de l'église et fidélité à ces règles
- e) Portées des paroles des prêtres dans les homélies, confessions, visites paroissiales, retraites fermées
- f) Décisions sur l'esprit de charité, le don aux pauvres, la générosité aux quêtes
- g) Décision sur l'esprit de pénitence et d'abstinence: alimentaire et sexuelle
- h) Décision sur le modèle de transmission de noms de saintes

2. Mentalités et attitudes

- a) Peurs particulières: diables, mal, péché, mort, foudre, d'avoir un monstre, d'être punie
- b) Réaction des fidèles suite à l'enseignement de l'Eglise
- c) Attitudes de la femme: contestation, acceptation résignation, peur, fanatisme
- d) Sens de la faute

E- Vie communautaire (ménage)

1. Composition du ménage

Tierses personnes: proches parents, orphelins, pensionnaires, aide familiale, travailleur agricole, autres...

2. Relations dans le couple

- a) Evénements principaux vécus par le couple: existence d'un voyage de noces, souvenirs
- b) Dialogue (aide mutuelle, égalité, communication d'égaux) présence des enfants
- c) Romantisme (galanterie, prévenance) existence, en présence ou en l'absence des enfants
- d) Respect mutuel (acceptation du différent) existence
- e) Autorité: basée sur le mari, chef de famille corroborée sur le plan juridique: existence
- f) Manière de se parler: voix basse, voix élevée
- g) Commandement: femme au mari ou mari à la femme
- h) Violence physique: le mari battait sa femme ou la femme battait son mari: existence du phénomène
- i) Violence verbale: cris, gros mots, paroles blessantes
- j) Violence psychologique: mal moral
- k) Identification de ce qu'on se disait: tout, en partie
- l) Perception par la femme: façon de voir l'autorité du mari et les décisions prises par lui: acceptation, obéissance, révolte, résignation, autre...
- m) Expression des besoins de la femme: satisfaction, affirmation de soi, considération
- n) Admiration et amour ressentis pour l'autre
- o) Possibilité de séparation ou de divorce

3. Usages

- a) Vécu sur: la demande en mariage
 qui se levait le premier
 qui se couchait le dernier
 qui était le premier à table
 qui servait
 qui donnait la bénédiction à table et au Jour
 de l'An
 qui contrôlait l'alcool
 qui réglait les grands ménages
 qui choisissait la place dans la voiture
 place tenue par les femmes et les hommes lors
 de soirées
 qui coupait les cheveux, faisait la barbe
 qui avait l'impression de servir l'autre

- b) Perception de la femme

4. Les loisirs familiaux

- a) Formes avant le mariage: Culturels: lecture de journaux, magasines, radio, films, art
 Type travaux d'aiguilles: tricot, couture, cuisine
 Sociaux: soirées, réceptions, danses, parties
 Sportifs
 Musicaux: piano, autres instruments

- b) Changement dans les loisirs après le mariage

5. La politique

- a) Détermination des allégeances politiques
 b) Présence de discussions politiques dans la famille; participation de la femme
 c) Décision pour voter
 d) Position de la femme face au droit de vote et aux lois

III- INTEGRATION SOCIALE

A- Relations de voisinage

1. Avant le mariage

- a) Rencontre avec les voisins, les amis et le clergé, à la maison: genre, façon, déplacements solitaires ou en groupe (avec qui), fréquence, distance, endroit, moyen de transport, cause de la visite, permission à demander, activités vécues (cartes, etc.), circonstances des rencontres: régularité ou moments privilétiés (accouchements, funérailles, fêtes); téléphones: circonstance, fréquence, cause; fêtes et anniversaires de naissance: qui les contrôlait
- b) Rôle des voisins, amis ou du clergé dans les visites au foyer: genre, façon, déplacements solitaires ou en groupe (avec qui), fréquence, distance, temps, endroit, moyen de transport (si nécessaire), cause de la visite, permission à demander, activités vécues, circonstances des rencontres, régularités, moments privilétiés (prieuse, sage-femme improvisée, main-d'œuvre d'appoint exécutant les corvées, bies, courte-pointe en groupe ou autre)
- c) Reconstitution d'une soirée: endroit, contraintes, habitudes, activités, coutumes, place tenue par l'homme et par la femme, sujets de dialogue, initiatives du groupement, raison, réaction de l'autre conjoint, raison

2. Après le mariage

Mêmes questions

B- Réseau de parenté

1. Avant le mariage

- a) Rencontres à la maison: genre, déplacement solitaire ou en groupe (avec qui), identification des intervenants, distance, endroit, moyen de transport, cause, permission exigée, activités vécues, circonstances des rencontres, régularité ou situations privilégiées

- b) Visites, c'est-à-dire sorties de la femme hors de la maison: étendue et limite (ville, campagne) décision sur le partage des visites du côté parents de la femme ou de l'homme, fréquence des visites, empêchements, endroit choisi ou privilégié, en fonction de quoi, changements, durée du séjour, initiatives des lettres, des téléphones, des interurbains (pourquoi), influences: belle-mère, beau-père, parti politique, perception du modèle proposé
- c) Reconstitution d'une soirée de parenté
- d) Connaissances relatives à la parenté: détention des traditions, coutumes familiales, des dates, des fêtes, des empêchements de mariage, de nouvelles concernant la parenté, des cadeaux convenant à chacun

2. Après le mariage

Mêmes questions

C- Associations (avant et après le mariage)

1. Pieuses

- a) Types
- b) Fréquence des réunions
- c) Sujets d'échanges
- d) Moments des réunions
- e) Raison de la présence de la femme
- f) Collaboration du mari, des autres, raison

2. Politiques

- a) Types (assemblées ou autres)
- b) Raison de la présence de la femme
- c) Perception du mari

d) Collaboration du mari, de la famille ou d'autres

e) Pouvoir de la femme

3. Associations de femmes

a) Formelles ou informelles: type (AFEAS, Fermières, Femmes Chrétiennes, Enfants de Marie, Cercle d'Economie Domestique, Jeanne d'Arc, etc.)

b) Fréquence des réunions

c) Sujets échangés; raison de la présence féminine

d) Collaboration du mari, réaction, raison, perception de la femme

e) Réaction du curé, pression épiscopale, pression pour changement de mouvement, refus de communion

f) Décision au nom de qui

4. Oeuvres bénévoles

a) Types (Saint-Vincent-de-Paul)

b) Initiateurs

c) Raison de la présence féminine

d) Permission à demander

e) Refus possible du conjoint ou sa collaboration

f) Collaboration de la famille

e) Perception de la femme

D- Travail rémunéré

1. Travail hors du foyer

a) Type, raison, endroit, rémunération, durée, direction pour avant le mariage

b) Pendant le mariage avec de jeunes enfants

c) Après le départ des enfants

2. Travail à la maison

a) Type, raison, rémunération, durée, direction pour avant le mariage et pendant

b) Raison pour ne pas travailler à l'extérieur

c) Perception du mari et de la femme

d) Acceptation de la décision par la femme

E- Communications

1. Culturelles

a) Lectures (journaux quotidiens et hebdomadaires), abonnements à des revues (Annales de sainte Anne, l'Oratoire Saint-Joseph, Le Messager de saint-Antoine, la Revue Moderne, la revue Populaire, le Film, Paysana, La terre de chez-nous, La voix nationale, le Bulletin des Agriculteurs), livres à la bibliothèque

b) Media: émissions de radio, cinéma

c) Art: séance, pièces de théâtre, chorale, chant, dessin, etc.

2. Sociales

a) Types, contenu du dialogue, fréquentations, libertés laissées à la femme, pouvoir de conduire la voiture ou le tracteur, d'être toujours accompagnée, de demander une permission; raison, réaction, perception, sa place dans la voiture

b) Correspondance: lettres: confidentialité possible, secret gardé

c) Voyages: endroit, durée, seule ou accompagnée, fréquence, problèmes, libertés laissées à la femme, permission à demander, raison, perception

3. Fréquentations à l'église

Autre que la pratique religieuse: genre, composition, raison, avec qui, permission exigée, raison, perception, situation sans permission accordée

ANNEXE II
PROJET
LES FILLES DE MARIA CHAPDELAINE

Fiche signalétique

No. de l'entrevue : _____

Date de l'entrevue : _____

Nom de l'intervieweur: _____

I - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

A. La femme

1. Nom de l'informatrice: _____

Prénom de l'informatrice: _____

2. Date et lieu de naissance: _____

Nombre d'années qu'elle a vécu au Saguenay: _____

3. Nom et prénom du père de l'informatrice: _____

Nom et prénom de la mère de l'informatrice: _____

Occupation du père de l'informatrice: _____

Occupation de la mère de l'informatrice: _____

4. Rang dans la famille d'origine: _____

Nombre de garçons et de filles dans cette famille: _____

Nombre d'enfants nés vivants: _____

5. Niveau de scolarité de l'informatrice: _____

Type de cours suivis: _____

Pensionnaire ou externe: _____

Raison d'interruption des études: _____

6. Occupations: Travail à l'extérieur avant et après le mariage: _____

B- L'homme

1. Nom du mari: _____

Prénom: _____

2. Date et lieu de naissance: _____

Nombre d'années qu'il a vécu au Saguenay: _____

3. Nom et prénom du père: _____

Nom et prénom de la mère: _____

Occupation du père: _____

Occupation de la mère: _____

4. Rang dans la famille d'origine: _____

Nombre de garçons et de filles dans cette famille: _____

Nombre d'accouchements de la mère du mari: _____

Nombre d'enfants nés vivants: _____

5. Niveau de scolarité du mari: _____

Type de cours suivis: _____

Pensionnaire ou externe: _____

Raison d'interruption des études: _____

6. Occupations: travail avant et après le mariage: _____

C- La famille

1. Date et lieu du mariage: _____

2. Lieu de résidence avant le mariage (pour le mari et la femme): _____

Lieu de résidence après le mariage: _____

3. Régime matrimonial (type de contrat): _____

4. Nombre d'accouchements: _____

5. Nombre d'enfants nés vivants: _____

6. Destinée des enfants qui ont survécu: _____

7. Evaluation du milieu (rural, urbain, semi-rural, semi-
urbain): _____

